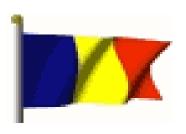
RÉPUBLIQUE DU TCHAD

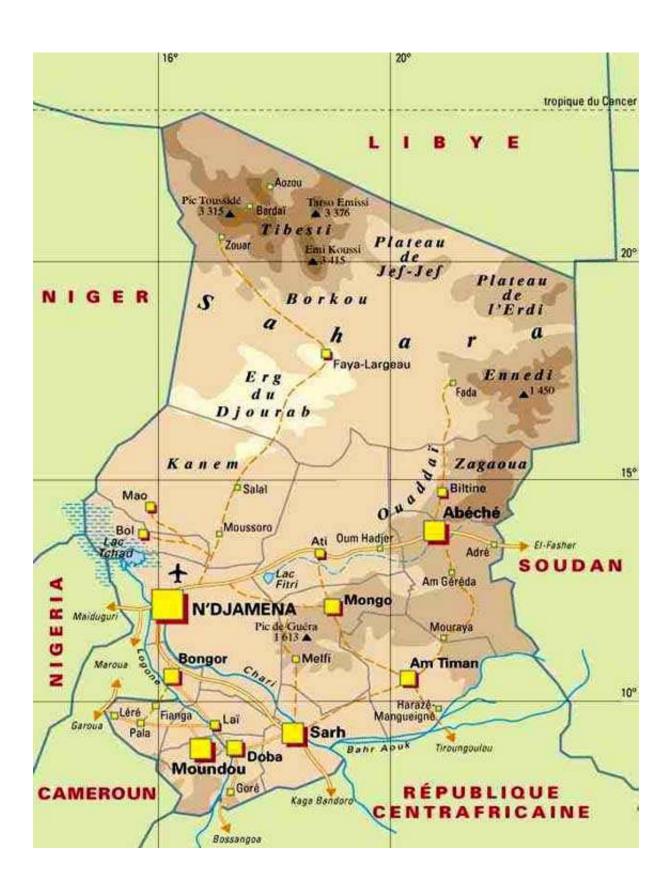
Unité – Travail - Progrès



MINISTÈRE DU PLAN, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION

Comité de Pilotage de la SNRP

Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté



PREFACE

Le défi de la pauvreté demeure entier, car l'amélioration récente de la situation économique de l'Afrique est encore insuffisante, et son insertion dans l'économie mondiale reste trop marginale. La plupart des rapports produits ces dernières années soulignent la spécificité de l'Afrique Subsaharienne où le nombre des pauvres en valeur absolue continue d'augmenter, alors que dans les autres régions du monde, des progrès ont été réalisés. En effet, il semble désormais que des taux de croissance minima de 5 à 8 pour cent sont nécessaires pour avoir un impact effectif sur le développement économique et social.

L'objectif primordial du Tchad est de mener une politique économique qui conduit à un développement durable et soutenu, notamment à l'ère pétrolière. Ce développement passe nécessairement par un taux de croissance élevé et régulier, sur une période relativement longue. Pour atteindre cet objectif, le DSRP s'est révélé être l'instrument privilégié. Cet exercice n'est pas nouveau, puisque déjà en 1998, le Gouvernement du Tchad a soumis à la Table Ronde Genève IV, un document retraçant les grandes options stratégiques du Développement basées sur la « lutte contre la pauvreté ».

Le Gouvernement a voulu que le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) soit participatif; et c'est pourquoi, il a été mis en place, en avril 2000, un Comité de Pilotage composé d'une trentaine de membres provenant de l'Administration publique, du secteur privé, des associations de la société civile (ONG, associations féminines, associations de jeunes, presse publique et privée, etc.) et de l'Assemblée Nationale.

Trois années durant, le Comité de Pilotage a travaillé sans relâche pour que ce document arrive à mieux refléter les préoccupations de la population tchadienne. Plusieurs activités de natures différentes ont été menées :

- un séminaire de lancement (25 –27 avril 2000);
- une étude sur les Perceptions du Bien-Être et de la Pauvreté (avril juin 2000);
- dix études thématiques et sectorielles (mai juillet 2000);
- un forum de la société civile (novembre 2000);
- des consultations participatives à l'échelle du pays (décembre 2000-janvier 2001),
- une évaluation des interventions-types de quelques projets existants (février-mars 2001);
- un séminaire national de définition des axes stratégiques et actions prioritaires (8 au 12 mai 2001);

• des séminaires régionaux pour la restitution des axes stratégiques et actions prioritaires et l'adoption des indicateurs de performance et du mécanisme de suivi/évaluation (19 au 21 mars 2002).

Tous ces éléments ont permis d'améliorer progressivement les différentes versions du document de SNRP qui, par ailleurs, a été enrichi grâce aux contributions des partenaires au développement du Tchad, notamment le Système des Nations Unies, la Banque Mondiale, le FMI, l'Union Européenne, la France et la GTZ.

Le Tchad, qui a fait siens les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), convient avec le reste du monde que la SNRP est avant tout une stratégie nationale reflétant les attentes de la population à la base et les moyens que le Gouvernement devra mettre en œuvre pour permettre d'accroître le niveau du bien-être de celle-ci. Il se pourrait donc que certaines données présentées dans ce rapport soient incomplètes ou partielles, mais nous devons retenir que les axes stratégiques ainsi que les actions prioritaires sont dans leur ensemble cohérents, et le Gouvernement et ses partenaires y adhèrent. Les révisions ultérieures du document seront l'occasion d'ajuster certains indicateurs quantitatifs à la lumière des nouvelles données qui seront fournies par des enquêtes en cours de réalisation, notamment l' ECOSIT, l'EDST et le Recensement.

Le document que le Gouvernement vient d'adopter sera soumis, dans les mois à venir, à la communauté des bailleurs de fonds pour susciter leur engagement. D'ici là, Le Comité de Pilotage et les Ministères sectoriels (avec les appuis des partenaires présents dans le pays) entreprendront un travail d'évaluation complète des projets et programmes par secteur d'activités.

La mise en œuvre et le suivi de la SNRP exigeront, une fois de plus, un cadre de concertation participatif plus décentralisé. Pour des raisons de transparence et de bonne gouvernance, les structures à créer, travailleront de concert avec celles de l'Administration au niveau régional et local pour s'assurer que les dépenses exécutées dans le cadre de la SNRP arrivent bel et bien aux destinataires. Le Gouvernement, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour que cette stratégie contribue réellement à réduire la pauvreté d'ici l'an 2015.

N'Djaména, le 5 Juin 2003

Le Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération /

DJIMRANGAR DADNADJ

TABLE DES MATIERES

Introduction	on	1
Chanitre 1	Contextes et processus d'élaboration de la SNRP	2
	ntextes international, régional et national	
1.1.1	Le contexte international et régional	
1.1.2	Le contexte national	
	esentation du processus participatif	
1.2.1	La structure de pilotage du processus d'élaboration de la stratégie	
1.2.2	Le processus d'élaboration de la stratégie	
Chapitre 2	Diagnostic de la pauvreté au Tchad	9
2.1 Pro	ofil de la pauvreté au Tchad	10
2.1.1	Analyse quantitative de la pauvreté	10
2.1.2	J = 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
2.1.2.1	F F	14
2.1.2.2	=== F	
2.1.3	Caractérisation des ménages pauvres	
2.1.3.1		
2.1.3.2	1	
2.1.3.3	0	
2.1.3.4 2.1.3.5		
2.1.3.6		
	oupes sociaux à haut risque	
2.2.1	Les femmes en circonstances particulièrement difficiles (FCPD)	
2.2.2	Les enfants nécessitant une protection spéciale (ENPS)	
2.2.3	Les personnes handicapées.	
2.2.4	Les retraités	
2.2.5	Les militaires démobilisés	
2.2.6	Les personnes vivant avec le VIH/SIDA.	
2.2.0		
Chapitre 3	Déterminants de la pauvreté et atouts du Tchad	
	terminants de la pauvreté	
3.1.1	Gouvernance	
3.1.2	Faible croissance économique	
3.1.2.1 3.1.2.2	F	
3.1.2.3		
3.1.3	Des ressources humaines et des conditions de vie très insuffisantes	
3.1.3.1		
3.1.3.2	*	
3.1.3.3		
3.1.3.4		
3.1.3.5	I	
3.1.4	Des infrastructures économiques de base inadéquates et dégradées	
3.1.4.1		
3.1.4.2	8	
3.1.4.3	B Les télécommunications	37

3.1.4.4	La matèma hanagina at la miona financa	27
3.1.5	Autres obstacles à la réduction de la pauvreté	
3.1.5.1	La dette	
3.1.5.2		
3.1.5.3		
	atouts du Tchad	
3.2.1	Les opportunités	
3.2.2	Perspectives de croissance et de développement à long terme	43
3.2.2.1		
3.2.2.2	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)	43
Chapitre 4	Vision Globale du développement à l'horizon 2015	44
4.1 Une	vision intégrée de la réduction de la pauvreté et de la préparation de l	l'ère
	ière	
4.2 Les	objectifs de réduction de la pauvreté de 2003 à 2015	46
4.2.1	Promouvoir la bonne gouvernance	
4.2.1.1		
4.2.1.2		
4.2.1.3	•	
4.2.2	Assurer une croissance économique forte et soutenue	
4.2.2.1	La mise en valeur des sources de la croissance	
4.2.2.2	La promotion du secteur privé	
4.2.2.3	Le développement des infrastructures de base et le soutien à la croissance	
4.2.2.4	Accroître durablement la production rurale	
4.2.3	Améliorer le capital humain	
4.2.3.1	Education, formation et alphabétisation	
4.2.3.2	Santé	
4.2.3.3	VIH/SIDA	
4.2.4	Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables	
4.2.4.1		
4.2.4.2		
4.2.4.3	Protection sociale	
4.2.5	Restaurer et sauvegarder les écosystèmes	
	Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources	
naturel	les 64	
4.2.5.2	Amélioration de la gestion de l'énergie domestique	04
	Cadrage macroéconomique	
	sources de la croissance économique	
	ditions nécessaires à la croissance et à la réduction de la pauvreté	
5.2.1	Stabilité macroéconomique	
5.2.2	Les politiques économiques	
5.2.2.1	1 0	
5.2.2.2	Politiques des secteurs monétaire et financier	76
Chapitre 6	La mise en oeuvre de la SNRP	79
6.1 Les	étapes de la mise en œuvre	79
6.2 Le s	euivi	80
6.3 L'év		
0.5 L C	valuation	81
6.3.1	valuationLa préparation du Programme (2006-2010)	

6.4	Cadre institutionnel	82
6.4.1	Le Haut Comité Interministériel de supervision de la SNRP	82
	Le Comité Etat/donateurs	
6.4.3	Le Comité de pilotage	83
	Cellules sectorielles de suivi/évaluation	
	Cellules régionales départementales et sous-préfectorales	83

LISTE DES TABLEAUX

Encadré 1 :Une société civile soucieuse de participer pleinement à la vie de la Nation, sans capacités requises.	
Encadré 2 : Le secteur privé tchadien est embryonnaire et Un secteur privé confronté à cadre réglementaire peu incitatif et sans soutien financier	
Encadré 3 : Recettes pétrolières, projections 2004-15	
Encadré 4 : Principales actions en cours pour le renforcement du suivi des dépenses da secteurs prioritaires	ns les
Tableau 1 :Seuils de pauvreté alimentaire et globale en 1995-96 par tête et par jour en CFA	
Tableau 2 :Incidence et profondeur de la pauvreté au Tchad en 1995-96 (ECOSIT I)	11
Tableau 3 : Résultats des estimations de l'IDH selon les régions	13
Tableau 4 : Résumé des problèmes soulevés par la population par zone selon les priorit	és 14
Tableau 5 : Répartition des personnes handicapées selon la nature du handicap	25
Tableau 6 : Dépenses publiques par secteur 2003-2006	
Annexe 1 : Matrice des actions prioritaires de la première phase de la SNRP	86
Annexe 2 : Liste partielle des nouveaux projets identifiés par secteur pour lesquels le	
financement est à rechercher dans le cadre de la SNRP	99
Annexe 3 : Objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté	
Annexe 4 : Détail du cadrage macroéconomique	
Annexe 4 - Tableau 1 : Quelques Indicateurs Économiques et Financiers, 2003-15	112
Annexe 4 - Tableau 2 : Produit Intérieur Brut par Secteur, 2003-15	
Annexe 4 - Tableau 3 : Tableau des Opérations Financières de l'État, 2003-15 ¹	117
Annexe 4 - Tableau 4 : Balance des paiements, 2003-15	
Annexe 4 - Tableau 5 : Situation monétaire, 2003-15	
	123

Liste des Abréviations

AFD Agence Française de Développement APD Aide Publique au Développement APE Association des Parents d'Élèves

AV Associations villageoises

BAD Banque Africaine de Développement

BdL Brasseries du Logone

BEAC Banque des États de l'Afrique Centrale

BELACD Bureau d'Études et de Liaison pour les Actions Catholiques de Développement

BID Banque Islamique de Développement

BGT Boissons Glacières du Tchad BTP Bâtiments et Travaux Publics

CAMES Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur

CCIAMA Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de

l'Artisanat

CCSRP Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières

CEC Caisse d'Épargne et de Crédit

CELIAF
CEMAC
CESRAP
CESRAP
CILSS
Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CEMAC
CESRAP
Cellule de Suivi de la Réforme de l'Administration Publique
Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CONAMAC Conseil National d'Appui aux Mouvements Associatifs et Coopératifs

COOPEC Coopérative d'Épargne et de Crédit

CP/SNRP Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

CREC Caisses Rurales d'Épargnes et de Crédits

CST Compagnie Sucrière du Tchad

CSTI Comité de Suivi Technique Interministériel

CTNSC Comité Technique National de Suivi et de Contrôle

DPIFD Déclaration de Politique d'Intégration des Femmes dans le Développement

DPP Déclaration de Politique de Population DPS Délégation Préfectorale Sanitaire

DSEED Direction de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques

DSIS Division du Système d'Information Sanitaire

DSRP Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ECPD Enfance en Circonstances Particulièrement Difficiles

ECOSIT Enquête sur la Consommation des Secteurs Informels au Tchad

EFE Education - Formation en liaison avec l'Emploi

ENPS Enfants Nécessitant Protection Spéciale

EDST Enquête Démographique et de Santé au Tchad EIMT Enquête à Indicateurs Multiples du Tchad

EMF Établissements de Micro-Finance EMT Enquête Migration au Tchad

ENE Engins Non Explosés

ENTP École Nationale des Travaux Publics

EPBEP Étude sur les Perceptions du Bien-Être et de la Pauvreté

ETFPFE Enseignement Technique et Formation Professionnelle à Finalité d'Emploi

FAC Fonds d'Aide et de Coopération

FACIL Fonds d'Actions Concertées des Initiatives Locales

FASR Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé

FCPD Femmes en Circonstance Particulièrement Difficile

FED Fonds Européen de Développement FGF Fonds des Générations Futures

FIDA Fonds International de Développement Agricole

FIR Fonds d'Intervention Rural FMI Fonds Monétaire International

FOSAP Fonds de Soutien aux Activités de Population

FRPC Facilité de la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance

HCND Haut Commissariat National de Déminage

HIMO Haute Intensité de Main d'Œuvre

GEEP Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière IDH Indice de Développement Humain

IEC Information, Éducation et Communication

IPIE Inventaire pour la Programmation des Infrastructures et Équipements

IPPTE Initiatives en faveur des Pays Pauvres Très Endettés

ISDH Indice Sexospécifique de Développement IST Infections Sexuellement Transmissibles MCT Manufacture des Cigarettes du Tchad MEG Médicaments Essentiels Génériques

MPDC Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération

MSP Ministère de la Santé Publique
MIT Moyens Intermédiaires de Transport
MST Maladies Sexuellement Transmissibles
ODM Objectifs de Développement du Millénaire
OMC Organisation Mondiale du Commerce

OMVSD Office de Mise en Valeur de Satégui-Déréssia ONAPE Office National pour la Promotion de l'Emploi

ONC Office National de Céréales

ONDR Office National de Développement Rural ONG Organisation Non Gouvernementale

PACE Programme Panafricain de Contrôle des Épizooties

PAS Programme d'Ajustement Structurel

PASET Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports

PASS Programme d'Appui au Secteur Santé PCA Paquet Complémentaire d'Activités

PDAOK Projet de Développement Agricole et Ouaddis du Kanem

PDLCD Plan Directeur de Lutte contre la Désertification PDIS Programme de Développement Intégré du Salamat

PEV Programme Élargi de Vaccination

PFIE Programme de Formation et d'Information pour l'Environnement

PIB Produit Intérieur Brut

PIDR Programme Intégré de Développement Rural

PLN Projet Laitier de N'Djaména
PMA Paquet Minimum d'Activités
PME Petites et Moyennes Entreprises
PMR Programme de Micro-Réalisation

PNAE Plan National d'Action pour l'Environnement

PNB Produit National Brut

PNT Programme National de Transports

PNLS Programme National de Lutte contre le SIDA

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PNSR Programme National de Santé de Reproduction PPLS Projet Population et Lutte contre le SIDA

PPTE Pays Pauvres Très Endettés

PRODEL Programme de Développement Local

PRONAFET Programme National en Faveur de l'Enfant Tchadien

PRS Programme Régional Solaire

PSANG Projet Sectoriel Agricole et Nord Guéra PSSP Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux

PST2 Programme Sectoriel des Transports PTMR Programme de Transport en Milieu Rural

RDP Revue des Dépenses Publiques

RENCAR Renforcement des Capacités Rurales au Tchad

REPAFEM Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur de la Femme

SECADEV Secours Catholique de Développement SIDA Syndrome Immunodéficitaire Acquis

SMI Santé Maternelle Infantile

SNBG Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance SNRP Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

SRO Sel de Réhydratation par voie Orale

STPE Société Tchadienne des Postes et Épargnes TRO Traitement de Réhydratation par voie Orale

UDEAC Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale

UE Union Européenne

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VA Valeur Ajoutée

VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine

VITA/PEP Volunteers in Technical Assistance/Promotion des Entreprises Privées

Introduction

La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (S.N.R.P.) est la concrétisation de l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre de l'éligibilité du Tchad à l'Initiative renforcée pour l'allègement du poids de la dette des Pays Pauvres très Endettés (IPPTE) mise en place par les Institutions de Bretton-Woods. Pour la mise en œuvre de cette stratégie, les ressources nées de l'allègement du fardeau de la dette (estimées à environ 260 millions de dollars US à l'horizon de 2015) viendront en complément aux ressources nationales, parmi lesquelles celles qui proviendront de l'exploitation du pétrole de Doba à partir de 2004.

Au-delà de cet engagement, la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté fédèrera et réactualisera périodiquement, de manière plus cohérente et plus globale, l'ensemble des stratégies sectorielles, centrées sur la lutte contre la pauvreté, qui seront mises en œuvre dans le pays durant les quinze prochaines années.

Les premières années de mise en œuvre de la stratégie couvrent la période 2004-2006 et devraient continuer à bénéficier du contexte national, régional et international relativement favorable à une prise en charge globale et durable des enjeux de la réduction de la pauvreté. En particulier, la dynamique participative qui a marqué son élaboration devrait tirer avantage d'un approfondissement des bases démocratiques à travers l'achèvement de la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 1996, la poursuite de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de déconcentration, le renforcement des pouvoirs législatif et judiciaire, le renforcement des capacités nationales au niveau des institutions publiques et de la société civile ainsi que le développement des moyens d'information et de concertation aux niveaux national et local.

En transition entre une période de stagnation, voire de déclin économique et social lié à l'état de guerre, et la période caractérisée par l'entrée dans l'ère pétrolière, l'économie tchadienne connaît de forts taux de croissance depuis quelques années dus aux investissements de mise en place du projet d'exploitation des ressources pétrolières. Les perspectives nouvelles qui s'ouvrent placent ainsi le pays à la fois devant une opportunité réelle et un défi d'éradication de la pauvreté. Il s'agit du défi de créer les conditions d'une croissance soutenue à la fin de l'ère pétrolière et d'une répartition équitable, dans l'espace et entre les générations actuelles et futures, des fruits de cette croissance soutenue que permettra une utilisation appropriée et efficiente des ressources de l'IPPTE et du projet pétrolier.

Pour saisir cette opportunité et relever ce défi, ont été réalisées à partir de l'an 2000 une somme d'activités impliquant tous les segments de la population et dont les résultats sont articulés dans le présent document de SNRP.

Ce document s'articule autour des points suivants :

- Le contexte et processus d'élaboration de la SNRP
- Le diagnostic de la pauvreté au Tchad
- Les déterminants de la pauvreté et les atouts du Tchad
- La vision globale du développement à l'horizon 2015
- Le cadre macro économique
- La mise en œuvre de la SNRP

Chapitre 1 Contextes et processus d'élaboration de la SNRP

1.1 Contextes international, régional et national

1.1.1 Le contexte international et régional

Les résultats mitigés des programmes d'ajustement mis en œuvre à travers le monde depuis la fin des années 70, qui au mieux ont conduit à une croissance sans réduction des inégalités, ont nourri une prise de conscience de plus en plus forte à l'échelle mondiale de la nécessité d'un nouveau paradigme de développement au cours des années 90, à la faveur des grands sommets sociaux de cette période organisés sous l'égide des Nations-Unies. Tout en reconnaissant l'importance de la croissance dans la lutte contre la pauvreté, le nouveau paradigme met également l'accent, pour éradiquer la pauvreté, sur la nécessité d'une stratégie globale qui s'appuie sur un partage efficient des rôles entre l'État, le secteur privé et la société civile afin d'assurer une gouvernance efficiente et responsable ainsi qu'une répartition plus équitable des fruits de la croissance économique pour le progrès social.

Un autre problème auquel les programmes d'ajustement en Afrique subsaharienne n'ont pu venir à bout est celui du poids de la dette. Par ailleurs, à la suite des différents allègements de dette dont les pays pauvres ont bénéficié de la part des pays membres du Club de Paris, les prêts des institutions financières multilatérales ont fini par prendre une place prépondérante dans la structure de la dette.

Cette situation a conduit le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale à proposer à leurs membres en 1996 une nouvelle initiative en vue d'un allégement des dettes insoutenables des pays pauvres.

L'échec imputé aux programmes d'ajustement réputés inspirés de l'extérieur justifie ainsi les stratégies de réduction de la pauvreté que proposent de soutenir désormais le FMI et la Banque mondiale. Ces stratégies qui, à travers leur processus participatif d'élaboration et de mise en œuvre, sont appelées à établir un lien étroit entre la croissance économique, d'une part, la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette consentie par les partenaires au développement d'autre part. A cet effet, la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI articulée à l'IPPTE renforcée et le Crédit d'Ajustement Structurel (CAS) de la Banque Mondiale consacrent les stratégies de réduction de la pauvreté comme cadre de base pour la mobilisation de l'appui des partenaires au développement aux efforts propres des pays concernés afin de sortir leurs populations de la pauvreté.

Une autre caractéristique du contexte international actuel réside dans la tendance à la baisse continue de l'aide publique au développement et au dépérissement des systèmes de préférence dans les échanges internationaux. Avec la raréfaction conséquente des ressources à meilleur marché et des avantages commerciaux, les stratégies de réduction de la pauvreté sont aussi placées devant une obligation d'efficience et de durabilité des effets des solutions proposées.

Préparée dans un tel contexte, la SNRP vise à consolider les acquis des programmes d'ajustement en les intégrant à la nouvelle donne de la mondialisation et en prenant en considération les objectifs mondiaux de développement du troisième millénaire.

Impulsée par les progrès continus des technologies de l'information et de la communication, la mondialisation libéralise les échanges et intègre les marchés des capitaux, puis des biens et services. Aussi, dans tous les pays, la compétitivité se pose-t-elle au secteur privé, devenu le principal créateur de richesses, et à l'Etat stratège comme un impératif incontournable. Cependant, la libéralisation des marchés et de l'initiative privée a également suscité et entretenu l'expansion du secteur dit informel dans les pays comme le Tchad où celui-ci fournit 70% du PIB.

Le renforcement de la coopération et de l'intégration interafricaines agrandit les marchés pour les entreprises, et permet de conjuguer les efforts des différents Etats africains en vue d'une intervention plus efficace pour le bien-être des populations. On peut, notamment, citer la création de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) en 1994, de la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CEN-SAD) en 1998 et de l'Union africaine en juillet 2002.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est l'initiative la plus récente dont l'objectif central est de permettre aux économies africaines de combler leur retard dans le domaine des infrastructures et de renforcer leurs capacités à participer avec plus de chance de réussite dans la libéralisation des échanges internationaux de biens et services; elle est placée depuis 1995 sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce. Défini sous l'impulsion directe des Chefs d'État africains, le NEPAD est soutenu par les partenaires au développement de l'Afrique, et porte la marque d'un ferme engagement en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des bases démocratiques en vue du développement humain durable du Continent. Auparavant, l'adhésion des pays africains aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), avait ouvert la voie à la conduite de politiques susceptibles d'élargir, dans tous les secteurs, les choix offerts à toutes les personnes qui constituent la société, hommes ou femmes, pauvres ou membres de groupes vulnérables, placées désormais au centre du processus de développement.

Pour être opérationnelle, chacune des initiatives prises à l'échelle nationale, sous-régionale ou continentale a besoin, particulièrement dans les administrations publiques, de s'appuyer sur un environnement général, des institutions et des individus qui développent les connaissances théoriques, les capacités pratiques, la motivation et le sens des responsabilités nécessaires. A cet égard, le renforcement des capacités a été identifié au cours des années 90 comme le chaînon manquant du développement, dont l'importance pour tous les pays africains a justifié une prise en charge à l'échelle du Continent par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique créée en 1991. Le Tchad a reconnu l'urgence du renforcement des capacités en confiant cette mission à un Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC).

Dans son contenu comme dans ses mécanismes de mise en œuvre, la SNRP intègre les implications des initiatives majeures rappelées ci-avant qui ont marqué le contexte international et régional ainsi que celles des mutations qu'a connues le contexte national.

1.1.2 Le contexte national

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs plans nationaux de développement économique et social, et des programmes d'ajustement structurel depuis 1987. L'objectif global déclaré de ces plans et programmes a toujours été

«l'amélioration des conditions de vie de la population». Celle-ci devait passer par le développement du secteur agro-sylvo-pastoral qui occupe près de 80 % de la population tchadienne, la création des infrastructures socio-économiques permettant le désenclavement intérieur et extérieur du pays, le développement des ressources humaines afin d'en accroître l'efficacité, etc. La réalisation de ces programmes devait se traduire concrètement par un meilleur accès aux services d'éducation, de santé, d'hygiène, à l'eau potable, à la sécurité alimentaire, etc.

Cependant, en dépit de la mise en œuvre de ces programmes, on observe une paupérisation croissante de la population depuis trois décennies. Les indicateurs socio-économiques au Tchad sont parmi les plus bas des pays d'Afrique Subsaharienne. Au moment du lancement du processus d'élaboration de la SNRP, 54% de la population se trouvent en dessous du seuil de pauvreté; on note une persistance des maladies épidémiques et endémiques (parmi lesquelles la pandémie du VIH/SIDA qui, en 2000, frapperait 1704 personnes et aurait fait 55000 orphelins) pendant que le taux de couverture vaccinale des enfants varie entre 16% et 20%; une grande partie de la population vit une insécurité alimentaire chronique; l'habitat reste encore, à près de 90% sensible aux intempéries; 1% de la population a accès à l'énergie électrique; 30% de la population a accès à l'eau potable; moins de 10% d'entre eux bénéficient de services d'assainissement de base; il existe 1 ligne de téléphone pour 1000 habitants.

En revanche, des progrès nets sont constatés dans le secteur de l'éducation où le taux de scolarisation atteint 67,4% en 1998/99. Toutefois, les effectifs féminins demeurent faibles à tous les niveaux de l'enseignement, privant ainsi l'économie et la société des avantages associés à une meilleure éducation des femmes. Comme il est apparu lors des consultations participatives, la sensibilisation des parents à l'éducation des filles, jeunes et futures mères, reste insuffisante.

De plus, ces programmes n'ont pas abouti à une transformation de l'économie nationale qui reste caractérisée par :

- une très faible productivité,
- une vulnérabilité extrême face aux chocs aussi bien internes qu'externes,
- une absence d'un secteur privé dynamique.
- une insuffisance des infrastructures existantes, en particulier les routes;
- une hypertrophie du secteur informel.

En effet, l'appareil de production reste dominé par les secteurs primaire et tertiaire où, traditionnellement, le progrès technique est lent et les activités souvent informelles et peu productives. Il en résulte un taux d'investissement faible (encore inférieur à 10%), au demeurant à l'actif principalement de l'État. En effet, l'insuffisance de l'épargne et du crédit intérieur demeure un lourd handicap pour l'accroissement de l'investissement privé.

Au total, l'évolution économique au cours des années 80 et 90 se caractérise par une quasistagnation du niveau de vie des populations ; le PIB par tête d'habitant, un des plus faibles du monde, n'ayant progressé en moyenne annuelle que de 1,4% pendant plus de vingt ans. Ainsi, la base fiscale s'avère réduite (la pression fiscale est en moyenne de 6% entre 1988 et 1998) et les échanges avec l'extérieur sont structurellement déficitaires, en raison de la faiblesse de la production exportable. Cette situation entretient une grande dépendance vis-à-vis de l'aide

extérieure pendant qu'un niveau d'endettement même faible rapporté au PIB se révèle insupportable, faute de ressources internes suffisantes pour en assurer le service.

Il ressort, de cette situation d'ensemble défavorable, un niveau de développement humain estimé à 0,403 en 1999, année pendant laquelle 6 tchadiens sur 10 accusaient un retard sensible en matière de longévité, de santé, d'éducation et de bien-être.

Les raisons de cet échec des programmes de développement sont, entre autres :

- l'instabilité politique qui n'a pas toujours permis de mener à leur terme ces différents plans et programmes ;
- la mauvaise programmation de certaines actions qui n'ont pris en compte, ni le contexte local, ni les besoins réels de la population ;
- l'insuffisance du suivi de certaines actions en cours de réalisation;
- la non implication de la base dans l'élaboration des programmes et politiques de développement;
- le manque de durabilité des actions entreprises dans le domaine des infrastructures et de la formation.

Pour pallier l'impact négatif de ces déficiences sur le développement des ressources humaines, la mise en œuvre de la SNRP devrait donc tirer parti des succès et échecs antérieurs. A cet effet, son élaboration, conduite par les cadres nationaux, s'est déroulée dans une approche participative qui a permis d'associer les composantes de la société civile et du secteur privé à l'ensemble du processus. La population, au niveau des villes et des villages, a été étroitement associée à l'établissement du diagnostic, à travers les consultations participatives et l'étude sur les perceptions du bien-être et de la pauvreté.

Le contexte national s'avère également propice du fait des avancées remarquables sur le plan démocratique. Le processus engagé depuis 1990, qui a permis l'émergence d'une société civile et d'une presse privée dynamique et participant de manière active au débat démocratique, s'est poursuivi avec l'organisation des deuxièmes élections présidentielles en 2001 et législatives en 2002.

La poursuite du processus de décentralisation devrait aussi permettre une plus grande prise en charge par la population elle-même de ses propres affaires, notamment dans les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des actions de développement. Pour ce faire, la SNRP intègre parmi ses priorités ou conditions préalables, l'accélération du processus de restauration d'un climat de paix, notamment à travers le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et plus généralement de l'État de droit. Le fonctionnement effectif de la justice et de l'appareil judiciaire afin que soit dit le droit et les décisions de justice mises en application dans les délais, ainsi que la reconversion et l'insertion complète des militaires démobilisés auront des impacts décisifs dans la mise en place des conditions favorables à la réussite de la SNRP.

Sur le plan économique et social, les réformes structurelles engagées dans le cadre des programmes d'ajustement et l'approfondissement de l'intégration sous-régionale, notamment à la faveur de la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994, ont permis d'ouvrir certains secteurs clés de production à la libre concurrence, en vue d'augmenter leur compétitivité tout en désengageant l'État. Ces réformes ont, par ailleurs, abouti à l'amélioration de la gestion des finances publiques, la libéralisation du commerce, le renforcement des capacités

nationales en matière de gestion du développement, etc. Toutefois, les résultats obtenus demeurent encore insuffisants pour insuffler une croissance apte à améliorer, de manière durable, les conditions de vie de la population. En particulier, la prise en compte actuelle de la jeunesse qui, en plus de son poids démographique (plus de 48% de la population a moins de 15 ans), est à préparer pour ses responsabilités futures, de la femme, facteur de stabilité dans la famille et la société, et de l'environnement dans un pays à plus de 50% sahélien et désertique, se trouve présentement en deçà des objectifs de la SNRP.

Aussi, à la suite de la Table Ronde de Genève IV, des consultations sectorielles ont-elles permis d'élaborer des programmes centrés sur la pauvreté dans les secteurs prioritaires (éducation, santé et affaires sociales, développement rural, infrastructures) constituant ainsi une base solide pour le processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Cependant, la mise en œuvre réussie de la stratégie reste intimement liée à la capacité du pays à mobiliser des ressources intérieures et extérieures et à les gérer de manière efficace. La transparence dans la gestion des ressources publiques sera ainsi de la plus haute importance pour assurer leur utilisation efficiente et préserver la confiance et l'implication des différents acteurs dans la SNRP.

Le mécanisme mis en place pour assurer la traçabilité des ressources de l'IPPTE s'appliquera également aux ressources pétrolières. Il s'agira d'abord, pour la structure nationale chargée du suivi stratégique des programmes de réduction de la pauvreté, en collaboration avec les cellules de suivi opérationnel des différents ministères, notamment les ministères en charge des secteurs prioritaires, de préparer tous les six mois, un rapport sur la mise en œuvre de la SNRP, de le soumettre au Ministre chargé du Plan pour le présenter à un Conseil interministériel présidé par le Premier Ministre. Le premier Conseil interministériel de l'année sur la SNRP devrait être mis à profit pour faire le bilan de l'exécution de la SNRP au cours de l'année écoulée, et de s'assurer que les ressources nécessaires sont en place pour la réalisation des actions qui arrivent à échéance en cours d'année. Le deuxième Conseil interministériel de l'année sur la SNRP devrait permettre d'arrêter la liste des mesures d'urgence propres à la réalisation des actions prévues pour l'année, et de mettre à jour le document de SNRP y compris les annexes, en particulier pour les besoins de la préparation du projet de Loi de Finances.

Au Conseil interministériel sur la SNRP seront également invités (à titre consultatif) les représentants du secteur privé et de la société civile pour leur information, et surtout parce que ces deux partenaires seront impliqués dans la mise en œuvre de certaines activités du plan d'action de la SNRP. Il serait aussi de bonne pratique qu' après chaque Conseil interministériel sur la SNRP, le Ministre chargé du Plan organise une réunion avec les représentants des partenaires au développement à N'Djaména pour les tenir informés de l'évolution d'ensemble de la mise en œuvre de la SNRP et recueillir leurs commentaires et suggestions.

Entre deux réunions du Conseil interministériel sur la SNRP, la structure nationale chargée du suivi stratégique de la SNRP assiste le Ministre du Plan et de la Coopération pour tenir informés les Autorités, les populations et les partenaires au développement sur l'évolution de la mise en œuvre de la SNRP. Pour ce faire, elle dispose de la collaboration spontanée des structures de suivi opérationnel instituées par les différents départements ministériels impliqués dans la réalisation d'activités du plan d'action de la SNRP.

1.2 Présentation du processus participatif

1.2.1 La structure de pilotage du processus d'élaboration de la stratégie

L'élaboration de la SNRP a été conduite par un Comité de Pilotage mis en place par le Gouvernement en avril 2000. Ce Comité de Pilotage est une structure paritaire composée de 33 membres dont 15 représentants du secteur public, 16 représentants des associations de la société civile et du secteur privé, et 2 parlementaires.

Les représentants des institutions internationales et des pays partenaires participent aux travaux dudit Comité en qualité d'observateurs. Le Comité est doté d'un Secrétariat Permanent, organe technique chargé de conduire l'élaboration de la SNRP. Les travaux du Comité de Pilotage sont validés par le Comité Technique et le Haut Comité Interministériel (HCI) du PAS.

1.2.2 Le processus d'élaboration de la stratégie

Le processus d'élaboration du DSRP a commencé par un séminaire de lancement tenu à N'Djaména du 25 au 27 avril 2000, auquel ont pris part 200 personnes provenant de toutes les régions du Tchad et représentant les différentes couches sociales : administration publique, secteur privé, collectivités locales, communautés religieuses, associations de la société civile (ONG, associations féminines, associations de jeunes, presse publique et privée, etc.). Ce séminaire a défini les activités à réaliser pour parvenir à l'élaboration complète de la Stratégie, et en a établi le calendrier.

Les activités ci-après ont été réalisées :

- a) Une Étude sur les Perceptions du Bien-Être et de la Pauvreté (EPBEP) réalisée entre avril et juin 2000 a fourni des informations sur l'ampleur de la pauvreté, sa dynamique, et sur les perceptions du bien-être des personnes démunies. Ces informations ont pour but d'améliorer la pertinence des actions prioritaires à proposer dans le cadre de la SNRP.
- b) Dix études thématiques et sectorielles de mai à juillet 2000 sur les thèmes suivants:
 - 1) Pauvreté et développement rural;
 - 2) Pauvreté et emploi ;
 - 3) Pauvreté, micro-finance et entrepreneuriat ;
 - 4) Pauvreté, santé, nutrition et population ;
 - 5) Pauvreté et éducation ;
 - 6) Pauvreté, eau potable et assainissement ;
 - 7) Pauvreté, habitat, urbanisme et transport ;
 - 8) Pauvreté et groupes vulnérables ;
 - 9) Pauvreté et environnement macro-économique ;
 - 10) Pauvreté et gouvernance.

L'objectif visé est de recueillir des informations en vue d'expliquer les relations qui existent entre la pauvreté et les activités, situations et paramètres représentatifs d'un niveau d'accès aux opportunités, aux actifs, aux capacités et aux services sociaux.

- c) Un Forum de la Société Civile tenu en novembre 2000 a permis aux associations et autres ONG de proposer aux gouvernants des orientations et pistes les mieux adaptées pour la lutte contre la pauvreté.
- d) Des Consultations participatives appelées « Macro-participation » de décembre 2000 à janvier 2001 : elles ont concerné 7796 personnes, toutes catégories sociales confondues, réparties sur toute l'étendue du territoire. L'objectif de ces consultations participatives est de fournir au gouvernement des informations qualitatives sur la perception qu'ont les associations, les groupements, les autorités traditionnelles et religieuses, etc. de la pauvreté et les voies et moyens qu'ils préconisent en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.
- e) Une évaluation des interventions-types de février réalisée en mars 2001 a permis de s'informer auprès des structures de micro-projets de développement sur leurs expériences et tirer des enseignements utiles à la mise en œuvre de la SNRP. Pour ce faire, six projets sélectionnés dans différents domaines ont fait l'objet d'une évaluation approfondie pour apprécier leur approche des populations ciblées et leur impact en matière de réduction de la pauvreté; il s'agit de :
 - 1) Club d'épargne et de crédits à Bissi Mafou (Léré);
 - 2) marchés autogérés à Koumra (renforcement des capacités de population locale);
 - 3) santé communautaire à Bébalem;
 - 4) formation professionnelle à N'Djaména;
 - 5) projet de développement agricole des ouaddis du Kanem pour la nutrition;
 - 6) projet de protection de l'environnement à Abéché.

Le résultat de l'évaluation a mis en exergue l'impact positif de ce genre d'actions sur les conditions de vie de la population concernée ainsi que leurs limites.

f) Un séminaire national à N'Djaména du 8 au 12 mai 2001 pour la définition des axes stratégiques et actions prioritaires. 150 participants venus de N'Djaména et des différentes régions du Tchad et représentant les différentes couches sociales, ont, sur la base des éléments du diagnostic, apporté des amendements aux propositions faites par le Comité de Pilotage; c'est ainsi qu'ont été fixés les axes stratégiques, les objectifs nationaux, les objectifs spécifiques et actions prioritaires pour la réduction de la pauvreté au Tchad.

Ces axes stratégiques et actions prioritaires ont été encore rediscutés au cours des séminaires régionaux organisés simultanément à Abéché, Bongor, Mao et Moundou du 19 au 21 mars 2002. Pour chaque action prioritaire, des indicateurs de performance ont été retenus pour les besoins de la phase de suivi/évaluation. Un mécanisme de suivi/évaluation a également été élaboré et adopté.

Tous ces éléments ont permis d'améliorer progressivement les différentes versions du document de SNRP qui, par ailleurs, a été enrichi grâce aux contributions des partenaires au développement du Tchad au cours des réunions organisées à Washington en décembre 2001 par la Banque Mondiale et le FMI, et à Bruxelles en mai 2002 par l'Union européenne.

Chapitre 2 Diagnostic de la pauvreté au Tchad

En dépit de leur caractère parcellaire, les données disponibles sur la pauvreté au Tchad donnent une image relativement nette de la situation en 1995-96, 1997 et 1998, période pendant laquelle l'économie a crû au taux moyen de 4,7% l'an. L'on peut s'attendre à ce que la récession qu'a connue l'économie en 1999 et 2000, marque les opinions exprimées par les individus approchés dans le cadre de l'Etude sur les Perceptions du Bien-Etre et de la Pauvreté (EPBEP) réalisée dans le premier semestre de l'an 2000.

Les données d'appui se rapportant à 1999 laissent suggérer qu'à cette période près de 6 tchadiens sur 10 faisaient l'expérience d'une ou de plusieurs formes de privations, causes ou effets d'un déficit prononcé de longévité, de santé, d'éducation et de bien-être, particulièrement en zone rurale. Une telle proportion, synonyme de pauvreté, commande la mise en place d'un vaste programme permettant aux personnes concernées à travers le pays de faire face aux rigueurs de leurs conditions de vie et de développer suffisamment leurs capacités de se prendre en charge.

La stabilité des habitudes de consommation, la faible productivité des secteurs primaire et tertiaire qui distribuent des revenus à environ 80% de la population, le recul de la production en 1999-2000 et le caractère exogène de la forte croissance des années 2001 et 2002, font que l'incidence de la pauvreté n'a certainement pas diminué. En outre, malgré la nouvelle donne de l'exploitation pétrolière, l'on n'est pas fondé à considérer qu'en l'absence de nouvelles initiatives cette situation va disparaître d'elle-même à un horizon prévisible.

S'agissant du niveau des inégalités dans la répartition des revenus, dont la prise en compte permet de qualifier avec plus de pertinence la relation entre l'évolution du PIB par tête d'habitant et celle du niveau de vie du plus grand nombre d'individus de la population totale, les travaux statistiques conduits jusqu'à présent au Tchad n'en font pas une quantification directe. En lieu et place, l'on peut rapporter la forte proportion de la population rurale (80%), d'une part, à la contribution de l'économie rurale à la formation du PIB d'autre part, à la contribution du secteur dit informel (qui comprend l'économie rurale et la partie la plus pauvre de l'économie urbaine) à la formation du PIB (70%) pour conclure que la pauvreté est un phénomène très partagé au Tchad.

Vivre au-dessus de la ligne de pauvreté est d'autant plus le privilège d'une minorité que la quantification de cette ligne de pauvreté par les données disponibles est inférieure au revenu du ménage correspondant à un dollar par jour et par personne qui permet une comparaison internationale. Si l'on considère les activités génératrices de revenus, la pauvreté est à la fois rurale et urbaine. Mais la forte proportion d'individus vivant dans la campagne confère au développement rural un caractère prioritaire. Cette constatation met en relief l'importance des activités primaires, notamment, l'agriculture et l'élevage, et donc celle de la maîtrise de l'eau dans la SNRP. Toutefois, l'apport essentiel qui, historiquement, a été celui de l'industrialisation à la modernisation de l'économie et de la société, justifie, entre autres, que l'on s'emploie dès à présent à créer les conditions d'une implantation significative d'activités manufacturières au plus tard dans une dizaine d'années.

Il ressort des résultats des différentes activités conduites dans le cadre du processus participatif, que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, que l'on approche en termes de revenus, de niveau de vie, de capacités ou de risques encourus. Le déficit de

productivité est un attribut de l'essentiel des activités économiques marchandes au Tchad traduisant un déficit, voire un défaut de capacités lié aux déficiences des systèmes sanitaire et éducatif.

L'accès de la population à l'éducation, au service de santé, à l'eau potable, à un environnement salubre et au logement figurent parmi les principales dimensions d'amélioration du bien-être. Il en est de même de l'emploi et des activités génératrices de revenu, identifiés comme moyens appropriés pour assurer une amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en zone urbaine. En milieu rural, la population a fortement insisté sur l'importance des équipements agricoles pour accroître la productivité et la production ainsi que sur le développement des réseaux routiers pour assurer le désenclavement des zones de production et du pays et permettre aux ménages de profiter des opportunités économiques qui s'offrent sur un périmètre plus large.

Par ailleurs, l'on ne saurait ignorer l'effet inhibitif du climat d'insécurité et d'impunité, entretenu trop longtemps par la trop forte fréquence des conflits armés dans le temps comme dans l'espace. Certainement qu'un environnement conflictuel encourage autant, sinon plus, le placement des revenus dans des valeurs refuges que ne le fait une culture de paix qui inciterait plutôt à l'investissement dans des activités de production. Aussi, la SNRP couvre-t-elle non seulement les conditions de production et de vie, mais également l'environnement institutionnel en général.

2.1 Profil de la pauvreté au Tchad

2.1.1 Analyse quantitative de la pauvreté

L'analyse quantitative de la pauvreté est menée sous trois aspects : i) profil de pauvreté, ii) caractérisation des ménages pauvres et iii) caractérisation des groupes sociaux à haut risque. Elle est basée sur les données de trois principales enquêtes : l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT) de 1995-96, dont la couverture se limite à quatre préfectures sur les quatorze que comptait le pays, l'Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST) de 1997 et l'Enquête Migration au Tchad (EMT) de 1998, dont la couverture est nationale. Ces données sont complétées par les informations disponibles sur l'Indice de Développement Humain (IDH) des différentes régions.

Pour les besoins de l'analyse quantitative, deux seuils (lignes) de pauvreté ont été déterminés : le seuil de pauvreté alimentaire qui indique la dépense alimentaire minimum nécessaire pour couvrir les besoins caloriques d'un adulte, et le seuil de pauvreté globale qui

Seuil de pauvreté alimentaire et global

couvre, en plus des besoins alimentaires, les besoins minima de consommation non alimentaire. Selon le Tableau 1, les seuils de pauvreté sont généralement plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Il en est de même pour les autres villes par rapport à la ville de N'Djaména. Cela s'explique par les différentiels de prix et les changements dans la

composition du panier de consommation.

¹ Pour le Tchad, la norme calorique journalière retenue (FAO, 1985) est de 2095 kcal en milieu urbain et 2175 en milieu rural.

Tableau 1 :Seuils de pauvreté alimentaire et globale en 1995-96 par tête et par jour en francs CFA²

	Milieu rural	N'Djaména	Autres villes	Zone ECOSIT ³
Seuil de pauvreté alimentaire	151 (0,303)	311 (0,623)	213 (0,43)	194 (0,39)
Seuil de pauvreté globale	195 (0,39)	414 (0,83)	276 (0,55)	253 (0,51)

Source: DSEED, 1997.

Pour toute la zone couverte par l'enquête ECOSIT, le seuil de pauvreté alimentaire est estimé à 194 francs CFA par tête et par jour, et le seuil de pauvreté globale à 253 francs CFA, soit respectivement 0,39 \$US et 0,51 \$US. Au niveau national, les seuils de pauvreté alimentaire et globale sont estimés respectivement à 173 francs CFA et 218 francs CFA par tête et par jour. Il est à noter que tous ces seuils sont nettement inférieurs au standard international qui est de 1 dollar par tête et par jour (environ 700 FCFA).

En termes absolus, l'écart entre les deux seuils est faible en milieu rural et plus élevé à N'Djaména. Rapporté au seuil de pauvreté alimentaire, cet écart est de 22,6% en milieu rural et de 33% à N'Djaména, mais atteint dans les autres villes une proportion plus importante (39%), à vérifier et à expliquer, le cas échéant, à l'aide des résultats de l'enquête de couverture nationale en cours de réalisation, qui permettra également de procéder à une analyse dynamique comparée de la pauvreté en milieu rural et en zone urbaine. Cette enquête qui a commencé en janvier 2003 fournira les enseignements qui seront pris en compte lors de la révision annuelle du document de la SNRP en décembre 2004.

Incidence et profondeur de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté est la proportion des ménages qui dépensent chacun moins que le seuil de pauvreté; elle mesure le pourcentage de ménages pauvres. La profondeur de la pauvreté est égale à la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des ménages pauvres, rapportée au seuil de pauvreté; elle mesure la portion du seuil de pauvreté qui manque au ménage pauvre moyen pour atteindre ce seuil.

Le estimations de l'incidence et de la profondeur de pauvreté sur la base des seuils précédents et des dépenses de consommation des ménages en 1995-96.

Tableau 2: Incidence et profondeur de la pauvreté au Tchad en 1995-96 (ECOSIT I)

	Indicateur de pauvreté selon la zone			
	Milieu rural	N'Djaména	Autres villes	Ensemble
Incidence de pauvreté alimentaire	46,2	33,8	38,0	41,6
Incidence de pauvreté globale	48,6	35,0	39,3	43,4
Profondeur de pauvreté globale	26,3	30,0	28,3	27,5

Source: DSEED, 1997

Les tableaux 2 et 3 permettent de conclure que, dans la zone couverte par l'ECOSIT, le milieu rural a le seuil de pauvreté le plus faible et, en dépit de cela, l'on y trouve le pourcentage de

² Les données en parenthèses sont en dollars US au taux de 499 francs CFA en 1995

³ L'ensemble de la zone couverte par l'ECOSIT.

pauvres le plus élevé ainsi qu'une pauvreté moins profonde. Inversement, dans la Capitale, le seuil de pauvreté est le plus élevé, mais également, le pourcentage de pauvres est le plus faible et la pauvreté la plus profonde. Ce constat est valable pour la pauvreté alimentaire comme pour la pauvreté globale. D'ailleurs, du point de vue de leur incidence, ces deux types de pauvreté ne semblent pas éloignés l'un de l'autre; de surcroît, la différence apparente est d'autant plus faible que le caractère urbain de la zone étudiée est marqué.

Les tableaux 1 et 2 définissent une échelle sur laquelle un bout est associé au caractère rural de la zone à l'étude et l'autre au caractère urbain de cette zone. Le long de cette échelle, le milieu rural type se caractérise par un seuil et une profondeur de pauvreté, plus faibles et la zone urbaine par un seuil et une profondeur de la pauvreté, plus élevés. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est plus forte dans le milieu rural qu'en zone urbaine, sur l'ensemble de la zone couverte par l'ECOSIT; mais la différence des conditions de vie entre les pauvres et leurs voisins est plus visible en zone urbaine qu'en milieu rural. Les inégalités sont plus fortes en ville qu'en campagne. La pauvreté est donc plus répandue en milieu rural, mais menace davantage d'exclusion l'individu qui en est frappé en milieu urbain. Il faudrait donc œuvrer à réduire la pauvreté en milieu rural et aussi à réduire l'effet des inégalités en milieu urbain.

En termes absolus, l'incidence et la profondeur de la pauvreté à l'échelle nationale pourraient être plus élevées que leurs niveaux mesurés ci-avant pour deux raisons principales :

- a) L'enquête ECOSIT n'a couvert que 4 préfectures du pays à savoir Chari-Baguirmi, Logone occidental, Moyen-Chari et Ouaddaï. Or, ces mêmes préfectures viennent en tête en termes de développement humain durable (tableau 3). Ainsi, la pauvreté serait plus répandue dans les autres préfectures et l'incidence de la pauvreté au niveau national serait plus élevée que celle estimée par l'ECOSIT I;
- b) Le seuil de pauvreté a été estimé sur la base des besoins caloriques de 2.163 kilocalories par jour et par personne au lieu de 2.400 kcal/j/personne, norme actuellement admise pour les pays de la sous-région. L'adoption de cette nouvelle norme calorique aurait pour conséquence d'accroître les seuils et l'incidence de la pauvreté.

Ainsi, la prise en compte de la situation qui prévaut dans toutes les préfectures et l'adoption de la norme de 2.400 kilocalories par personne et par jour, auraient pour conséquence une estimation plus forte de l'incidence de pauvreté. Cette éventualité pourrait être vérifiée à travers l'enquête de couverture nationale susvisée; en attendant, elle semble corroborée par l'indice de pauvreté humaine.

Indicateurs de développement humain

La pauvreté est un phénomène vécu sur l'ensemble du territoire. Cependant, il existe des différences importantes entre les régions. L'analyse qualitative qui suit illustre cette diversité des perceptions de la pauvreté selon les régions, confirmant ainsi l'analyse quantitative.

_

⁴ Quand on parle de Préfecture dans le document, il s'agit de l'ancien découpage administratif

Selon le rapport national du PNUD sur le développement humain au Tchad (2000)⁵, l'indice de développement humain, en 1999, était estimé à 0,403. L'indice de pauvreté humaine (IPH)⁶ du Tchad était estimé à 57%, c'est-à-dire qu'en 1999, environ 6 Tchadiens sur 10 accusaient des déficits en matière de longévité, de santé, d'éducation et de bien-être. En effet, environ 36 % de Tchadiens risquaient de mourir avant l'âge de quarante ans, seul le tiers des individus avait accès aux services de santé de base alors que près de 8 individus sur dix n'avaient pas d'accès à l'eau potable.

La désagrégation de l'indice de développement humain au niveau régional (Erreur! Source du renvoi introuvable.) indique des disparités relativement importantes entres les différentes préfectures du pays. Les préfectures qui abritent les trois principales villes du pays : Chari-Baguirmi (N'Djaména), Logone occidental (Moundou), Moyen Chari (Sarh) se caractérisent par des IDH supérieurs à la moyenne nationale. Cela indique que la présence de grandes villes comme pôle de développement semble rehausser l'IDH préfectoral moyen, mais, comme déjà observé, au prix d'inégalités plus élevées.

Les préfectures du Salamat et du Lac accusent des IDH les plus faibles. Le Salamat est marqué par la plus faible espérance de vie à la naissance (environ 40 ans), soit 10 ans de moins que la moyenne nationale et un des plus faibles taux bruts de scolarisation, soit 21 % alors que la moyenne nationale est de 65 %. La préfecture de Lac possède le plus faible taux de scolarisation 17 %.

Tableau 3 : Résultats des estimations de l'IDH selon les régions

Préfecture	IDH	Préfecture	IDH
Chari-Baguirmi	0,430	Logone oriental	0,379
Logone occidental	0,422	Biltine	0,378
Moyen Chari	0,413	Batha	0,368
Tandjilé	0,396	Kanem	0,356
Ouaddaï	0,395	Guéra	0,350
B.E.T.	0,388	Lac	0,319
Mayo Kebbi	0,383	Salamat	0,259
National: 0,406			

Source: Rapport national sur le développement humain au Tchad, 2000

Les données statistiques disponibles ne permettent pas de procéder à une analyse approfondie de la pauvreté suivant les catégories socioprofessionnelles. Toutefois, l'on peut retenir que les travailleurs du secteur primaire (paysans, pasteurs, pêcheurs) dirigent les ménages les plus pauvres, puisque représentant 78% de la population et contribuent seulement pour 38% à la formation du PIB. Ensuite viennent les ménages dirigés par des opérateurs du secteur informel urbain qui, bien que ne représentant pas plus de 20% de la population, contribue avec le secteur primaire pour 70% au PIB, comptant donc 32% à son actif.

⁶ Les méthodes de calcul sont détaillées dans le rapport sur le développement humain durable au Tchad pour l'année 2000.

13

⁵ En plus de la dimension monétaire, cet indice intègre d'autres dimensions de la pauvreté, notamment l'espérance de vie et le niveau d'éducation.

Un autre point de vue sur la façon dont les différentes catégories socio-professionnelles vivent la pauvreté ressort des consultations participatives qui ont concerné toutes les régions. Les participants à ces consultations ont exprimé des préoccupations qui, en sus de l'accès étroit au crédit et aux services sociaux de base, de l'insécurité et de l'enclavement de certaines régions, sont relatives à la maîtrise de l'eau, à des besoins d'équipements agricoles, d'encadrement et d'appui aux initiatives locales ainsi qu'à l'inexistence d'activités de transformation des produits locaux et au manque de moyens de production. La SNRP articule une politique de développement rural intégré à une politique de développement urbain pour répondre à ces préoccupations qui sont, entre autres, celles des opérateurs du secteur primaire en milieu rural et de ceux du secteur informel en zone urbaine.

2.1.2 Analyse qualitative de la pauvreté

La méthodologie utilisée pour l'analyse qualitative vise principalement à recueillir les opinions des individus, sans nécessairement rechercher le consensus. Elle repose sur la communication verbale et les entretient se déroulé dans les langues locales. Ce sont donc des entrevues de groupe, qui ont été enregistrées dans des magnétophones, puis retranscrites.

La démarche a consisté à réunir dix à quinze personnes choisies en fonction de certains critères socio-professionnels de façon à former un groupe relativement homogène. Sous la supervision d'un animateur, les participants sont invités à discuter d'un thème spécifique. L'animateur oriente les discussions à l'aide d'une grille d'entrevue semi-structurée.

Les enquêtes qualitatives ne donnent pas nécessairement des résultats exhaustifs et la taille de l'échantillon tiré dans ces enquêtes n'a pas la même importance que dans les enquêtes quantitatives. L'on cherche à appréhender la perception de la population par rapport au phénomène à l'étude, qui est dans le cas présent la pauvreté qu'elle vit et les stratégies qu'elle entend déployer pour lutter contre celle-ci. Les facteurs et les problèmes concernant la pauvreté soulevés dans cette analyse sont déterminants, mais pas exhaustifs.

2.1.2.1 La pauvreté et le bien-être tels que perçus par les populations

L'étude des perceptions du bien-être et de la pauvreté, menée sur la base des entretiens avec les populations selon les critères socio-démographiques (pauvre, non pauvre, jeunes et vieux selon le sexe), a permis de dégager les préoccupations économiques et sociales les plus importantes des populations.

Tableau 4 : Résumé des problèmes soulevés par la population par zone selon les priorités

Zone urbaine		Zones	Zones rurales		
N'Djaména	Saharienne	Sahélienne	Sahélo-Soudanienne	Soudanienne	
Santé	Transport	Equipement agricole	Equipement agricole	Transport	
Education	Equipement agricole	Crédit	Transport	Equipement agricole	
Environnement	Santé	Eau potable	Infrastructure routière	Santé	
Crédit	Education	Santé	Santé	Education	
Logement	Nourriture	Elevage	Eau potable	Nourriture	
Eau potable	Eau potable	Education	Crédit	Eau potable	

Source : Enquête sur les perceptions du bien-être de la pauvreté

Les ménages défavorisés possèdent peu de biens matériels pouvant leur permettre d'alléger la pénibilité des tâches domestiques et de leurs activités de production, notamment, agricoles. Dans ce sens, les ménages ont identifié l'épargne individuelle ou l'accès aux services financiers (micro-crédit) comme le moyen d'acquérir les biens matériels qui contribueraient à améliorer leurs conditions de vie. La plupart d'entre eux ont établi une relation entre leur capacité financière, le coût de la vie et les activités génératrices de revenus qui pourraient leur permettre de sortir de la pauvreté. Pour ces ménages, la détention d'un actif est analysée comme source directe de capacité de financement ou comme garantie à apporter en contrepartie d'un prêt pour l'exercice d'activités génératrices de revenus.

2.1.2.2 Les enseignements tirés des consultations participatives

Les entretiens menés dans le cadre des consultations participatives ont concerné séparément les groupes socio-professionnels suivants : les jeunes par sexe, les associations des éleveurs, les associations des cultivateurs, les groupements féminins, les veuves, les orphelins, les handicapés, les retraités, les fonctionnaires de l'Etat, les responsables des ONGs, les parlementaires et les religieux.

Les consultations participatives avaient comme objectifs d'élargir et de raffiner la vision issue de l'étude des perceptions du bien-être et de la pauvreté, et d'approfondir la connaissance des particularités régionales quant à la nature et aux causes de la pauvreté. En effet, ces consultations ont révélé une grande diversité des perceptions qui sont présentées en détail cidessous. Par ailleurs, c'est à travers ces consultations que les préoccupations relatives à la gouvernance ont été évoquées. La conception des stratégies doit nécessairement prendre en compte ces spécificités régionales.

Guéra-Salamat

Pour la population de ces deux préfectures, la pauvreté de leur région est reflétée par le manque d'eau potable, de structures de santé, d'éducation et du réseau routier. Elles y ajoutent :

- le manque de structures de micro-finance ;
- l'absence de la paix et de la sécurité ;
- le manque de locaux adéquats pour l'administration publique, de même que l'habitat est très précaire ;
- le manque de structures d'appui aux initiatives locales en matière de développement ;
- l'inexistence de moyens de communication ;
- le manque d'unités de production et de transformation de produits locaux ;
- la mauvaise gouvernance;
- le manque d'équipement agricole ;
- les problèmes d'assainissement dans la localité ;
- le mauvais état des routes et les pistes rurales reliant les différents villages ;
- l'environnement en perpétuelle dégradation ;
- la non exploitation du sol et du sous-sol de la région ;
- le manque d'enseignants formés ;
- l'insuffisance numérique des agents de santé ;
- les famines périodiques ;
- un nombre important d'orphelins et de veuves dans la localité. L'absence d'une protection sociale aggrave sérieusement la situation déjà précaire de ces groupes vulnérables ;

- le manque de vêtements tient aussi une place importante dans la perception de la pauvreté;
- l'irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires.

Mayo-Kebbi/Tandjilé

Dans cette zone, la pauvreté est définie comme l'état d'un individu ne possédant pas de moyens matériels et financiers. Elle est aussi perçue comme un état :

- de celui qui n'a rien; qui est incapable d'inscrire les enfants à l'école; qui manque des moyens de déplacement. C'est aussi le manque de bien-être, le manque de tout ce qui est utile à la vie à savoir : la santé, l'éducation, le logement, la nourriture, l'habillement;
- d'un pays incapable de fournir des enseignants bien formés dans les établissements scolaires.

Les causes de la pauvreté sont multiples, notamment la sécheresse, le manque de moyens de production, l'ignorance (l'analphabétisme), la pauvreté du sol, l'enclavement des localités, les bas prix des produits agricoles, le non-paiement des pensions des retraités, l'alcoolisme, le parasitisme, le manque d'emploi pour les jeunes, le manque d'initiative et d'organisation des populations, l'insuffisance des centres de santé, le manque d'eau potable, le retard des pluies, le manque d'encadrement technique des paysans et la mauvaise gestion des ressources nationales

Un point particulier - le statut de la femme – partage les avis : beaucoup pensent que la femme doit jouir de sa liberté pour être responsable de la gestion de ses affaires ; d'autres préfèrent le statu quo selon lequel la femme doit être soumise à son mari .

Le deuxième point particulier est la gouvernance, en relation notamment avec le conflit agriculteurs/éleveurs : les populations veulent avoir leur mot à dire dans des décisions politiques ; elles se considèrent comme victimes permanentes des conflits (agriculteurs-éleveurs) ou de discrimination faite par les autorités politiques, administratives et militaires. Aussi, définissent-elles la pauvreté en termes de manque de liberté d'action, de sécurité et d'équité.

Pour lutter contre la pauvreté dans cette région, les populations suggèrent aussi la réhabilitation de l'OMVSD (Office de Mise en Valeur de la Plaine de Sategui-Déressia) et la création d'autres aménagements hydro-agricoles, la réouverture des usines de la Cotontchad (Bongor, Guidari) et la sensibilisation des parents pour l'éducation des filles.

Borkou Ennedi Tibesti

Pour la population du BET, la pauvreté est l'état de la personne qui ne mange pas à sa faim, qui n'arrive pas à se soigner si elle est malade, qui n'arrive pas à éduquer ses enfants, ni les habiller, qui n'accède pas à un logement décent. Enfin, est aussi pauvre la personne qui n'est pas en sécurité chez elle. A cela, il faut ajouter :

- le problème de l'eau potable et celle pour le bétail ;
- l'analphabétisme comme fléau et handicap majeur à toute prise d'initiative de développement ;
- le manque d'encadrement technique des adultes qui ont déjà perçu l'intérêt de s'organiser pour lutter contre la pauvreté dans leur région ;
- l'insuffisance des services de santé et de personnel qualifié aggrave la situation sanitaire déjà précaire ;

- l'incapacité des exploitants des oasis d'assurer la production du fait de manque d'encadrement et d'équipements appropriés ;
- le manque d'entretien des infrastructures routières existantes ;
- l'inexistence d'une route reliant le Tchad à la Libye ;
- l'inexistence d'institution bancaire et de crédits agricoles ;
- le non approvisionnement des magasins de l'ONC (Office National Céréalier) en produits céréaliers ;
- l'insuffisance de forages à proximité des pâturages ;
- l'inexistence de barrage de retenue d'eau des torrents ;
- l'inexistence de structure de service de soins de santé animale à Fada ;
- l'insécurité causée par l'existence des mines semées partout.

Kanem-Lac

Selon la population de cette région, la pauvreté se perçoit en termes de manque ou d'insuffisance de satisfaction de besoins vitaux : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et surtout avoir la garantie pour la sécurité de ses biens et de sa personne.

Les facteurs suivants ont été évoqués comme causes de la pauvreté dans la région:

- l'enclavement de la région ;
- le manque d'un système de crédit permettant aux agriculteurs de s'équiper en moyens de production (motopompes, tracteurs, charrettes, etc.) et aux commerçants d'augmenter leur capital et aux éleveurs de reconstituer leur cheptel;
- l'analphabétisme, le manque d'infrastructure scolaire, l'insuffisance en personnel enseignant, le manque d'équipement (tables-bancs, tableaux, etc.), le manque de cantine scolaire pour inciter les filles à fréquenter l'école;
- le manque de sensibilisation des chefs traditionnels et religieux pour envoyer les enfants à l'école et surtout laisser les filles poursuivre leurs études ;
- le manque de maternité et de laboratoire d'analyses médicales; le manque d'ambulance pour l'évacuation d'urgence des malades, le manque de personnel médical compétent et en nombre suffisant, et le manque de sensibilisation pour des mesures d'hygiène corporelle et du milieu.

Chari-Baguirmi et Batha

La pauvreté est définie par la population de Massakory comme étant l'absence de moyen nécessaire à la satisfaction des besoins élémentaires comme les soins sanitaires, la nutrition, l'accès à l'eau potable, etc.

La pauvreté se manifeste aussi par la famine périodique, les maladies liées à l'eau, et les multiples problèmes sociaux que la population n'arrive pas à résoudre. A cela s'ajoute la sécheresse, les multiples guerres civiles, l'isolement des localités dû au manque d'infrastructure de transport et la mauvaise gouvernance du pays.

Le déterminant principal de la pauvreté à Bousso est le manque d'infrastructures scolaires adéquates ayant pour conséquence la plus grande ignorance de la population. A ce facteur, s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures sanitaires et routières, l'absence du système de protection sociale de la population, le manque d'eau potable (la population boit l'eau du fleuve).

Ouaddai-Biltine

Dans cette région, la pauvreté est définie comme l'incapacité à accéder aux moyens matériels et financiers. Les causes identifiées sont entre autres : la mauvaise gestion de la chose publique, l'insécurité, le déficit pluviométrique, le bas salaire, le manque de moyens de production, l'ignorance, l'insuffisance des puits pastoraux et villageois, le non paiement des pensions des retraités civils et militaires, l'absence des structures d'appui telles que les ONG et les services publics. La population relève particulièrement :

« l'insécurité civile entretenue par des chameliers brigands, provoquant l'installation de la peur dans l'espace rural du Ouaddaï-Biltine. Les populations, assiégées dans leurs agglomérations par des coupeurs de route cruels, vivent comme des prisonniers, incapables de se hasarder en brousse, ne serait-ce que pour ramasser de la gomme arabique ».

Elles ont aussi désigné comme générateurs de la pauvreté:

- la guerre et les conflits agriculteurs/éleveurs;
- la dégradation de l'environnement ;
- l'analphabétisme et la paresse ;
- la mauvaise gouvernance, la corruption, les détournements...;
- le manque de matériel et d'outillage de travail, des voies de communication ;
- l'impunité et la dépravation des mœurs ;
- le manque d'eau;
- le manque d'encadrement;
- le manque de structures sanitaires, notamment pour la mère et l'enfant. Par contre, les femmes refusent d'être auscultées ou même consultées par un médecin de sexe masculin;
- le manque de structures éducatives et les rares écoles sont dépourvues d'enseignants et de manuels ;
- le manque de matériel agricole moderne et l'archaïsme des techniques culturales.

Moyen-Chari et les deux Logones

La pauvreté est perçue, dans cette zone, comme une incapacité à subvenir aux besoins élémentaires des populations à savoir : se nourrir, se soigner et éduquer ses enfants. Les principaux déterminants de la pauvreté identifiées par les populations sont :

- l'état défectueux des routes ;
- l'absence de crédits agricoles et financiers ;
- l'insécurité croissante créée par les coupeurs de route et les éleveurs ;
- l'injustice due à la mauvaise gestion des multiples conflits agriculteurs/éleveurs ;
- le vol des bœufs d'attelage et les amendes arbitraires infligées par les autorités militaires et administratives ;
- la raréfaction et l'appauvrissement des sols cultivables ;
- la mauvaise gestion des biens publics ;
- l'enclavement des régions productrices ;
- l'alcoolisme qui constitue actuellement un fléau dans la région ;
- le manque d'infrastructures scolaires et de formation ;
- l'insuffisance du personnel enseignant ;
- l'inflation généralisée en particulier des produits de première nécessité ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat.

Pour juguler cette pauvreté, les actions prioritaires à engager doivent être axées sur:

• l'éducation et la formation professionnelle ;

- la bonne gouvernance en vue de créer un environnement propice au développement ;
- la paix et la sécurité comme condition d'un développement, d'une production suffisante ;
- l'argent/le crédit comme base d'une autonomie ;
- les infrastructures routières pour l'échange et l'accroissement de la production agricole.

N'Djaména

Dans la ville de N'Djaména, le Comité de pilotage a organisé plusieurs rencontres avec les grands groupes qui composent l'administration, la société civile et le secteur privé de la capitale. La pauvreté au Tchad est, selon les populations de N'Djaména, le résultat de la mauvaise gouvernance, et son éradication passe nécessairement par un changement de mentalité et de comportement dans la gestion de la chose publique et une croissance soutenue, ancrée sur les secteurs des pauvres.

Conclusion

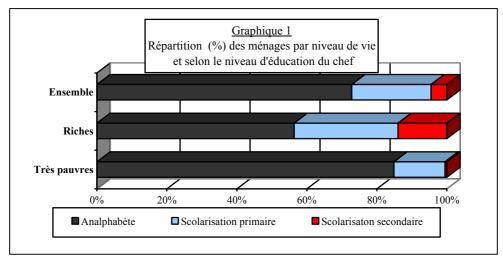
On peut affirmer que la pauvreté est omniprésente dans la majorité des ménages tchadiens, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, les données disponibles semblent sous-estimer l'ampleur du problème. La proportion des ménages pauvres avoisinerait les 60% ou plus. La situation est plus grave en milieu rural en termes de proportion et de valeurs absolues, du fait que la population tchadienne est essentiellement rurale (environ 80%). Certains groupes socio-économiques sont à haut risque. Il s'agit notamment des femmes et des enfants nécessitant une protection spéciale, des handicapés, des militaires démobilisés, des retraités, des personnes vivant avec le VIH.

2.1.3 Caractérisation des ménages pauvres

L'analyse faite dans la présente section est basée sur une méthode indirecte permettant d'associer, en l'absence des données sur les revenus et la consommation, le niveau de bienêtre du ménage à ses biens d'équipement, et à d'autres éléments comme la qualité de l'eau de boisson. En effet, la technique de l'analyse en composante principale permet de classer les ménages par ordre croissant, du premier qui ne possède aucun de ces biens ou moins que les autres au dernier qui les possèdent tous ou plus que les autres. Pour les besoins de l'analyse, les ménages sont répartis des plus pauvres aux plus riches en cinq groupes (quintiles) correspondant chacun à 20% du nombre total de ménages de l'échantillon. Entre les Très pauvres et les Très riches selon l'échelle nationale, il y a les Pauvres, les Moyens et les Non pauvres.

2.1.3.1 Niveau d'éducation du chef de ménage

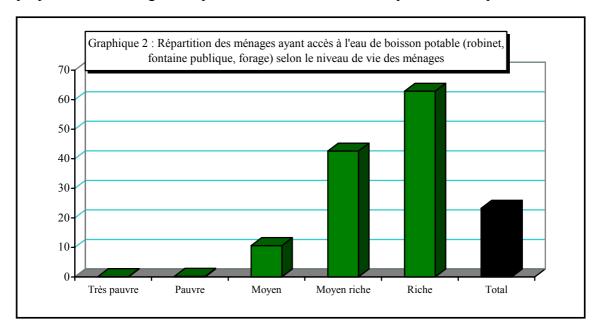
Le graphique 1 indique une corrélation positive entre le niveau d'éducation du chef de ménage et le niveau de vie du ménage. Environ 85 % des ménages très pauvres (premier quintile) ont à leur tête un chef analphabète contre 56,4% chez les riches (dernier quintile). Cela laisse suggérer que l'éducation qui développe les aptitudes des individus à saisir les opportunités socio-économiques qui leur sont offertes, limite les risques pour un individu et ses dépendants de subir les privations associées à la pauvreté. Dans ce sens, l'impact de l'éducation de la mère est un facteur décisif de qualité d'hygiène de vie et de santé des membres du ménage, en particulier des enfants.



Source: Enquête Migration au Tchad, 1998.

2.1.3.2 Niveau d'accès à l'eau potable

Le graphique 2 indique que les ménages pauvres n'ont pratiquement pas accès à l'eau potable (seulement 0,12 %). Ils utilisent presque exclusivement l'eau de puits traditionnels mal protégée contre les souillures diverses, et celle des marigots et des mares qu'ils partagent souvent avec les animaux. En revanche, plus de 62% des ménages non pauvres ont accès à l'eau potable. Cependant, si l'on tient compte du fait que cette eau pourrait être souillée au cours de différentes manipulations effectuées lors du transport et de la conservation, la proportion des ménages non pauvres consommant de l'eau potable serait plutôt faible.



Un pourcentage très élevé de la population se trouve ainsi exposé aux maladies épidémiques telles que la fièvre typhoïde ou le choléra, qui trouvent leur origine dans l'eau de boisson de mauvaise qualité.

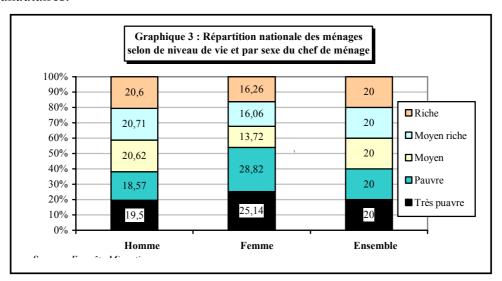
Au Tchad, en l'an 2000, la proportion des populations disposant en permanence d'eau saine en milieu rural est de 17% et la proportion de ceux qui appliquent les mesures d'hygiène du milieu est de 7%. Dans les villes équipées d'un réseau d'adduction d'eau potable, 9,7% de la population dispose d'un branchement, 27,5% se ravitaillent à la fontaine publique, le reste de

la population (62,8%) s'approvisionne à des puits traditionnels. Au total, l'accès permanent à l'eau potable est limité à 30% de la population.

S'agissant du secteur de l'assainissement, aucune ville ne dispose d'un système fonctionnel d'évacuation des eaux usées : les réseaux de collecte sont vétustes. Moins de 2% des citadins disposent d'installations sanitaires avec eau courante, tandis que les latrines en milieu rural sont quasi-inexistantes. Ainsi, les populations pauvres se trouvent exposées à des maladies chroniques liées à de mauvaises conditions de vie et d'accès à l'eau et l'assainissement. En sus, la corvée d'eau qui dure 4 à 5 heures par jour dans certaines zones, contribue, entre autres, à réduire le temps consacré aux activités plus productives et plus valorisantes.

2.1.3.3 Pauvreté et genre

Selon le graphique 3, les ménages dirigés par une femme sont plus exposés à la pauvreté que ceux dont le chef est de sexe masculin : 54 % contre 34 % respectivement. Cette situation tient en partie au fait que la plupart des femmes chef de ménage sont des veuves ou divorcées, avec des enfants à charge, alors qu'elles disposent de très peu de ressources. En outre, leurs principales activités relèvent du secteur informel dont le revenu est à la fois faible et irrégulier. Les femmes chef de ménage sont, le plus souvent, sans qualification professionnelle particulière pour accéder à un emploi plus rémunérateur. En milieu rural, la plupart d'entre elles n'ont pas toujours accès aux terres fertiles et ne vivent que de petites activités de transformation alimentaire, de la vente de bois de chauffe ou de transferts communautaires.



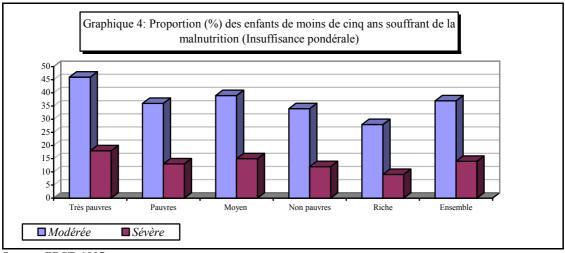
2.1.3.4 Carences nutritionnelles\

Les données de 1997 (EDST, 1997) montrent que 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition chronique (insuffisance pondérale) dont la majorité sous une forme sévère. Selon le graphique 4, ce taux est plus élevé chez les ménages très pauvres (46%) que chez les ménages non pauvres (34%). En revanche, le taux de mortalité infantile

_

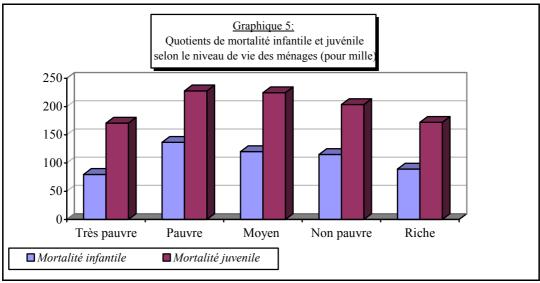
⁷ Généralement, l'héritage privilégie les garçons et donc ce sont eux qui se partagent les terres des parents décédés. Par ailleurs, la hiérarchie de classe sociale est telle que dans certaines régions, le chef de canton et le chef de terre se servent en premier lieu et ensuite les autres. Pour les zones aménagées, il faut payer une redevance généralement inaccessible aux pauvres.

(graphique 5) est sensiblement le même pour les ménages pauvres et non pauvres. Il en est de même pour le taux de mortalité juvénile.



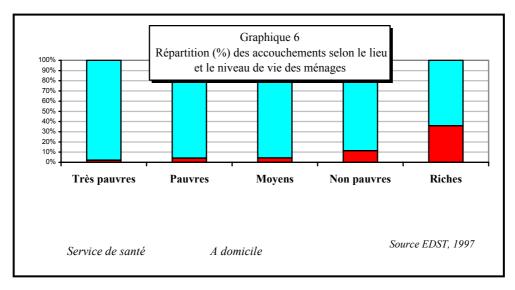
Source: EDST, 1997

Cela semble indiquer que le niveau de revenu ne soit pas le seul facteur déterminant de la mortalité infantile et juvénile. En effet, le niveau d'éducation des parents, l'accessibilité aux soins de santé de qualité, le mode d'allaitement, etc. sont aussi importants que les ressources monétaires pour assurer des meilleures conditions de vie des enfants en bas âge.



Source: EDST, 1997

Les déficiences nutritionnelles sont surtout dues aux habitudes alimentaires. La plupart des ménages tchadiens, même parmi ceux qui ont des moyens, se satisfont d'une alimentation généralement peu nutritive. L'apport moyen par habitant est estimé à 1 720 calories par jour alors que cette moyenne est de 2 160 calories à l'échelle de l'Afrique subsaharienne et de 2480 pour l'ensemble des pays en développement. Le pourcentage de nouveau-nés de faible poids à la naissance est de l'ordre de 15%. Ceux des enfants âgés de 24 à 35 mois accusant un retard de croissance représentent 55%. Il est plus élevé en milieu rural (42%) qu'en milieu urbain (32%). On estime à 21% le pourcentage de mères avec un faible Indice de Masse Corporelle. Celui des ménages disposant de sel iodé est de 55%; cela explique naguère une prévalence du goitre parmi les plus élevées au monde.



2.1.3.5 Accès aux services de santé

Le graphique 6 indique qu'une très faible proportion (moins de 5 %) de femmes issues des ménages pauvres accouchent au centre de santé contre environ 20 % chez les ménages non pauvres. Avec un accouchement à domicile, les femmes courent plus de risques de décès autant pour elles-mêmes que pour leurs enfants en cas de complication. La faible fréquentation des services de santé par les femmes issues des ménages pauvres serait due, soit au manque de ces services dans les environs et/ou aux problèmes de coût, soit à la tradition. Comme le pourcentage de femmes issues des ménages riches (dernier quintile) qui accouchent à domicile est relativement élevé (63,7%), l'insuffisance de ces services semblent être le facteur le plus plausible de non-fréquentation des services de santé, sans pour autant sous-estimer le problème de coût qui peut être prohibitif pour les ménages pauvres.

2.1.3.6 Habitat et urbanisme

En ce qui concerne l'habitat, plus de 90% des Tchadiens vivent dans des logements en matériaux précaires, sans moyens d'évacuation des ordures ménagères. En milieu rural, ce taux dépasse 98%. Dans les grandes villes, la promiscuité, les mauvaises conditions d'hygiène exposent régulièrement les habitants aux maladies épidémiques et endémiques (choléra, fièvre typhoïde, méningite, etc.). Cette situation se perpétue à cause des difficultés d'accès légal à la propriété foncière et de la cherté des matériaux de construction durables. L'incapacité des services techniques de l'Etat à répondre aux demandes citadines de terrains à bâtir a amené la majorité des habitants des villes à occuper anarchiquement les périmètres urbains, parfois inadaptés pour la construction (dépression, marécage, etc.).

2.2 Groupes sociaux à haut risque

Au Tchad, certains groupes sociaux présentent une probabilité plus élevée d'être pauvres par rapport au reste de la population : ce sont les groupes à hauts risques

2.2.1 Les femmes en circonstances particulièrement difficiles (FCPD)

Il s'agit notamment de la plupart des veuves, des divorcées et des filles-mères, dont la précarité de la situation socio-économique constitue un véritable frein à leur épanouissement humain. En plus de cela, les femmes dans leur ensemble vivent d'autres formes de

discrimination qui affectent négativement leur bien-être, à savoir le mariage précoce ou forcé, le refus d'accès à l'héritage et l'excision.

Pour ce qui est du mariage précoce, le droit positif fixe à 13 ans, l'âge minimum obligatoire pour la validité d'un mariage, rejoignant ainsi le droit coutumier (les résultats du recensement de la population de 1993 estiment l'âge moyen du premier mariage à 15,8 ans). Quant au mariage forcé, 30% des femmes enquêtées (1999) déclarent être mariées ou victimes d'une tentative de mariage contre leur gré pendant leur jeunesse.

En ce qui concerne l'héritage, une proportion de 33,9% des femmes urbaines déclarent ne pas pouvoir hériter de leurs parents, à cause de leurs oncles (enquête de 1999). Si le Code civil a prévu des dispositions favorables concernant l'héritage au profit de la femme, le droit coutumier animiste a plutôt institué une injustice à l'encontre de la femme en la matière. La coutume musulmane est plus favorable à l'égard des femmes auxquelles elle accorde une portion de l'héritage légué par leurs parents ou leurs proches, même si elle est discriminatoire en faveur des garçons.

Quant à l'héritage d'un mari, seulement 5,8% des femmes mariées interrogées pensent pouvoir l'obtenir ou l'ont obtenu pour elles-mêmes, contre 29,7% grâce à leurs enfants. Une proportion de 4,3% des femmes pensent ne pas pouvoir hériter parce qu'elles sont stériles, et 14,1% à cause des obstructions des parents du mari. Le code de la famille et des personnes qui est en chantier devrait prendre en charge le rétablissement de l'égalité des sexes dans ce domaine.

L'excision, passage obligé pour la fille dans plusieurs ethnies, constitue également une violence contre la femme et affecte sa santé. Les justifications de cette pratique sont d'ordre culturel, notamment la recherche de la pureté, et social en ce sens que c'est l'occasion d'une éducation et d'un apprentissage accélérés dans les domaines de la vie conjugale et de la féminité.

2.2.2 Les enfants nécessitant une protection spéciale (ENPS).

Ce sont des enfants en proie aux difficultés d'adaptation ou de réinsertion familiale et sociale. Ils ne bénéficient ni d'accès aux services de base, ni de protection physique, morale ou juridique. L'UNICEF estime à 10.802 le nombre « d'enfants nécessitant une protection spéciale ». Parmi eux, environ 10 % bénéficient d'un encadrement. Les « ENPS » sont répartis en plusieurs sous-groupes dont, entre autres :

- le sous-groupe « enfants de la rue et dans la rue » est le plus nombreux, approximativement 10 000 individus ;
- le sous-groupe « enfants mineurs combattants » qui comprend environ 600 enfants ;
- le sous-groupe « enfants orphelins et abandonnés » comptant environ 590 enfants ;
- le sous-groupe « enfants victimes de crimes et de répression politique » dont l'effectif est évalué à 110 enfants, avec une concentration plus importante dans la capitale.

2.2.3 Les personnes handicapées

Le nombre de personnes handicapées, tous handicaps confondus, aurait atteint, en 2000, au moins 487 000 individus⁸ La plupart des handicapés sont analphabètes ou sans qualification

⁸ Ibrahima N'Daye, Rapport de Mission au Tchad du 18 juin au 17 juillet 1995, OIT.

professionnelle, et donc chômeurs et portés à la mendicité. Toutefois, les handicapés sont organisés en plusieurs associations, ce qui facilite leur réinsertion dans la vie économique, notamment dans l'environnement plus solidaire en milieu rural.

Tableau 5 : Répartition des personnes handicapées selon la nature du handicap

Nature du handicap	Nombre de personnes	
Physique (poliomyélite)	163 000	
Visuel (onchocercose, trachome)	130 000	
Auditif (méningite, otite)	70 000	
Mental	16 000	
Vieillesse	108 000	
Total	487 000	

Source: OIT, Rapport de Mission au Tchad du 17/07/1995

2.2.4 Les retraités

Au Tchad, le nombre de retraités est passé de 4 500 à 13 438 entre 1993 et 2000. Le problème des retraités se pose en termes de non-paiement régulier des pensions. Les difficultés que connaissent à l'heure actuelle les finances publiques n'ont pas permis de résoudre ce problème qui, néanmoins, doit être aplani dans les meilleurs délais.

2.2.5 Les militaires démobilisés

Le nombre de militaires démobilisés est actuellement estimé à environ 27 046 personnes. Avec l'aide des partenaires extérieurs⁹, le gouvernement a mis en place un programme de réinsertion sociale, dont la phase pilote, commencée en janvier 1999 dans cinq anciennes préfectures (Chari-Baguirmi, BET, Ouaddaï, Mayo-Kebbi et Moyen-Chari), vient de s'achever sur des résultats nettement appréciables : 399 projets financés pour 2777 démobilisés réinsérés sur 3500 prévus. Mais le faible niveau d'instruction des démobilisés (environ 80 % d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction) rend plus difficile la perspective de leur réinsertion socio-économique rapide. Le risque que ce groupe fait planer sur la paix et la sécurité nationale commande un engagement plus ferme pour la mise en place en leur faveur d'un programme de reconversion et de qualification pouvant faciliter leur insertion.

2.2.6 Les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Au défi sanitaire déjà difficile à relever à court terme, vient se greffer celui de la pandémie du VIH/SIDA dont la vitesse d'expansion est très inquiétante. En effet, le nombre de cas de SIDA avéré qui n'était que de 10 en 1989 s'est établi à 1010 en 1993 pour atteindre 1 343 en 1996 ; il dépasse les 12.000 cas en 2000. La séro-prévalence du VIH/SIDA en milieu rural et urbain varie entre 4 % et 10 %. La vitesse de propagation et les dégâts socio-économiques que cette pandémie provoque font d'elle non pas un problème de santé, mais un problème de développement. Selon le rapport n°16567-CD de la Banque Mondiale (1997), ce serait environ 8000 femmes enceintes qui sont annuellement séropositives, et 30 à 40% d'entre elles transmettent le virus à leur enfant.

Cette pandémie a une influence négative directe sur la croissance économique car elle touche surtout la population active : 56% des cas sont enregistrés dans la population âgée de 15-49

.

⁹ Banque Mondiale et Coopération allemande

ans dont les femmes en âge de procréer représentent 31% et les hommes de cette même tranche d'âge 32%.

D'après le Programme Population et Lutte contre le SIDA, le taux de prévalence du VIH/SIDA serait d'environ 4 %. Dans certaines régions, ce taux de prévalence atteint 6 %, voire 10 %. Le nombre d'enfants orphelins du SIDA se situerait autour de 55 000 (38 000 en 1997). Toutefois, ces chiffres sont à prendre avec réserve dans la mesure où la surveillance de la maladie est inadéquate à cause de l'insuffisance des équipements, du nombre de réactifs disponibles et du manque de personnel qualifié.

Le SIDA constitue un facteur de marginalisation des personnes affectées. Les malades de SIDA deviennent une charge pour leur famille et ceux qui en sont décédés laissent une progéniture à la charge de la société. Jusqu'à présent, les actions entreprises par le gouvernement, avec l'aide des partenaires extérieurs, visent à endiguer l'expansion du VIH/SIDA; la prise en charge communautaire et publique des malades et des orphelins du SIDA est peu développée. La vitesse de propagation et l'impact négatif que provoque cette pandémie au plan socio-économique font d'elle non pas un problème de santé, mais un problème de développement.

Chapitre 3 Déterminants de la pauvreté et atouts du Tchad

L'état de la pauvreté décrit dans le chapitre précédent résulte de la très faible croissance économique qu'a connue le Tchad au cours des quatre dernières décennies, de sa mauvaise répartition et d'une mauvaise gouvernance. L'analyse de ces deux facteurs largement interdépendants permet de mettre en exergue les causes profondes qui sont autant de contraintes à la réduction de la pauvreté.

3.1 Déterminants de la pauvreté

3.1.1 Gouvernance

La faible croissance économique résulte des distorsions dans le fonctionnement des Institutions de l'Etat d'une part, de la Société Civile et du secteur Privé d'autre part. Ce mauvais fonctionnement est la conséquence de la mauvaise gouvernance. Celle-ci se manifeste par les difficultés que rencontre l'Etat pour assurer de manière durable la sécurité des personnes et des biens à travers une justice fiable et des forces de défense et de sécurité responsables, pour garantir un environnement incitatif au monde des affaires, favorisant le développement du secteur privé ; et par ses faiblesses en matière de planification et de gestion macro-économique qui sont à la base du manque d'infrastructures collectives qui sera évoqué dans les paragraphes ci-dessus. Par ailleurs, l'accumulation momentanée des arriérés consécutifs aux difficultés de paiement handicape le monde des affaires.

Parmi les perceptions des populations, on note :

- *Un appareil* qui reste à parfaire, souffrant d'une insuffisance quantitative et qualitative en ressources humaines et d'une insuffisance en infrastructures et moyens de fonctionnement :
- Une administration mal gérée, mal outillée et peu efficace, en raison du système de gestion des fonctionnaires qui ne tient pas compte du profil des agents avec pour conséquence leur démotivation. Il faut ajouter l'insuffisance quantitative et qualitative de l'administration tchadienne en ressources humaines, comparativement à certains pays africains. L'administration tchadienne travaille dans des conditions matérielles inadéquates : elle est mal abritée et insuffisamment équipée. L'Etat manque de capacité de conception des politiques sociales et économiques.

Malgré les réformes engagées, la SNBG relate la persistance de beaucoup de pesanteurs liées aux conditions de travail et aux comportements des agents de l'Etat, notamment la corruption, les trafics d'influence et la pratique déloyale de la concurrence. Les violations quotidiennes des droits de l'homme trouvent leur justification dans la non-application des textes par les agents de l'Etat chargés de le faire et l'absence d'une culture démocratique. La gestion partisane du conflit agriculteur-éleveur par les autorités administratives et politiques locales en est un exemple. Selon les populations à la base, la faiblesse des moyens de fonctionnement offerts au médiateur national met plutôt un doute sur la volonté réelle du pouvoir en matière de règlement de conflits.

Par ailleurs, les populations ont, de manière très nette, fait ressortir le fait que l'Etat n'a pas su garantir leur sécurité et celle de leurs biens, pour leur permettre de se consacrer à l'objectif d'augmenter leurs richesses sans crainte d'une quelconque spoliation. C'est pourquoi, elles

ont inscrit la réforme des forces de sécurité et de défense au titre des actions prioritaires à mettre en œuvre pour le rétablissement des conditions propices à une vie normale. Cette réforme devra se doubler de celle de la justice pour crédibiliser cette institution auprès des justiciables, ce qui par ailleurs, aura des effets positifs sur le développement du secteur privé.

Comme conséquence de plusieurs décennies de conflits armés, les forces de défense et de sécurité sont désorganisées et constituent plutôt une menace pour la sécurité des personnes et des biens. Le traitement discriminatoire de ces forces a entraîné l'indiscipline au sein des différents corps composés aussi bien d'éléments formés que non formés. Les difficultés de réinsertion des militaires démobilisés et l'irrégularité de versement des pensions de retraite constituent une source d'insécurité dans le pays.

La mauvaise répartition des services sociaux de base entre la capitale et les autres villes, les zones rurales et urbaines traduit également les faiblesses institutionnelles et humaines, ainsi que les mauvais choix politiques. L'Administration a besoin de rétablir la confiance entre elle et les administrés, seul moyen pouvant permettre que les signaux transmis par l'Etat aussi bien sur le plan politique qu'économique soient perçus à leur juste valeur par les différents acteurs de la vie nationale.

Dans le domaine de la santé, la plupart des médecins exercent en milieu urbain et plus particulièrement dans la capitale. Il en est de même pour les infrastructures socio-sanitaires. Le pourcentage de la population théoriquement couverte par les centres de santé de premier échelon est de 71 %, mais il faut noter que seulement 43 % des ménages vivaient à moins de 5 km d'un centre de santé en 1996/1997 alors que 31 % en étaient à plus de 15 km. En milieu urbain, 97 % des ménages étaient à moins de 5 km, contre 40 % en milieu rural. Plus de la moitié des femmes rurales mettent 2 heures ou plus pour atteindre l'établissement de santé le plus proche et 70 % d'entre elles doivent parcourir au moins 70 km pour atteindre l'hôpital le plus proche. On imagine facilement la difficulté qu'affronte le paysan qui doit parcourir cette distance pour se faire soigner ou faire soigner un membre de sa famille.

Par ailleurs, malgré l'insuffisance des ressources matérielles et financières pour faire fonctionner les infrastructures, 40% des ressources budgétaires et 20% de l'aide extérieure sont concentrées au niveau central (N'Djaména et ses environs) qui abrite seulement environ 20% de la population totale.

Le téléphone, l'électricité et les infrastructures de canalisations, les tribunaux, les maisons d'arrêt etc. ne sont disponibles qu'en milieu urbain. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, mis à part l'implantation des centres de formation supérieure (université, instituts techniques et collèges), des bâtiments sont construits dans certaines régions sans élèves, alors que dans d'autres régions à forte demande d'éducation, les élèves sont à même le sol dans des salles de fortunes construites par des parents d'élèves. La question des maîtres communautaires évoquée ci-dessus ne concerne qu'une partie du pays, de sorte que certaines communautés sont plus sollicitées en termes de participation que d'autres.

Les difficultés pour les femmes d'accéder aux crédits et aux autres ressources, le faible taux de scolarisation des filles, la faible proportion des femmes dans l'administration et les instances de décisions relèvent également de cette mauvaise redistribution.

Encadré 1 : Une société civile soucieuse de participer pleinement à la vie de la Nation, mais sans capacités requises.

L'émergence d'une société civile active est l'un des résultats les plus satisfaisants de l'avancée démocratique au Tchad. Dans les domaines aussi essentiels que les activités de production, notamment dans le monde rural, la défense des droits sociaux, la presse, la société civile tchadienne a fait la preuve de son engagement aux côtés des populations

Malheureusement, elle fait face à des difficultés financières et matérielles et à un manque de ressources humaines qui handicapent ses actions. Elle rencontre d'énormes difficultés dans la collaboration avec les autorités administratives et politiques. Son rôle dans la mobilisation sociale étant déterminant, le renforcement de ses capacités constitue un élément important de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Ce renforcement permettra, entre autres, de développer l'esprit d'entreprise.

Encadré 2 : Le secteur privé tchadien est embryonnaire et Un secteur privé confronté à un cadre réglementaire peu incitatif et sans soutien financier.

Le secteur privé tchadien est embryonnaire et concentré dans le petit commerce. Le manque d'esprit d'initiative qui a été évoqué plus haut est doublé d'un environnement défavorable pour le développement des affaires et d'un système bancaire et financier incapable d'accompagner le secteur privé

En effet, le système bancaire se réduit à cinq banques commerciales et une banque agricole dont les guichets ne sont implantés que dans cinq villes. Par ailleurs, il accorde très peu de crédits à l'économie, essentiellement à court terme (72,5%) contre seulement 2,2% de crédit à long terme.

En définitive, la contrainte majeure en matière de développement du secteur privé qu'il convient de lever porte sur : i) le cadre réglementaire et fiscal inadéquat qu'il faut améliorer; ii) l'esprit d'initiative qui fait encore défaut ; iii) le système bancaire et financier qu'il faut développer afin de le rendre capable d'accompagner l'investissement ; et , iv) la stabilité politique à long terme qu'il faut maintenir afin de sécuriser les investissements qui seront réalisés et d'attirer les capitaux privés, notamment extérieurs.

3.1.2 Faible croissance économique

La croissance économique a toujours été faible depuis l'indépendance, et les données disponibles indiquent que le PIB réel n'a crû que de 1,4 % depuis le début des années 80. A partir de 1995, le taux de croissance du PIB réel a été de 3,2% en moyenne par an, soit une croissance par tête de 0,7 % par an. La faiblesse de la croissance économique résulte de la faible productivité de l'économie, de l'inadéquation du cadre institutionnel, de la faiblesse des ressources humaines, et de l'insuffisance d'infrastructures économiques de base.

La faiblesse de la productivité de l'économie est liée à celle du secteur primaire dans lequel opèrent prés de 80 % de la population active, à l'inexistence d'un secteur de transformation digne de ce nom, à l'atomisation des activités de services et la non implication des opérateurs économiques dans l'agriculture.

3.1.2.1 Faible productivité dans le secteur primaire

Dans le secteur primaire, la faible productivité est liée à l'utilisation de techniques culturales et d'élevage extensives, à l'insuffisance du matériel agricole, aux caprices des aléas climatiques, à la mauvaise organisation du monde rural, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement.

Un faible taux d'équipement en matériels et d'approvisionnement en intrants dû au manque de ressources financières

Les systèmes de production et les modes d'exploitation n'ont guère évolué dans le pays, que ce soit dans l'agriculture ou dans l'élevage, depuis l'introduction de la charrue à la fin des années 50 et celles des intrants agricoles modernes (fertilisants et produits phytosanitaires) dans les années 60. La plupart des agriculteurs en sont toujours à l'utilisation de la houe. Cette situation résulte d'une part de la sensibilisation inefficace à l'utilisation des techniques plus modernes, en raison du faible niveau d'éducation et de formation des paysans, et d'autre part du coût élevé lié à l'utilisation de ces techniques. En effet, les paysans n'ont pas de ressources financières suffisantes pour acquérir de matériels agricoles, en l'absence d'un système de crédit approprié. Actuellement, la forme de crédit la plus répandue est la fourniture du matériel agricole par l'ONDR et quelques ONGs et projets de développement, et la fourniture des intrants à crédit par la Cotontchad, dont les conditions de remboursement sont parfois difficiles. Il faut par ailleurs noter la non implication des opérateurs économiques nationaux dans les activités agricoles.

La non maîtrise des techniques modernes et le manque de matériels jouent en défaveur de la productivité, limitant ainsi l'accès aux ressources financières suffisantes. C'est un cercle vicieux car, cela réduit la capacité du monde rural à acquérir du matériel moderne. Il convient de noter par ailleurs que le manque de matériels et l'utilisation des techniques de production rudimentaires accaparent l'essentiel du temps de travail du monde rural, et empêchent toute diversification d'activités qui pourrait être sources de ressources supplémentaires.

En ce qui concerne les éleveurs, le mode d'exploitation demeure l'élevage extensif et transhumant, très largement tributaire des conditions climatiques. De l'avis de certains spécialistes, les mentalités n'ont pas évolué pour permettre un élevage plus productif, tourné non seulement vers la satisfaction des besoins mais aussi pour élever le niveau des revenus. Il convient encore de relever la faible capacité du système de formation rurale (centres de formation et de promotion rurale, et services de vulgarisation) pour toucher la majorité des producteurs dans la diffusion des nouvelles techniques.

Une autre contrainte commune à l'agriculture, à l'élevage ainsi qu'à la mobilité est la présence des mines et munitions non explosées dans certaines régions du pays comme l'indique les paragraphes ci-dessous.

Une trop forte dépendance des productions et donc des revenus par rapport aux aléas climatiques et à la dégradation continue de l'environnement.

La productivité du secteur primaire est également tributaire des aléas climatiques. Cette dépendance est accentué par la non maîtrise de l'eau, l'impuissance face à l'action des ennemis des cultures et à la dégradation continue de l'environnement. Les techniques d'irrigation et de gestion rationnelle de l'eau (collecte et rétention de l'eau pour une utilisation

ultérieure en période de déficit) sont pratiquement inconnues, bien que ces techniques soient largement utilisées dans certains pays de même niveau de développement que le Tchad. Cela conduit à une production agricole extrêmement sensible au niveau et à la répartition de la pluviométrie.

La production du secteur primaire souffre aussi de l'action des ennemis des cultures que sont les rongeurs, les acridiens, les oiseaux granivores ainsi que des maladies des végétaux et des animaux. Les ruraux sont souvent impuissants face à ces actions par manque de produits ou de techniques appropriés pour les combattre.

Enfin, la dégradation continuelle de l'environnement qui se traduit par le constat de l'appauvrissement des sols, de la désertification, de l'érosion éolienne et hydrique, participe à la faible productivité du secteur primaire.

Il faut dire que de manière générale, la population n'a pas pris véritablement conscience de la nécessité d'une gestion rationnelle de l'environnement. L'existence des espaces encore non exploités leur donne l'illusion d'une marge de manœuvre importante si bien qu'elles ne se préoccupent pas pour le moment des conséquences à long terme de leurs activités sur les ressources naturelles et du sort des générations futures.

L'ampleur des problèmes environnementaux dépasse les capacités réelles d'intervention des services concernés. L'immensité du territoire, la complexité du phénomène et la modicité des moyens dont dispose le ministère de l'environnement constituent des défis à relever pour assurer une protection efficiente des ressources naturelles. Les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement sont anciens, inadaptés ou non appliqués, même quand ils sont révisés. L'interdiction, l'exclusion et la répression sont privilégiées par les services en charge de l'environnement au détriment de l'approche de gestion participative, raisonnée et acceptée par tous les acteurs. Les actions entreprises jusque-là pour la lutte contre la désertification ont plutôt un caractère d'amélioration de l'environnement (ceintures vertes) ou de promotion des productions agricoles et forestières (gomme arabique et karité) et sont limitées dans le temps et dans l'espace pour avoir un impact significatif sur le processus de désertification.

Tant que les problèmes environnementaux ne seront pas pris en compte dans leur intégralité, non seulement en termes de gestion de ressources naturelles, mais aussi comme déterminant de la croissance économique et donc de l'amélioration des conditions de vie des populations, il ne sera pas possible de lever cette contrainte.

3.1.2.2 Un secteur de transformation quasi inexistant

La faible productivité du secteur primaire se double d'un manque d'unités de transformation. Le secteur industriel est très restreint et constitué entre autres de la Société Cotonnière du Tchad (Cotontchad), la Compagnie Sucrière du Tchad (CST), les Brasseries du Logone (BdL), la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT), la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) et les Boissons et Glacières du Tchad (BGT). Le reste est constitué pour la plupart des petites unités informelles mal maîtrisées et à très faible valeur ajoutée.

Les filières agroalimentaires sont peu développées : il n'existe pas d'unité industrielle qui traite la filière bétail viande, lait, cuirs et peaux et œufs, au point que l'exportation du bétail sur pied reste l'activité dominante dans cette filière. Sur la vaste gamme des produits

agricoles, seules les filières sucrière et cotonnière sont assez développées, encore que l'usine textile a fermé ses portes. Beaucoup d'autres filières restent ainsi à développer pour élargir la base productive du pays et profiter du marché sous régional pour les exportations de produits manufacturés, domaine dans lequel le pays est totalement absent à l'heure actuelle. Le développement d'un secteur de transformation permettra d'accroître les emplois, et donc les revenus. Par ailleurs, ce secteur moins sensible aux aléas climatiques, sera plus apte à assurer une croissance régulière, à condition que les autres obstacles soient levés, notamment les problèmes de la réglementation, des infrastructures économiques de base, etc.

La faiblesse du secteur de transformation est liée à celle d'un secteur privé plus tourné vers le commerce que vers les activités productrices. Le secteur privé tchadien souffre d'un environnement réglementaire et juridique encore peu attrayant en dépit des efforts déjà consentis. Par ailleurs, l'esprit d'entreprise reste à développer pour tirer amplement profit des opportunités existantes.

La Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) qui devrait jouer le rôle d'interface manque de ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assurer efficacement sa mission. Elle ne participe pas souvent à la prise de grandes décisions économiques.

3.1.2.3 Un secteur tertiaire peu productif

Les activités du tertiaire ont également une faible productivité du fait qu'il s'agit de très petites unités opérant dans le secteur informel et essentiellement tournées vers le commerce et le transport. La productivité du secteur est fortement handicapée par l'étroitesse du marché national due à la faiblesse du pouvoir d'achat des populations, aux difficultés de mise à disposition des biens et services sur l'ensemble du territoire du fait de ses dimensions et de l'inexistence des voies de communications qui renchérit les coûts. Le développement des activités de services est aussi handicapé par la fraude à l'importation qui défavorise les opérateurs du secteur formel lourdement taxés par rapport à ceux opérant dans l'informel.

3.1.3 Des ressources humaines et des conditions de vie très insuffisantes

3.1.3.1 Education, formation et alphabétisation

La faible croissance économique résulte également de la faiblesse des ressources humaines dont la productivité est très limitée, en raison d'un très haut degré d'analphabétisme (plus de 80% de la population) et d'un faible niveau d'instruction de la population de plus de 15 ans. Ceci est un handicap pour l'assimilation des nouvelles technologies pouvant améliorer les conditions de travail, et ainsi améliorer les conditions de vie des populations. C'est aussi l'une des causes de la persistance des méthodes ancestrales utilisées dans le secteur primaire. Le développement d'une vaste campagne d'alphabétisation pour élever le niveau général des populations, favorisant un changement de comportement et de mentalité, constitue donc un impératif pour lever la contrainte que représente le très fort taux d'analphabétisme de ces populations.

La faiblesse des ressources humaines se manifeste aussi par la quasi inexistence des corps de métiers qui constituent la base du développement économique. Il s'agit des qualifications dans les secteurs des bâtiments et travaux publics, de l'artisanat, de la confection, de la menuiserie, du personnel d'appui dans les entreprises, etc. Ceci est dû au fait que

l'enseignement technique et la formation professionnelle ne sont pas assez développés. Il faut ajouter à cela l'insuffisance numérique et qualitative des formateurs (filières techniques et tertiaires), le délabrement progressif des infrastructures et des équipements et la faible dotation en matériels scientifiques. Le collège d'enseignement technique industriel de Sarh, rénové récemment ainsi que le lycée technique industriel et les centres d'apprentissage de N'Djaména, de Moundou et d'Abéché, sont les seules structures qui permettent aux élèves et aux formateurs de travailler dans des conditions acceptables.

L'insuffisance de ces corps de métiers prive le pays d'une main d'œuvre qualifiée extrêmement importante pour le développement du secteur privé et de la libre entreprise. L'amélioration du capital humain passera donc nécessairement par la réorientation du système éducatif pour l'adapter aux besoins du marché du travail.

Cependant, le développement anarchique des centres de formation professionnelle constitue plutôt un danger dans la mesure où les enseignements qui s'y dispensent ne sont pas contrôlés par les différents organismes de tutelle. Il faudra que ces structures de tutelle mettent en place un mécanisme de coordination et de concertation qui leur permet de définir les objectifs, les contenus et les méthodologies de formation ainsi que les normes de qualification professionnelle requises pour chaque catégorie de personnel.

Le principal handicap au développement de l'instruction dans le pays est l'insuffisance des structures d'offre de l'éducation : il y a en moyenne 70 élèves par classe et au moins autant par enseignant. L'état de délabrement et de précarité des infrastructures et équipements scolaires est très avancé : 65 % sont des abris provisoires (en secco ou en poto-poto) dont la durée de vie correspond à une année scolaire.

Ces classes de fortune, souvent construites par les communautés, ne disposent pas de mobiliers opérationnels, car les élèves sont assis à même le sol, et les maîtres n'ont pas de chaise, ni de bureau. Les maîtres communautaires, à la charge des Associations des Parents d'Elèves (APE) et des communautés, représentent 56,31 % des effectifs globaux des maîtres (année scolaire 1999/2000). D'une manière générale, ces maîtres ont un niveau de formation faible comparé aux enseignants formés et le risque qu'ils perpétuent cette carence auprès des futurs acteurs du développement est énorme, si rien n'est fait pour rehausser leurs capacités.

Les programmes d'enseignement sont inadaptés et méritent d'être réactualisés. Les dotations en manuels et matériels didactiques sont insuffisantes; il n'y a par exemple qu'un seul exemplaire de livre de lecture pour 3 élèves, un livre de calcul pour 5 élèves et un livre de science pour 12 élèves.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les principales contraintes sont les suivantes :

- une carence d'infrastructures, d'équipements et de fonds documentaires ;
- une insuffisance d'enseignants permanents qualifiés;
- une prédominance des filières de formation à caractère général, insuffisamment tournées vers les emplois offerts par les opérateurs économiques privés avec des programmes d'enseignement dont la conformité aux normes internationales reste à vérifier :
- une absence des moyens consacrés à la vie des étudiants (campus, restaurant, logement, équipements sportifs, salles de travail, etc.).

3.1.3.2 Une couverture sanitaire insuffisante et une nutrition hypothétique

Une autre dimension explicative de la faiblesse de la croissance économique au Tchad est l'état de santé de la population : une main d'œuvre en bonne santé est plus productive. A défaut du taux de morbidité, on peut se référer au taux de mortalité comme indicateur de l'état de santé de la population. Au Tchad, ce taux est de 16,3‰ en 1993 (18,6‰ pour les hommes et 14,2‰ pour les femmes). La mortalité infantile, estimée à 160‰ en 1964 (175‰ pour les garçons et 144‰ pour les filles), est descendue à 103‰ en 1997 (119,7‰ pour les garçons et 99,8‰ pour les filles). En ce qui concerne la mortalité maternelle, elle est estimée à 827 décès pour 100 000 naissances.

Cet état de santé résulte de plusieurs facteurs : une alimentation peu nutritive, une hygiène corporelle et environnementale inappropriée et une insuffisance quantitative et qualitative des services de santé.

Au plan nutritionnel, les déficiences sont surtout dues aux habitudes alimentaires qui, par manque d'instruction, ne tiennent pas compte de l'aspect nutritif d'une alimentation. La plupart des ménages tchadiens, même parmi ceux qui ont des moyens, se satisfont d'une alimentation généralement peu nutritive, composée essentiellement de bourratifs. L'apport moyen par habitant est estimé à 1720 calories par jour alors que cette moyenne est de 2160 calories à l'échelle de l'Afrique subsaharienne et de 2 480 calories pour l'ensemble des pays en développement. Selon les données de l'EDST (1997), 40% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique dont la moitié sous une forme sévère.

Selon les données du ministère de la santé publique (DSIS 1998), les principales maladies régulièrement enregistrées dans les centres de santé sont : le paludisme (18,6% de nouveaux cas), la diarrhée (7,7%), les infections aiguës des voies respiratoires inférieures (7,2%) et la conjonctivite (3,9%). En fait, ce sont presque toutes des maladies dont la contraction se fait par une mauvaise hygiène alimentaire ou du milieu. En effet, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement par exemple, on note que seulement 27% des ménages au Tchad ont accès à l'eau potable. Par ailleurs, 7% seulement des ménages disposent de toilettes adéquates ou latrines améliorées alors que 73% n'en disposent pas du tout. Environ 21% de ménages ont accès aux moyens sanitaires d'évacuation des excréta.

A ces maladies, il faut ajouter certaines endémies locales (carences en iode, lèpre, tuberculose, onchocercose, trypanosomiase, dracunculose, choléra) qui persistent malgré la mise en œuvre de plusieurs programmes.

Enfin, l'état déplorable de la santé provient surtout d'un système national de santé montrant plusieurs faiblesses, parmi lesquelles on peut citer:

- l'insuffisance quantitative et qualitative des services de santé : la couverture théorique est de 71,2 % en termes de populations, 64,2% en termes de structures de premier échelon (zones de responsabilité), et de 78,8% pour les hôpitaux de district (deuxième échelon); il y a une structure d'hospitalisation pour 165 000 habitants et 51 lits/places pour 100 000 habitants avec de fortes disparités entre les régions;
- le faible effectif et la mauvaise répartition du personnel qualifié à travers le pays, soit 1 médecin pour 36 000 habitants (moyenne Afrique subsaharienne : 9000 habitants, norme OMS : 5000 à 10 000 habitants) alors que 17% de ces médecins sont affectés à des tâches administratives ; un infirmier diplômé d'État pour 28 502 habitants (moyenne Afrique subsaharienne : 2000 habitants et norme OMS : 3000 habitants) et

une Sage Femme Diplômée pour 13 692 femmes de 15 à 49 ans (norme OMS : 3000 femmes). Seulement 1/3 des postes de médecin et 1/4 des postes de personnel infirmier sont occupées. Malgré le personnel médical (médecins et agents techniques) formé chaque année, le déficit se réduit très lentement ;

- l'insuffisance de la dépense publique de santé par habitant : la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses publiques totales est passée de 3% en 1986 à 11,2% en 2000 ;
- la mauvaise répartition géographique des ressources matérielles et financières : les dépenses annuelles de fonctionnement hors personnel par exemple vont de 145 Fcfa pour le Salamat à 1890 Fcfa par habitant pour le Chari Baguirmi;
- la faible coordination dans la gestion du département; elle est très centralisée et peu planifiée ;
- l'état embryonnaire du partenariat avec le secteur privé ;
- la faible efficacité des instances de lutte contre les épidémies ;
- les problèmes de rupture des médicaments dans certaines formations sanitaires, liés au non recouvrement des coûts à la mauvaise gestion des celles-ci.

3.1.3.3 VIH/SIDA

La vraie contrainte en matière de VIH/SIDA est l'insuffisance de la sensibilisation/prévention et donc de protection. L'opinion selon laquelle l'on ne court aucun risque de contracter la maladie reste encore répandue chez plus de 72% de la population de sorte que l'utilisation du préservatif reste très faible : seulement 3% de femmes et 13% d'hommes déclarent l'avoir utilisé. L'analphabétisme, la pauvreté et certaines croyances sont parmi les principaux éléments favorisant la progression de cette maladie.

3.1.3.4 Situation de la femme tchadienne

Du fait des pesanteurs essentiellement socioculturelles, la femme reste encore largement perçue seulement comme mère, épouse et ménagère, et donc ne participe presque pas à la prise de décision aussi bien au niveau du ménage qu'au niveau national. Selon l'enquête sur les violences contre les femmes (octobre 1999), 30,5% des femmes ménagères expliquent leur situation par le fait que leur mari les préfère comme femme au foyer; 21,1% d'entre elles ne peuvent travailler à cause du refus du mari.

Cette vision de la société fait que les parents opèrent une discrimination en faveur des garçons lorsqu'il faut inscrire les enfants à l'école. La plupart des femmes sont donc sans formation moderne et ont par conséquent une faible productivité, et étant donnée qu'elles constituent une grande partie de la main d'œuvre, cela affecte à la baisse le revenu national. La discrimination sexuelle se transpose au niveau de l'accès à l'emploi, aux ressources et aux opportunités économiques, politiques et sociales, entravant l'incorporation de la femme dans la vie socio-économique. Les pratiques culturelles discriminatoires empêchent les femmes d'accéder à la terre pour leur propre compte, de sorte que le partage des terres entre les membres d'une même famille, pratique de plus en plus courante due à la raréfaction de la terre, se fait souvent au détriment des femmes. Une chose est cependant évidente : compte tenu de l'importance socio-économique des femmes, le pays ne pourra jamais se développer sans rehausser le niveau moyen d'éducation de la femme tchadienne.

3.1.3.5 Une absence de protection sociale

Les groupes vulnérables identifiés dans le chapitre 2 sont constitués d'individus plus exposés ou moins armés pour faire face aux risques. Ils sont défavorisés dans l'accès aux sources de revenus et/ou dans la formation de capital humain. Leur vulnérabilité est comprise comme un degré de sensibilité ou une capacité insuffisante de résistance aux aléas de la vie, aux chocs sur les revenus ou les conditions de vie.

3.1.4 Des infrastructures économiques de base inadéquates et dégradées

3.1.4.1 Le réseau routier

Le réseau routier tchadien compte 40 000 km de routes et pistes carrossables, dont 6200 km de routes et pistes classées prioritaires et environ 33.000 km de pistes rurales. Sur toute l'étendue du territoire, seulement 583 km de routes inter-urbaines sont revêtus. Les routes non prioritaires sont, pour la plupart, praticables 6 à 8 mois dans l'année, et insuffisamment ou jamais entretenues. La région du Nord, désertique, est mal reliée au reste du pays. Les régions de l'Est et du Sud-Est sont isolées pendant la saison des pluies, faute de routes permanentes. A l'intérieur même des régions, la desserte des centres urbains avec leur hinterland rural est souvent mal assurée, encore que ces routes et pistes n'incluent pas les pistes rurales qui relient les villages entre eux.

Le mauvais état des routes oblige les véhicules à n'emprunter que les axes reliant N'Djaména à certains grands centres du pays, ou ne circulent qu'en ville. Il se pose ainsi pour les populations rurales de véritable problème d'accessibilité aux biens et aux services socio-économiques, et de mobilité. L'absence de stratégies en matière de transport en milieu rural constitue un handicap le développement des Moyens Intermédiaires de Transport (M.I.T), notamment la charrette, la bicyclette et l'animal, et des infrastructures de transport favorables à l'amélioration des déplacements des populations.

Une des conséquences d'une telle situation sur la pauvreté est que des poches de famine existent toujours, même quand l'année agricole est globalement bonne pour l'ensemble du pays. Le transport des produits des régions excédentaires vers les régions déficitaires est relativement coûteux, de sorte que le prix du produit transporté devient prohibitif, avec en plus des risques de perte, de détérioration et de destruction des marchandises et des matières premières. Pour pallier tout problème de pénurie pouvant être occasionné par cette situation, les entreprises sont obligées de faire d'importants stocks de matières premières, ce qui renchérit les coûts, donc les prix sur le marché.

A cela, il faut ajouter l'enclavement extérieur (le port maritime le plus proche se trouve à 1700 km) qui entrave fortement l'évolution économique, étant donné les coûts supplémentaires induits à l'importation et à l'exportation. La compétitivité de la production nationale sur les marchés extérieurs s'en trouve affectée.

3.1.4.2 L'énergie

Les ressources énergétiques sont vitales pour le progrès économique d'un pays, puisqu'elles sont un important facteur de production. Au Tchad, contrairement à la plupart des pays du Sahel, la seule source d'énergie utilisée est l'électricité, si on met de côté les sources traditionnelles que sont le bois de chauffe et le pétrole lampant. L'électricité est inaccessible

pour la quasi totalité de la population (1 % de la population tchadienne et seulement 9 % des ménages à N'Djaména y ont accès) à cause de son coût exorbitant, de la mauvaise gestion de la société de production et de distribution, la STEE, et de l'absence d'une politique volontariste dans le secteur, notamment en matière d'électrification rurale qui constitue un puissant moyen d'amélioration des conditions de vie des ruraux. La mauvaise gestion de la fourniture d'électricité ci-dessus évoquée pénalise fortement le peu d'entreprises implantées sur le territoire national.

Et pourtant, des sources alternatives d'énergie existent et pourraient permettre de s'affranchir de l'énergie électrique, notamment l'énergie solaire et éolienne. Par ailleurs, la promotion de ces sources d'énergie permettrait de stopper la coupe de bois de chauffe, d'augmenter l'accès à l'énergie à des fins productives, notamment dans l'agriculture, tout en limitant la dépendance des produits pétroliers dont les prix sont très volatiles sur le marché international.

3.1.4.3 Les télécommunications

Il ne peut y avoir de développement, donc de possibilité de réduire la pauvreté, sans infrastructures de télécommunications performantes. Le patrimoine national dans ce domaine est quasi insignifiant et très mal réparti. En effet, en 1998, le Tchad comptait moins de 9000 lignes téléphoniques principales, dont 83 % étaient à N'Djaména et le reste réparti entre 9 villes secondaires. Le développement récent de la téléphonie mobile, bien que louable, ne peut changer la situation et les besoins - eu égard à la dimension du pays - restent entièrement à satisfaire. La création d'un environnement favorable pour le secteur privé, la circulation des informations et des techniques, passeront nécessairement par la mise en place d'infrastructures de télécommunications. A cet égard, il serait erroné de croire que le développement de l'Internet est un luxe pour le Tchad. Au contraire, ce puissant moyen de transfert de connaissances est une opportunité extraordinaire dont l'utilisation de manière adéquate permettrait de lever nombre de contraintes, parmi lesquelles l'utilisation des techniques agricoles ancestrales.

3.1.4.4 Le système bancaire et la micro-finance

Comme signalé ci-dessus, le système bancaire se réduit à cinq banques commerciales et une banque agricole dont les guichets ne sont implantés que dans cinq villes. C'est l'une des causes de la sous-mobilisation de l'épargne intérieure, même si celle-ci est également faible. Du point de vue de la croissance économique, l'intérêt premier d'un système bancaire est la possibilité de financement des investissements qu'il offre. Or, au Tchad, les conditions d'accès au crédit limitent les demandes de crédit à une clientèle d'un certain niveau. L'essentiel de ce crédit est à court terme (72,5%), et ne permet pas de financer les investissements de long terme.

Pour pallier cette insuffisance, la micro-finance se développe sur la base des expériences diverses, notamment celles basées sur la philosophie des coopératives d'épargne et de crédit, celles qui mettent l'accent sur la distribution des crédits, et celles qui promeuvent la distribution du crédit comme activité accessoire ou comme mesure d'accompagnement.

Cependant, de nombreuses difficultés entravent la promotion de ces expériences notamment :

- le niveau insatisfaisant de leur professionnalisme ;
- l'absence des règles et pratiques harmonisées ;
- la difficile progression vers l'autonomie financière et technique ;

- l'inexistence des passerelles entre elles et le système bancaire classique ;
- l'absence de cadre de concertation entre ces institutions.

L'Etat n'a pas encore entièrement rempli son rôle de garant de l'intérêt collectif

Les faiblesses relevées en matière d'infrastructures proviennent de l'insuffisance des politiques économiques mises en œuvre. Pendant longtemps, celles-ci n'ont pas permis d'assurer une augmentation des revenus pour financer ces infrastructures. Par ailleurs, la nécessité même de doter le pays d'infrastructures collectives ne s'est jamais fait sentir de manière très claire en termes d'allocation de ressources.

La stratégie de réduction de la pauvreté devra permettre d'aboutir à un rééquilibrage des niveaux de développement régionaux par des actions de fixation des jeunes dans le terroir, par la réduction des écarts de développement entre les régions et les catégories sociales.

3.1.5 Autres obstacles à la réduction de la pauvreté

3.1.5.1 La dette

L'encours de la dette extérieure du Tchad est de 592 milliards en 1998 correspondant à 65% du PIB. La dette extérieure multilatérale y comptait pour 75%. Le service de la dette extérieure représente 10% des exportations et 31,4% des recettes fiscales en 1998. C'est donc le poids de la dette extérieure qui fait sa non soutenabilité.

S'agissant de la dette intérieure, il subsiste un volant important d'arriérés de paiement dont il faut programmer le remboursement, notamment pour rendre financièrement viable le système de pensions de retraites. Une partie des arriérés de paiements intérieurs pénalise le secteur privé tchadien qui souhaiterait au minimum pouvoir compter sur un calendrier réaliste d'apurement de ces arriérés.

3.1.5.2 Les facteurs démographiques

Le recensement général de la population et de l'habitat de 1993 estime la population tchadienne à 6,28 millions avec un taux d'accroissement naturel de 2,5% correspondant à un indice synthétique de fécondité de 5,6 enfants par femme en âge de procréer.

Un tel profil démographique a pour conséquence un doublement de la population en 2020 par rapport à son niveau de 1997, avec une forte proportion de jeunes (les moins de 15 ans représentent 48% de la population en 1993 et 50,3% en 1997). Il faut donc une forte croissance économique pour permettre à l'appareil de production d'absorber le nombre de nouveaux demandeurs d'emplois chaque année. Auparavant, il faut leur assurer une éducation ou une formation et l'accès aux infrastructures de sports. Pour lutter contre la pauvreté, une stratégie de croissance forte doit être complétée par une politique valorisante de redistribution des fruits de la croissance en faveur des populations les plus démunies.

Le deuxième nouveau recensement général de la population et de l'habitat prévu pour 2005 permettra de mesurer avec plus de précision l'évolution du taux de croissance naturelle de la population et de la mobilité résidentielle en vue d'un meilleur calibrage des programmes associés à la mise en œuvre de la SNRP.

3.1.5.3 Les mines et engins non explosés, facteurs aggravants de la pauvreté

Les résultats de l'enquête socio-économique sur l'impact de la présence de mines et d'engins non explosés sur les communautés tchadiennes réalisée par l'ONG Handicap International entre 2000 et 2001 montrent que la pollution du territoire national touche 23 des 28 départements:

- S'étend sur 1081 Km2,
- concerne au total 249¹⁰ localités reparties dans 51 sous-préfectures (dont 91 dans le Borkou Ennedi¹¹) avec 417 zones polluées distinctes,
- touche 284 435 habitants qui vivent en permanence sous la menace des mines et des Engins Non Explosés (ENE),
- avait fait, au moment de l'enquête d'impact et hors Tibesti, au moins **1688** victimes identifiées (dont **339** au cours des 24 derniers mois ¹²),
- dans les régions concernées bloque les accès aux pâturages (51%), aux terres agricoles (46%), aux routes et aux pistes (39%), aux points d'eau (37%) et aux habitations (14%).
- comprend en plus 135 zones dangereuses¹³ et 25 dépôts de munitions abandonnés,
- contribue au maintien du climat d'insécurité qui prévaut dans les régions touchées, les mines pouvant être récupérées par des personnes mal intentionnées et être reposées dans d'autres zones connues pour être non affectées.

L'étude d'impact montre aussi qu'il existe de grandes disparités entre les régions étudiées quant au nombre de localités affectées. Le cas le plus frappant est celui de la région Nord où les seuls départements de Borkou et de Ennedi renferment plus d'un tiers de l'ensemble des localités touchées, et un quart de toute la population affectée du pays. A l'autre bout de l'échelle, dans la région Sud, il n'y a que 20 localités touchées, alors qu'une majorité de la population tchadienne y réside.

On ne compte que 51 sous-préfectures non affectées. D'après l'estimation démographique officielle de la population nationale pour l'année 2000, on dénombre 3 363 996 personnes dans les sous-préfectures touchées et 4 216 733 personnes dans les sous-préfectures épargnées. On peut donc estimer que près d'un tchadien sur deux vit dans une sous-préfecture polluée par les mines et/ou les ENE

Par ailleurs dans les zones touchées, en particulier dans le BET, de nombreux axes minés ont été abandonnés. Certaines zones sont devenues difficilement accessibles, pour d'autres, de nouveaux axes ont été ouverts et sont désormais empruntés, ils suivent de nouveaux tracés qui ne figurent sur aucune carte ce qui impose de faire appel à des guides pour les déplacements dans les zones minées. Tout déplacement qui se ferait dans ces zones en se référant

¹⁰ Dont 49 (20%) sont classées à fort impact, 52 (21%) à impact moyen et 148 (59%) à impact moyen.

¹¹ Le Tibesti n'a pas été traité au cours de l'enquête réalisée par HI pour des raisons de sécurité.

¹² 110 d'entre elles sont des enfants ou des adolescents qui manipulaient ou jouaient avec des ENE.

¹³C'est-à-dire des zones qui sont minées ou polluées mais qui n'avaient pas d'incidence directe sur la vie des communautés au moment de l'enquête ou qui se situaient dans des zones inhabitées.

uniquement à la carte conduirait les véhicules directement sur les tronçons minés. Cette situation va nécessiter deux actions complémentaires :

- La réouverture des axes minés au minimum dans les zones où cette pollution interdit l'accès à certains villages ou oblige les utilisateurs à de grands et coûteux contournements qui accentuent l'enclavement des régions concernées, augmente le prix des denrées achetées et pénalise la vente des denrées produites.
- Le relevé et le tracé sur la carte des nouveaux axes utilisés complétés sur le terrain par un travail de marquage et de balisage de ces nouveaux axes.

Ce sont en fait les personnes les plus déshéritées et les communautés les plus pauvres qui sont les plus exposées au danger représenté par les mines et les engins non explosés et aux conséquences de la pollution qui en découle. Ce facteur aggravant de la pauvreté devra être pris en compte et tout devra être fait pour mettre les plus vulnérables à l'abri de ce fléau. Il s'agit en fait :

- D'éviter à ceux qui n'ont rien, de perdre la vie, d'être handicapés et de perdre leur autonomie, de perdre des membres de leur famille ou de les voir devenir des handicapés et représenter une nouvelle charge pour leur famille et leur communauté, de perdre un animal domestique ou de ne pouvoir voyager, accéder aux soins, aux zones de pâturage, à l'eau, à l'éducation ou à l'aide internationale en raison de l'impossibilité de se déplacer à travers des zones rendues dangereuses ou infranchissables en raison de la présence de mines.
- De permettre la mise en œuvre des projets de réhabilitation, de reconstruction et de développement dans les zones où ils sont bloqués par la présence de mines et/ou d'engins non explosés.
- De permettre aux habitants des zones touchées par la pollution de pouvoir :
 - o se déplacer librement sur des pistes rouvertes et sûres, (désenclavement, accès aux soins, accès à l'éducation, accès aux marchés pour vendre leur production)
 - o accéder à leurs champs, leur zone d'élevage ou à l'eau sans risques,
 - o mettre un terme à l'hécatombe des enfants, des adultes et à celle des animaux domestiques qui constituent souvent la seule richesse de ces populations,
 - o revenir dans leur région d'origine
 - o mener une vie normale et éviter leur exode vers des zones plus hospitalières.
- De mettre fin aux dépenses de santé dues aux accidents provoqués par les mines et les engins non explosés. Ces accidents ont un coût qui grève et ruine le maigre budget santé des régions concernées.
- Enfin, de collecter et de détruire les mines et les ENE, posés ou abandonnés, sur le terrain ou dans des dépôts, dans des zones sans surveillance, d'où ils peuvent être récupérés par des individus mal intentionnés. Ces mines et ENE, de par leur disposition, contribuent à aggraver le climat d'insécurité qui prévaut dans les régions polluées, leur destruction va concourir à réduire l'insécurité et à consolider la Paix.

Le Plan Stratégique National de Lutte Contre les Mines et les ENE, qui vise à libérer le Tchad de l'impact négatif de cette pollution, s'intègre pleinement dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Les effets négatifs de ces engins constituent un facteur aggravant de la pauvreté, les actions de lutte contre la présence des mines et des ENE qui devront dans la majorité des cas être un préalable à la mise en œuvre des nouveaux projets dans les zones minées, constituent un des axes transversaux de la stratégie de réduction de la pauvreté.

3.2 Les atouts du Tchad

3.2.1 Les opportunités

Le Tchad dispose d'importantes potentialités, notamment en matière de ressources naturelles (eau, terre cultivable, élevage, ressources minières, etc.), et l'exploitation prochaine du pétrole constitue une opportunité majeure pour la réduction de la pauvreté. A cela, il faut ajouter les ressources issues de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Des ressources en terre et en eau abondantes mais sous exploitées

La superficie des terres cultivables est estimée à 39 millions d'hectares, soit 30 % du territoire national dont seulement 2,2 millions d'hectares (soit 5,6%) sont annuellement cultivés. Les zones irrigables totalisent environ 5,6 millions d'hectares, mais seulement 7000 hectares sont effectivement irrigués. C'est dire que les ressources en terres sont largement sous exploitées.

Quant aux ressources en eau, elles sont constituées des cours d'eau permanents ou semi permanents, des nappes souterraines et des eaux de surface. Près des trois quarts du pays sont constitués de terrains sédimentaires contenant plusieurs nappes. Le volume des eaux souterraines varie de 263 à 455 milliards de m³ par an, avec un renouvellement de 20,6 milliards de m³. Le pays est donc suffisamment doté de ressources en eau, contrairement aux autres pays du Sahel, mais sa maîtrise reste encore problématique. L'utilisation judicieuse de ces ressources en eau permettrait d'assurer la sécurisation des productions agricoles.

Des ressources minières abondantes

Le sous-sol tchadien regorge de minerais que sont le sel, le natron, l'uranium, l'or, le diamant le kaolin, etc. pour la plupart non exploités mais le plus important est le pétrole. En effet, l'exploitation du pétrole générera des revenus substantiels au profit du Trésor Public : sur la durée de vie du projet, le Tchad touchera en moyenne 50 milliards de FCFA par an. Ces ressources seront allouées aux différents secteurs de l'économie, en particulier dans les secteurs prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie de la population. L'ère pétrolière offre de nombreuses opportunités au secteur privé à travers la sous-traitance et le développement des services. On note déjà les effets d'entraînement des investissements pétroliers sur les secteurs des transports et de la restauration. Il faudra s'attendre à une diversification de l'économie et à une augmentation substantielle du revenu des ménages.

A propos des ressources pétrolières, il faut noter le dispositif unique en termes de gouvernance mis en place pour leur gestion et qui constitue également un atout majeur. Pour garantir que les futures recettes soient judicieusement utilisées, l'Assemblée Nationale a adopté le 30 novembre 1998, une loi portant gestion des ressources pétrolières (Loi n°001/PR/99). Cette loi prévoit l'affectation de 10 % des recettes au titre des redevances et des dividendes à un fonds pour les générations futures; l'affectation de 80% du solde aux

secteurs prioritaires que sont la santé et les affaires sociales, l'enseignement, le développement rural (agriculture et élevage), les infrastructures, l'environnement et les ressources en eau ; et l'affectation des 5% des redevances au développement de la région productrice (en sus de la part des dépenses nationales revenant à cette dernière).

La loi sur la gestion des ressources pétrolières prévoit également la création d'un comité de surveillance de celles-ci appelé Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), et comprenant des représentants du gouvernement, du parlement, de l'appareil judiciaire et de la société civile.

Une communauté internationale disposée à appuyer le pays

La communauté internationale est arrivée à la conviction que seul un effort concerté au niveau des Bailleurs de Fonds pourra permettre de lutter efficacement contre la pauvreté à travers l'aide publique au développement et la promotion des investissements privés. Il faudra désormais rechercher une plus grande synergie dans les interventions des différents partenaires à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. L'un des instruments de financement de cette stratégie est l'IPPTE.

D'autres programmes en cours dans des secteurs particuliers et impliquant plusieurs bailleurs sont autant d'opportunités de financement pour ces secteurs, en particulier pour le développement rural et pour les transports, mais à condition qu'ils soient coordonnés et complémentaires.

Des populations de plus en plus organisées et disposées à participer au développement

La responsabilisation des populations dans le choix et la réalisation des actions de développement apparaît de plus en plus indispensable. Au Tchad, cela devient une réalité palpable à travers l'émergence et l'expansion des mouvements associatifs, plus particulièrement dans le milieu rural. Ces mouvements associatifs ont contribué à l'enracinement du concept de participation, de sorte que dans tous les domaines, on note la volonté des populations à participer aux actions de développement.

Ainsi, en matière de formation, on peut relever le développement spectaculaire des écoles communautaires, le dynamisme des Associations des Parents d'Elèves, etc. Les maîtres communautaires, à la charge des Associations des Parents d'Elèves (APE) et des communautés, représentent 54 % des effectifs globaux des maîtres. Dans le domaine de la santé, on peut relever la propension de ces populations à s'approprier les structures de santé par le système de recouvrement des coûts mis en place et dont les expériences ont été plutôt concluantes. C'est une grande opportunité qui, étendue à l'ensemble du territoire, permettrait de faciliter l'approvisionnement en médicaments des centres de santé et de les rendre viables. Par ailleurs, le processus de déconcentration/décentralisation (planification budgétaire décentralisée, délégation budgétaire au niveau préfectoral, centre de formation des agents sanitaires, autonomie attendue des hôpitaux), en cours au ministère de la santé publique, est une opportunité pour permettre la diligence des décisions et améliorer l'efficacité du système de santé en place.

3.2.2 Perspectives de croissance et de développement à long terme

La stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté pour les douze prochaines années intervient au moment où le Gouvernement décide de poursuivre l'effort de rétablissement des grands équilibres macroéconomiques entamé principalement par le biais du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) à moyen terme (1995-1998) assorti d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR). Bien que cette approche ait donné des résultats importants, l'impact sur les conditions de vie de la population en général, et des pauvres en particulier a été modeste. Néanmoins, il convient de souligner que les nouvelles perspectives, notamment l'exploitation du pétrole et la volonté de la communauté internationale d'aider le pays à atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM), ainsi que l'accessibilité à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) offrent des réels espoirs pour la réduction de la pauvreté.

3.2.2.1 L'ère pétrolière

L'ère pétrolière offre des possibilités énormes de croissance du PIB par habitant. Les projections faites dans le cadrage macro-économique déclinent le profil des recettes pétrolières jusqu'à 2015, en faisant une hypothèse conservatrice qu'il n'y aura pas d'autres découvertes d'ici là.

L'objectif primordial attendu de l'exploitation pétrolière consiste à développer les politiques et les actions susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté. En effet, l'exploitation du pétrole donnera au gouvernement les ressources nécessaires pour la réalisation des actions contenues dans le DSRP, qui en retour amélioreront sensiblement l'environnement de la production, en particulier dans le secteur rural. De même, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé favorisera la diversification de l'économie.

3.2.2.2 Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE)

Le Tchad est éligible à l'IPPTE depuis juin 2001 et bénéficie déjà d'une assistance intérimaire d'un montant de 8,7 milliards de FCFA la même année. L'allègement à proprement dit n'interviendra qu'après l'évaluation d'une année de mise en œuvre de la SNRP. Le montant actualisé cumulé sur la période au titre de l'assistance PPTE s'élève à 260 millions de dollars US et servira à financer les actions retenues dans la SNRP.

Chapitre 4 Vision Globale du développement à l'horizon 2015

Pays continental enclavé, le Tchad se compose de trois grandes zones géoclimatiques :

- une zone saharienne de 780 000 km2 occupant toute la partie nord du pays, avec une pluviométrie pratiquement nulle, la quasi-permanence des vents desséchants et de hautes températures diurnes. On y pratique l'agriculture autour des points d'eau et l'élevage de camelins ; c'est la zone du palmier dattier ;
- une zone sahélienne de 374 000 km2 au centre avec des précipitations annuelles entre 300 mm et 650 mm. On y exerce la culture des céréales (mil) et des oléagineux (arachide) ainsi qu'un élevage extensif. Cette partie du pays produit aussi la gomme arabique et possède une tradition affirmée de commerce. Du fait de son climat, la zone sahélienne demeure confrontée à deux contraintes agricoles : la gamme de culture pluviale est limitée et toute intensification significative de la production requiert le recours à l'irrigation ;
- une zone soudanienne de 130 000 km2 au Sud avec des précipitations annuelles entre 650 mm et 1000 mm. Le climat y est de type tropical. On s'y adonne à une activité agricole sous pluie intense et diversifiée: le coton sur 200 000 ha, les cultures oléagineuses et légumières (arachide, niébé, sésame, voandzou et plus récemment soja) sur 200000 à 300000 ha, les céréales (mil) sur 450000 à 800000 ha, les tubercules (manioc, patate douce, igname, taro) et les cultures maraîchères. Les cultures de décrue se pratiquent sur 100000 ha. Les populations de cette zone s'adonnent également au petit élevage. Cette zone sert aussi d'espace de transhumance pour le bétail venant du centre.

Le site principal d'exploitation du pétrole du Tchad se trouve à Doba, dans la zone soudanienne. La mise en exploitation du pétrole de Doba est prévue pour démarrer en 2004 et pour une durée d'au moins 25 ans pour extraire du sous-sol un milliard de barils de brut. Le pétrole de Doba constitue une opportunité réelle mais aussi un défi de développement pour la zone soudanienne et pour le pays en général.

Pour relever ce défi, la vision du Tchad à l'horizon 2015 s'inscrit dans la perspective d'une réduction de moitié de l'incidence de l'extrême pauvreté et d'une économie post-pétrolière diversifiée et compétitive.

4.1 Une vision intégrée de la réduction de la pauvreté et de la préparation de l'ère post-pétrolière

Face à une situation telle que décrite dans les paragraphes précédents où tout est urgent dans chaque secteur, définir une vision revient à structurer une réponse commune à trois défis :

- D'abord, un défi écologique ou le préalable de la protection de l'environnement sans laquelle l'atout de l'abondance de ressources en terres, en eaux, animales ou pastorales encore insuffisamment exploitées ne saurait en être un.
- Vient ensuite un défi politique identifié à travers l'enracinement de la démocratie et la consolidation de la paix et de la sécurité. Devant la volonté d'engagement de la société civile dans la gestion des affaires du pays, la décentralisation effective du pouvoir contribuera à trouver un nouvel équilibre entre la démocratie représentative qu'organisent les institutions républicaines et la participation directe des populations à la gestion des affaires les concernant.

• Il reste, enfin, à considérer le défi économique à travers l'impératif de la croissance durable sans laquelle le progrès social ne peut qu'être éphémère. La croissance sera durable parce qu'elle sera en harmonie avec la protection de l'environnement, elle le sera également parce que son profil sera accepté par les populations qui réclament la sécurité des biens et des personnes, une meilleure gouvernance et un appui multiforme aux initiatives locales.

L'opportunité de l'ère pétrolière vient compléter ce tableau par un défi de développement : à l'horizon 2015, le secteur public, le secteur privé, la société civile et les populations ont à réduire la pauvreté de moitié par rapport à son niveau de 1997 et à consolider les bases d'une économie suffisamment diversifiée pour absorber le choc de la fin de l'ère pétrolière ainsi que celles d'une société réconciliée avec elle-même et au sein de laquelle chaque individu peut avoir sa chance et la saisir. Pour concrétiser cette vision, la SNRP s'appuie sur une approche intégrée des politiques sectorielles visant à réduire la pauvreté. Il est attendu de cette approche un impact rapide et durable sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté.

En ce début des années 2000, l'agriculture, l'élevage et la pêche contribuent pour 40% au PIB, occupent 80% de la population active, et fournissent plus de 59% des revenus des ménages en milieu rural et 80% des recettes d'exportation. Les retombées de l'économie pétrolière permettront d'exploiter plus à fond les marges d'expansion encore très importantes de ces trois secteurs qui auront à s'adapter à une demande solvable plus forte en concurrence avec les importations. Ils seront donc interpellés pour améliorer sensiblement leur faible niveau de productivité actuel.

Par ailleurs, pour être compétitive dans un environnement de concurrence nationale, sousrégionale et internationale plus ouverte, l'économie post-pétrolière devra pouvoir compter sur une main d'œuvre qualifiée, plus productive au vu du contenu en salaires des produits locaux mis sur les différents marchés. Des centres d'enseignement technique et de formation professionnelle de la main d'œuvre spécialisée des secteurs de diversification retenus devraient permettre de renforcer les connaissances et les compétences développées par l'enseignement général de base. Conséquemment, un accent important est mis sur l'adaptation des curricula au titre du développement du capital humain.

L'exploitation accrue du potentiel de production des filières existantes et l'introduction de nouvelles filières requerront sans aucun doute une mobilité plus grande des agents économiques sur des distances moyennes encore plus longues. En outre, le réseau des infrastructures routières devra s'adapter à ces tendances dans un contexte de demande plus exigeante de confort et de qualité des services.

Dans le domaine social, il s'agira de mettre l'accent sur :

- l'accélération et la mise en œuvre des politiques sociales (santé, éducation, protection sociale) avec pour objectifs une extension rapide du taux de couverture de la population par les services de base, une meilleure qualité de service et une réduction des disparités actuelles ;
- l'intensité des programmes transversaux (formation, activités à haute intensité de main d'œuvre, appui aux coopératives, etc.) et des initiatives sectorielles (agriculture, élevage, transport) qui relèveront d'une approche globale de lutte contre la pauvreté et qui auront pour point commun d'accroître la productivité et l'emploi;

• la mise en œuvre d'actions spécifiques, en particulier dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire, de l'hygiène et de la protection sociale, destinées à appuyer les catégories de la population tchadienne les plus vulnérables.

Au niveau politique et institutionnel, il s'agira de :

- l'approfondissement des bases démocratiques par l'achèvement de la mise en place des institutions prévues par la constitution, la mise en œuvre de la décentralisation, le renforcement des pouvoirs judiciaire et législatif, et le développement des moyens d'information et de concertation sociale.
- la consolidation de l'unité nationale et la recherche simultanée d'une meilleure valorisation des potentiels de chacun des espaces socio-économiques du pays ;
- le renforcement des capacités nationales au niveau des institutions publiques et des relais de la société civile.

Dans le domaine économique et financier, il s'agira de porter les efforts sur:

- la durabilité de la production nationale et sa moindre dépendance des aléas naturels;
- la mobilisation croissante des ressources nationales pour le financement du développement et sa gestion rationnelle ;
- le renforcement des capacités nationales, tant au niveau du secteur privé que des administrations publiques ayant des interactions directes avec les opérateurs économiques;
- l'intégration et l'organisation interne du système de production, incluant le désenclavement du pays et la promotion des échanges intérieurs ;
- la réduction des dépenses militaires et la réinsertion des démobilisés de l'armée (et de leurs dépendants) dans la vie civile.

La démarche participative et globale suivie dans le cadre de l'élaboration de la SNRP et des stratégies de développement des secteurs prioritaires permet de prendre en considération simultanément et pour leur contribution essentielle, les ressources à gérer ou les besoins à satisfaire, les ressources humaines et institutionnelles, ainsi que les aspects économiques, technologiques et écologiques comme les facteurs sociaux et culturels.

4.2 Les objectifs de réduction de la pauvreté de 2003 à 2015

La SNRP est articulée autour de cinq axes principaux, à savoir :

- i) Promouvoir la bonne gouvernance
- ii) Assurer une croissance forte et soutenue
- iii) Améliorer le capital humain
- iv) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables
- v) Restaurer et sauvegarder les écosystèmes

Il s'agit, à travers ces axes, de développer une dynamique d'ensemble propice à la réduction de la pauvreté dans tous les compartiments de l'administration publique et de la société civile, tout en dégageant un noyau de secteurs prioritaires inspiré par le profil de la pauvreté et ses

déterminants, à savoir : le secteur de la santé, le développement rural (y compris l'eau et l'environnement), les infrastructures et le secteur de l'éducation et de la formation.

4.2.1 Promouvoir la bonne gouvernance

Cet axe sert de support à toutes les actions destinées à relever le défi politique dans ses différents aspects. Celles-ci visent à cet effet un certain nombre d'objectifs nationaux : la consolidation de l'Etat de droit, la promotion d'une administration publique efficiente, motivée et aux capacités renforcées, la décentralisation des pouvoirs et la déconcentration, la promotion d'une gestion efficiente et transparente des affaires publiques, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile, la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre la corruption et l'impunité, et la réforme du système judiciaire.

La Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG), adoptée en août 2002, définit la bonne gouvernance comme étant par « une gestion transparente et participative du processus de développement économique et social, fondé sur la primauté du droit et assortie de l'obligation de rendre compte ». Cette définition intègre la responsabilité, la recherche de l'efficience, de l'efficacité et la justice pour tous. Elle fait place à l'administration publique, centrale comme décentralisée, mais aussi au secteur privé et à la société civile.

Telle que définie ci-dessus, la Bonne Gouvernance est favorable à la lutte contre la pauvreté en ce sens qu'elle associe les populations à la prise des décisions concernant leurs problèmes et leur milieu, ainsi qu'elle rend les citoyens plus conscients et plus confiants des dispositions légales qui assurent la protection de leurs droits et l'équité des obligations auxquelles ils sont soumis. Ainsi, la bonne gouvernance permet une meilleure prise en compte des intérêts de la population et la met dans des conditions telle qu'elle pourra mieux participer à l'effort de développement.

Depuis la conférence nationale souveraine tenue en 1993, un cadre institutionnel est progressivement mis en place à travers un dispositif juridique portant sur le contrôle et la surveillance, la libéralisation économique, la sécurité publique, la décentralisation ainsi que la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. Néanmoins, un long chemin reste à faire pour consolider l'Etat de droit, renforcer les capacités de la Fonction publique, déconcentrer et décentraliser certains services de l'Etat, renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion des affaires publiques, renforcer les capacités du secteur privé et de la société civile dans leur rôle de relais des populations pour l'amélioration de la gouvernance.

4.2.1.1 Consolidation de l'Etat de droit

Dans le cadre de l'Etat de droit, en lieu et place de la dictature, l'Etat s'astreint à définir les lois qui régissent son comportement et celui des individus, et à les respecter pour donner l'exemple. A cet égard, l'accent est mis sur le renforcement de l'institution parlementaire, la réforme du système judiciaire et la promotion des droits de l'Homme.

Pour le relèvement du degré de participation des acteurs de la vie publique, des actions tendant à renforcer leur partenariat, telles que le projet intérimaire de renforcement des droits de l'Homme et de la gouvernance, ainsi que le projet de renforcement des capacités d'analyse économique et financière de l'Assemblée nationale ont été engagées. En outre, le programme d'action adopté par le Ministère de la Justice est articulé autour de la promotion de l'Etat de droit, l'accessibilité de la justice et la justice comme facteur de développement.

Au chapitre des droits de l'Homme, il y a lieu d'évoquer les initiatives nouvelles à prendre et concernant le statut de la femme, la protection de l'enfance, la médiation nationale et la résolution des conflits, la sécurité des personnes et des biens et les médias publics ou privés.

4.2.1.2 Rôle de l'Etat, du secteur privé et de la société civile

Dans le contexte actuel de libéralisation politique et économique, la gouvernance d'un pays repose sur un partage des rôles entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. L'Etat est délégataire du pouvoir politique des peuples dans les conditions fixées par la loi fondamentale, le secteur privé est l'acteur de la création de richesse, donc détenteur du pouvoir économique, tandis que la société civile joue le rôle de relais de la population. Chacune de ces entités aspire au mieux-être économique, à la pleine jouissance des libertés et des droits garantis par la Constitution et à l'équité dans les obligations auxquelles elles sont astreintes.

Rôle de l'Etat

Dans le partage des rôles susvisés, en contrepartie du pouvoir politique, l'Etat a pour mission de défendre l'intérêt général; ceci le met dans l'obligation de protéger les libertés constitutionnelles et d'assurer les conditions d'une consolidation continue du pouvoir économique de la collectivité nationale, tout en veillant à l'équilibre des intérêts entre les membres de la collectivité nationale. Pour ce faire, l'Etat stratège se substitue progressivement à l'Etat-Providence depuis la fin des années 70, et les aspirations des populations pour un Etat de droit s'expriment de plus en plus clairement depuis la fin des années 80. Enfin, depuis la fin des années 90, le consensus qui a fini de se dégager à l'échelle mondiale en faveur de la lutte contre la pauvreté, a donné une finalité à la conjonction de l'Etat stratège et de l'Etat-Providence, à savoir, le développement humain durable.

En conséquence, le besoin de renforcement des capacités de l'Etat, lui permettant de définir, par périodes stratégiques, une approche globale, des secteurs prioritaires ainsi que des politiques appropriées, et d'intervenir effectivement et de façon efficiente, a gagné en importance. En particulier, pour réduire la pauvreté, il faut une allocation efficiente des ressources publiques, mais aussi une utilisation de ces ressources vérifiable par les populations elles-mêmes ou leurs représentants dûment mandatés.

Les paragraphes ci-dessus ont décrit une situation qui porte la marque d'un déficit général de capacités dans la conduite des missions de l'administration publique, notamment dans l'allocation et la planification de l'utilisation des ressources humaines, mais aussi d'autres domaines

Pour créer les meilleures conditions de réussite de la SNRP, la question du renforcement des capacités influence déjà les programmes de développement du capital humain (éducation, formation, alphabétisation, notamment). Mais ces derniers seront complétés par un programme global de renforcement des capacités, spécialement dans les ministères en charge des secteurs prioritaires. Il s'agit de développer les capacités, tant institutionnelles qu'individuelles, dans les départements ministériels ainsi que dans les directions et services techniques rattachés à chaque ministère.

Le programme de réforme de la fonction publique vise à promouvoir une administration publique, centrale comme décentralisée, professionnelle, plus motivée, et dotée des connaissances théoriques et des capacités techniques requises.

La vision intégrée à l'horizon 2015 qui sous-tend la SNRP indique que le Tchad a devant lui l'occasion de rattraper en dix ans le retard de 30 années de son développement. A cet effet, l'Etat et l'administration publique doivent, toutefois, faire preuve d'engagement en faveur de l'approfondissement de la démocratie mais aussi du renforcement des capacités dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. En particulier, une attention accrue sera portée sur les secteurs prioritaires déjà consacrés par la loi de gestion des ressources pétrolières auxquels il faudrait ajouter la bonne gouvernance et le secteur pétrolier.

L'ère pétrolière est un défi de développement qu'il faut relever à l'aide de capacités confirmées de gestion d'une économie dont l'expansion est tirée par un secteur. Pour le cas d'espèce, il importe d'assurer une absorption effective et adéquate des ressources au plan social et environnemental, au niveau de la région pétrolière et au niveau national. Les ministères en charge des secteurs prioritaires devront renforcer leurs propres capacités techniques et de coordination, ainsi que leurs capacités à coordonner leurs interventions pour:

- la prise en compte des effets de l'exploitation minière sur les zones et les populations environnantes, notamment dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de l'hydraulique;
- la mise en place d'un programme spécifique de soutien aux activités de développement dans la région pétrolière, afin d'impliquer directement les populations à travers les communautés de base et les ONG, dans la matérialisation des retombées qu'elles attendent légitimement de l'exploitation pétrolière. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, un fonds de développement local constitué des ressources provenant des revenus pétroliers et géré avec la participation des populations sera expérimenté dans la région pétrolière;
- l'insertion du programme de développement spécifique à la région pétrolière dans un programme national de développement, qui permette de limiter les mouvements migratoires en destination des zones pétrolières, et d'organiser l'aménagement des terroirs dans ces zones, ainsi que d'exécuter des plans d'urbanisation dans les villes limitrophes de ces zones;
- le renforcement des capacités des différents services compétents du gouvernement à faire face aux implications juridiques, techniques et financières de l'exploitation pétrolière en sus des capacités des ministères chargés des Finances et du Plan à assurer une gestion macroéconomique appropriée pour l'absorption correcte des ressources pétrolières et de l'IPPTE, sans effets dommageables sur la viabilité des finances publiques, la maîtrise de l'inflation et la préservation de la compétitivité de l'économie non pétrolière;
- la mise en place d'un système d'information et de communication intégrant les effets du projet pétrolier pour servir d'exemple à tout autre projet minier

S'agissant spécialement du projet pétrolier, il faudra développer les capacités juridiques, institutionnelles et individuelles de gestion de l'impact environnemental des activités d'exploration et d'exploitation. Les responsabilités de l'Etat liées à la mise en valeur des ressources du sous-sol sont de plusieurs ordres :

- le suivi et la maîtrise de l'impact pervers de l'exploration et de l'exploitation minières sur l'environnement et les populations;
- le suivi et le contrôle de la santé et de la sécurité des personnes exposées aux effets directs et indirects des projets miniers ;
- la mise en place des programmes de réinstallation des populations déplacées pour cause d'exploration ou d'exploitation minières ;
- la préservation, autant que possible, de l'accès aux aires de chasse, de culture et d'exploitation forestière;
- la sauvegarde de l'environnement.

Pour la prise en charge de ces responsabilités, il s'agira de :

- Assurer le renforcement des capacités des agents des services compétents aux niveaux central et décentralisé ;
- Préparer et tester périodiquement des plans de secours d'urgence en cas de fuite de produits pétroliers ou autres incidents liés à l'exploitation pétrolière ;
- ▶ Rendre opérationnelles les dispositions du Code de l'environnement ;
- Doter le Comité technique national de Suivi et de Contrôle (CTNSC) de toutes les capacités juridiques, techniques, matérielles, logistiques et financières à la dimension de ses missions de suivi et de contrôle des impacts sociaux et environnementaux du Projet de Doba et de tout autre projet pétrolier du Tchad. A cet effet, une étude sera réalisée pour étendre éventuellement l'expérience du CTNSC au sein d'une structure permanente;
- Assurer le suivi des flux migratoires nés de l'attrait des revenus distribués par le Projet de Doba et mettre en place un plan d'intervention rapide en fonction des besoins d'extension des infrastructures socio-économiques (établissements scolaires et sanitaires ou, de lutte contre le VIH/SIDA, infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau, marchés publics, production d'énergie) et de protection de l'environnement de la zone déjà sous forte pression démographique;
- Utiliser la région de Doba et les ressources pétrolières qui lui sont destinées pour expérimenter une approche coordonnée et intégrée de développement régional à travers, notamment la définition participative de priorités pour le Fonds d'actions concertées d'Initiatives locales (FACIL) ainsi que de mécanismes financiers et techniques de soutien aux micro-activités de développement.

L'approche coordonnée et intégrée de développement régional devra permettre à l'Etat central, aux structures déconcentrées ou décentralisées, aux communautés de base, aux ONG et aux populations locales d'unir leurs efforts dans la réalisation d'un projet de région à travers l'élaboration et la mise en œuvre participative d'un plan de développement régional intégrant des programmes d'investissements de communes ou de communautés rurales.

L'élaboration et la mise en œuvre de ce projet de région sera l'occasion de reproduire au plan régional toutes les étapes de la SNRP; l'objectif sera d'abord d'organiser l'appropriation de la SNRP par les populations dans sa version actuelle, ensuite d'engager sa mise à jour prochaine sur la base des expériences régionales. Les priorités nationales seront ainsi déclinées au niveau régional, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des transports et des travaux publics, de l'eau potable et de l'assainissement. L'élaboration et la

mise en œuvre du projet de région sera aussi l'occasion de relancer la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Avec la mise en place complète des institutions régionales et la responsabilisation effective des représentants des populations, la gestion participative du Fonds de développement local offrira l'occasion de promouvoir un cadre de constitution de bases consensuelles à travers la participation active des groupes d'intérêts locaux en vue :

- d'un accès élargi aux infrastructures et aux services de base ;
- de la promotion de l'emploi et des activités génératrices de revenus ;
- du renforcement des capacités des micro-entreprises et des petites entreprises ;
- de la coordination des interventions de l'Etat et des partenaires au développement au niveau des régions.

Rôle de la déconcentration et de la décentralisation

Dans le cadre de la SNRP, la décentralisation joue un rôle de catalyseur des initiatives locales et la déconcentration vise à renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat auprès des populations.

Consacrée par la constitution de 1996, la décentralisation permet à la démocratie de s'exercer jusqu'au niveau des plus petites collectivités. Au-delà de son institution par la loi fondamentale du pays, la décentralisation participera à la promotion de la bonne gouvernance à travers: i) la responsabilisation des collectivités locales, avec budget autonome; et ii) l'élection des responsables locaux par les populations concernées. Il est attendu de la politique de décentralisation une contribution substantielle au maintien de la paix civile, et une implication directe des populations dans la lutte contre la pauvreté sur la base d'initiatives locales.

Pour les populations concernées, les collectivités locales offrent un cadre approprié de participation aux actions de développement, d'abord parce qu'elles sont de taille réduite, et ensuite leur proximité les astreint plus facilement au respect de l'obligation de rendre compte au niveau local de leur gestion des ressources publiques. Leur indépendance statutaire est une source de célérité dans la mobilisation de ressources pour la fourniture de services aux populations, en sus du fait qu'elles sont plus informées que les administrations centrales sur les difficultés auxquelles les populations sont confrontées.

En dépit du découpage effectué en 1999 et en 2002, le pays demeure sous-administré du fait de l'étendue de certaines circonscriptions administratives, des structures inadaptées, d'un manque de cadres compétents et de moyens de travail. Dans l'administration territoriale, l'instabilité aux postes de responsabilité et l'absence d'un schéma directeur entrave la matérialisation de la forme décentralisée de l'Etat.

Pour remédier à cette situation, il est prévu de :

- renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services chargés du pilotage de la décentralisation, services centraux comme déconcentrés ;
- élaborer un schéma directeur de la décentralisation ;
- préparer et adopter les textes d'application du projet de loi déjà validé;
- élaborer et finaliser les différents textes législatifs et réglementaires permettant aux collectivités locales d'acquérir leur autonomie financière ;

- assurer la formation et le perfectionnement des élus et des personnels chargés de la décentralisation ;
- rechercher une solution appropriée à la question foncière dans le cadre de la décentralisation ;
- renforcer les moyens des services extérieurs déconcentrés afin de les rendre opérationnels dans leurs appuis aux futures collectivités décentralisées ;
- renforcer les capacités techniques et logistiques de l'observatoire foncier du Tchad en vue d'une prise en charge correcte de sa mission de constitution et d'analyse d'une base de données foncières.

Rôle du secteur privé

Le secteur privé est le relais des populations quand il s'agit d'examiner avec l'Etat les conditions favorables à l'expansion des opportunités et du pouvoir économiques. Ainsi, il interpelle l'Etat particulièrement sur la politique commerciale, la politique industrielle et la politique des privatisations. Il doit en particulier pouvoir donner son point de vue et ses conseils à l'Etat dans les négociations internationales, dans le cadre de l'intégration économique africaine, comme dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, à chaque fois que l'évolution du pouvoir économique de la collectivité nationale est en jeu.

A son tour, pour la stimulation de l'investissement et de la création d'emplois au titre de la promotion de l'intérêt général, et en particulier pour la réalisation de l'objectif de diversification des activités primaires dans les dix prochaines années au Tchad, l'Etat doit pouvoir interpeller le secteur privé.

Il y a donc nécessité de mettre en place un cadre de concertation qui, au plan institutionnel, peut se limiter à celui offert par la CCIAMA qui dispose des moyens juridiques mais manque de tous les autres types de moyens.

Rôle de la société civile

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, l'émergence de la société civile a apporté un plus pour la mobilisation sociale en faveur du développement économique et social. Mais la société civile joue également un rôle important dans la mobilisation sociale en faveur de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et l'impunité, de l'approfondissement de l'Etat de droit et des bases démocratiques ainsi que de la transparence et de l'obligation de rendre compte. Ce qui fait d'elle une source saine de contre-pouvoir pour les secteurs publics comme privés en vue d'une répartition plus équitable des fruits de la croissance dont la SNRP est porteuse. Aussi, l'administration publique devrait-elle être préparée à accepter le rôle de la société civile qui, à son tour, devrait renforcer ses capacités à tenir son rôle avec professionnalisme, objectivité et un sens élevé de responsabilité.

Le renforcement des capacités de la société civile nécessite de:

- préparer un document de référence sur l'approche participative devant servir de guide au niveau des communautés locales ;
- préparer une stratégie de communication dans le cadre de la SNRP ;
- renforcer les capacités techniques des agents de l'Etat à conduire une approche participative et développer une culture de participation ;

 renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile.

4.2.1.3 Gestion efficiente et transparente des affaires publiques

Depuis une dizaine d'années, le Gouvernement déploie des efforts dans plusieurs directions. C'est ainsi qu'il a identifié quatre secteurs prioritaires que sont la santé et les affaires sociales, l'éducation, le développement rural et les infrastructures, vers lesquels les ressources sont orientées à travers une augmentation annuelle de 20% de leur budget de fonctionnement. Néanmoins, ces efforts restent insuffisants au regard des besoins, et cela en partie à cause du service de la dette qui est passé de 17 milliards de FCFA en 1995 à 28,3 milliards en 2001, soit un accroissement annuel moyen d'environ 9%. Des efforts substantiels devront être faits dans les secteurs prioritaires dont la liste sera élargie de manière à permettre de réduire effectivement la pauvreté dans les ménages.

La levée de la contrainte de ressources que vont permettre l'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière, son éligibilité à l'IPPTE, et d'une façon générale les concours de la communauté internationale, doit être soutenue par l'amélioration de la gouvernance, la mise en place d'un programme de renforcement des capacités mais également la lutte contre la corruption.

4.2.2 Assurer une croissance économique forte et soutenue

Cet axe est associé au défi économique dont la mise en valeur des sources de croissance, la promotion du secteur privé, le développement du secteur prioritaire des infrastructures, et la création des conditions d'une dynamique d'auto-développement sont les quatre objectifs nationaux.

En matière de politique et de gestion budgétaires, la stratégie pour les prochaines années visera à :

- suivre étroitement l'exécution du budget, en particulier celui de 2003 pour passer en bon ordre cette année transitoire et éviter tout dérapage qui obérerait l'avenir ;
- gérer prudemment les ressources pétrolières afin de limiter l'effet négatif des fluctuations de ces ressources sur les finances publiques et l'économie ;
- utiliser les recettes pétrolières conformément à la SNRP et aux dispositions de la loi 001/PR/99 portant gestion des ressources pétrolières qui affecte la plus grande partie des recettes pétrolières aux secteurs prioritaires ;
- poursuivre le renforcement du système budgétaire et des outils de programmation et suivi des dépenses afin de garantir que les ressources pétrolières consacrées aux secteurs prioritaires, le soient efficacement;
- accroître les recettes non pétrolières afin de préserver l'économie d'une dépendance excessive à l'égard du pétrole qui est une ressource aux prix fluctuants et de pouvoir consacrer des ressources suffisantes au fonctionnement des services administratifs de l'Etat.

4.2.2.1 La mise en valeur des sources de la croissance

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, l'exploitation des champs pétrolifères constitue une opportunité majeur pour le Tchad. Le démarrage des exportations du pétrole en 2004 va bouleverser de manière sensible la structure de l'économie tchadienne. Néanmoins,

les secteurs de l'agriculture et de l'élevage resteront les principaux générateurs de croissance sur le moyen et long terme. Le défi du Tchad est d'utiliser au mieux les ressources pétrolières pour diversifier l'économie nationale. Il est attendu que le secteur secondaire profite également de cette opportunité notamment les sous-secteurs du coton, des bâtiments et travaux publics et des mines. Il en sera de même pour le secteur tertiaire, notamment les transports, le commerce et les services.

4.2.2.2 La promotion du secteur privé

L'environnement réglementaire et juridique encore peu attrayant en dépit des efforts déjà consentis sera revu au regard de la demande de réforme qui sera exprimée par les investisseurs nationaux et étrangers, en particulier pour susciter et accompagner le développement de l'esprit d'entreprise appelé à porter la diversification de l'appareil de production au-delà des frontières des activités de services. La coopération Sud-Sud sera privilégiée pour la promotion de l'initiative entrepreneuriale pendant qu'une étude sur le parcours de l'investisseur permettra d'identifier et de lever les entraves majeures aux investissements privés.

Un appui sera recherché pour le renforcement des capacités de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA) afin de lui permettre de jouer le rôle d'interface entre l'administration publique et le secteur privé. Elle ne participe pas encore à la prise des grandes décisions économiques à un niveau correspondant aux attentes.

Dans le cadre de l'objectif global d'accroissement du revenu en parallèle aux politiques sectorielles, le Gouvernement s'engage à promouvoir une politique d'appui à la promotion du secteur privé et associatif, renforcée par la consolidation et la diversification des activités génératrices d'emplois productifs. A cet effet, les axes stratégiques et objectifs spécifiques du Gouvernement pour la promotion du secteur privé, d'après le Plan d'Orientation Révisé 1998-2005, sont définis en trois volets.

Le premier volet concerne l'amélioration de l'environnement juridique et administratif des entreprises. Les priorités relatives à ce volet sont: la simplification des procédures administratives pour la création d'entreprise privées; la mise en œuvre de l'ensemble de la réglementation au niveau régional dans le cadre du traité portant création de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et dans l'harmonisation des régimes en vigueur au sein de la CEMAC; l'accélération de la réforme du système judiciaire; la réduction des rigidités du marché du travail, etc.

Le second volet a trait au soutien direct au développement des entreprises locales. Il concerne notamment la problématique du financement des entreprises grâce à la mise en place d'un fonds de garantie, l'ouverture de lignes de crédit pour l'apport de ressources longues, la promotion de la micro finance, les incitations économiques et fiscales en liaison avec la formation et l'embauche des jeunes, etc. Relèvent aussi de ce volet le renforcement des structures techniques de formation spécialisée (publiques ou privées) au profit des opérateurs économiques et des agents de la fonction publique impliqués dans la promotion du secteur privé ainsi que l'appui aux organismes consulaires pour le développement des capacités d'assistance technique aux PME.

Le troisième volet regroupe des actions destinées à développer l'information auprès des opérateurs et la concertation entre ceux-ci et les pouvoirs publics. Il comprend entre autres : le développement de mécanismes adaptés aux différentes catégories d'opérateurs pour la connaissance et la maîtrise des opportunités de marchés, des coûts et des technologies, de la conjoncture économique et financière, de la réglementation des affaires, de la valorisation des potentialités dans différentes branches de l'économie, etc.

Dans le cadre de la SNRP, la promotion du secteur privé repose sur les principes suivants :

- faire jouer un rôle majeur aux structures d'encadrement et de représentation du secteur privé ;
- privilégier la formation et le savoir-faire autant que de besoin ;
- promouvoir le dialogue et la concertation entre le secteur privé et le secteur public ;
- fédérer les initiatives et coordonner l'assistance au secteur privé pour renforcer la synergie et la cohérence des interventions ;
- renforcer la capacité du secteur privé à se prendre en charge ;
- inscrire la promotion du secteur dans le processus d'intégration régionale et sousrégionale et promouvoir sa compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel et, par là, celle de l'économie nationale;
- renforcer les acquis et développer des initiatives nouvelles ;
- mettre en place un système léger de coordination des actions et des activités en relation avec les représentants du secteur privé.
- 4.2.2.3 Le développement des infrastructures de base et le soutien à la croissance

Le transport

Le Gouvernement a élaboré un Programme National de Transport (PNT) pour la période 2000-2009 dont l'objectif principal est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. La stratégie adoptée repose sur:

- Le désenclavement intérieur et extérieur;
- La réduction des coûts du transport, tant à l'extérieur du pays que sur les échanges internationaux;
- La conservation d'une accessibilité minimal à l'ensemble des régions du pays, en particulier en saison des pluies;
- L'obtention d'un linéaire suffisant de routes circulables toute l'année et permettant de relier les principales villes du pays;
- La poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration;
- Le soutien aux populations pour le développement des infrastructures rurales de transport et des modes de transport locaux.

Eau potable et énergie

Le Schéma directeur de l'Eau et de l'Assainissement élaboré pour la période 2003-2020 fait suite aux recommandations de la Conférence des Nations-Unies relative à la gestion intégrée

des ressources en eau (Harare, 1998), confirmée par le Sommet mondial du Développement durable (Johannesburg, 2002). Par son approche participative, globale et intégrée, ainsi que son orientation vers l'action locale, elle s'inscrit dans la démarche de la SNRP en s'appuyant sur :

- un consensus national sur une politique, volontariste mais réaliste, d'accès élargi, efficient, équitable et abordable à l'eau potable et à l'assainissement de base ;
- l'information, l'éducation et la sensibilisation des groupes d'acteurs publics ou privés, associatifs, nationaux régionaux ou locaux, hommes ou femmes ainsi que jeunes ou adultes, pour une gestion durable des ressources en eau;
- des stratégies, des activités et des investissements de base qui ont des effets durables sur d'autres préoccupations des populations et des autorités telles que la protection de la santé des populations et des écosystèmes dont dépendent la conservation de la biodiversité et les performances économiques d'une partie importante du secteur productif.

La stratégie en matière d'eau potable est axée sur l'extension de l'accès à l'eau aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, et sur la responsabilisation des populations dans sa gestion.

En ce qui concerne l'énergie, la stratégie retenue consiste à promouvoir les sources alternatives d'énergie comme l'énergie solaire et éolienne de manière à limiter l'impact de la coupe de bois de chauffe sur la régénération des ressources forestières, et à élargir l'accès à l'énergie aux activités de production, notamment agricoles et industrielles.

L'objectif de la politique du Gouvernement est de satisfaire au maximum les besoins en énergie de toute la population tchadienne, en particulier de l'énergie électrique à moindre coût. C'est ainsi qu'une lettre de politique et stratégie pour le sous-secteur électricité au Tchad (2002-2006) est mise en application.

Actuellement, un programme d'urgence pour réhabiliter les services essentiels d'eau et d'électricité de la STEE est en cours d'exécution. Il existe d'autres programmes, notamment :

- Le programme national d'électrification rurale et péri-urbaine en voie de réalisation;
- Le programme de réalisation d'interconnexion électrique avec le Cameroun en vue d'électrifier les villes de Bongor, Pala, Léré, Fianga, Gounougaya et Binder dont le financement est à rechercher;
- Le programme d'électrification de 20 centres secondaires dont les études en cours sont avancées;
- La promotion et la mise en valeur des énergies solaire et éolienne dont le Gouvernement est à la recherche du financement etc

Les postes et télécommunications

Dans le domaine des postes et télécommunications, il s'agit d'assurer la couverture des zones urbaines et rurales, en particulier par le développement de la téléphonie mobile.

4.2.2.4 Accroître durablement la production rurale

Le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de développement rural qui a été présentée aux partenaires au développement lors des consultations sectorielles de juin 1999. L'objectif

central de cette stratégie est d'accroître la production de l'économie rurale de façon viable tout en sauvegardant l'environnement et en renforçant les capacités humaines et institutionnelles. Pour la réalisation de cet objectif, les choix opérés par le Gouvernement sont les suivants :

- susciter et entretenir une croissance durable de la production agricole ;
- soutenir les organisations rurales ;
- développer les filières émergentes ;
- améliorer la gestion des ressources naturelles ;
- décentraliser les prestations de services agricoles ;
- améliorer l'efficacité du secteur public ;
- améliorer l'accès aux services de base pour les populations et l'économie rurale.

Ainsi, se trouve à la base de cette stratégie, l'accroissement de la productivité des activités primaires et des revenus ruraux et la préservation du capital de ressources naturelles. Une croissance durable de la production agricole repose sur la diversification des cultures et l'augmentation de la productivité en agriculture, la diversification des systèmes de production et leur sécurisation en élevage, la diversification de la production agro-forestière et l'augmentation de la production halieutique et faunique en environnement. Cette augmentation de la production reste conditionnée par la facilité d'accès des producteurs aux facteurs de production (équipements agricoles, semences, engrais et produits phytosanitaires pour l'agriculture; les intrants zootechniques, les produits vétérinaires et les aliments pour l'élevage; les intrants piscicoles et les équipements pour l'environnement) et la maîtrise de l'eau.

Au titre de la stratégie de diversification des sources de revenus, l'introduction de nouvelles espèces végétales ou animales fera l'objet d'études et de recherches, de même que la transformation et la commercialisation des produits agricoles ou d'élevage dans le but de relever le taux d'exploitation des terres arables, des terres irrigables ainsi que des ressources animales et pastorales.

Des travaux d'études et de recherches seront réalisés sur l'amélioration des intrants ou de leur utilisation, sur les besoins de nouvelles techniques culturales dans des zones ciblées, ou la création de centres de services agricoles viables et l'introduction de produits financiers pour le monde rural, notamment suivant une approche intégrée des besoins de financement du ménage rural.

En direction des organisations de producteurs, un programme global de renforcement des capacités devrait permettre de les informer davantage sur l'approche participative, les techniques de gestion moderne, et les enjeux de l'obligation de rendre compte. D'autres activités en faveur des organisations de producteurs pourront porter sur les échanges d'expériences notamment avec leurs homologues d'autres pays ainsi que sur la formation à la prise en charge des fonctions de représentation dans les comités de pilotage mis en place par l'Etat et dans les organisations de la société civile.

L'animation et la vulgarisation de thèmes agricoles pourront nécessiter la mise en place de programmes de formation et le développement d'un système de communication rurale telle la radio rurale ou la lettre paysanne.

Tout comme les organisations de producteurs, les services publics impliqués dans le développement rural devraient bénéficier de programmes de renforcement des capacités appropriés aux niveaux central et décentralisé. En particulier, sont à renforcer les capacités des services techniques des départements ministériels compétents afin de présenter des rapports d'études facilitant la prise de décision sur des thèmes de recherches identifiés dans le cadre de la concertation avec les organisations de producteurs ou les travaux spécialisés des organisations du secteur privé. Spécialement, les ministères en charge du monde rural devraient développer leurs capacités à coordonner leurs efforts pour la mise en place d'un système d'information fiable pour les besoins du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SNRP. La collecte de l'information requise, son analyse et sa diffusion suivant une périodicité régulière sont des critères de bonne gestion des enjeux de développement rural.

L'accroissement de la production passe également par le développement des filières. Cela se fera à travers la valorisation des produits par la transformation, le renforcement des capacités de négociation d'organisation et de gestion, l'accroissement de l'offre de crédit et enfin la facilitation des échanges sur le plan national et international.

L'émergence des filières compétitives dont l'enjeu est de développer la commercialisation et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux par le renforcement des infrastructures et des institutions d'appui et par l'assainissement du cadre juridique. Elle sera atteinte, en facilitant les échanges, à la fois sur le plan de la logistique et sur celui du fonctionnement des marchés, en valorisant les produits grâce à leur transformation et à leur conditionnement, et en menant une promotion dynamique des activités économiques en amont et en aval des filières. Cette émergence des filières est étroitement liée à la promotion du secteur privé et au renforcement du rôle de la femme en tant qu'agent actif au sein des filières.

Une attention particulière est actuellement portée sur la filière coton qui constitue l'un des secteurs vitaux de développement socio-économique du Tchad. Dans le cadre de la réforme de cette filière, le Gouvernement est décidé à se désengager des activités de la filière huile et savon, et s'attellera à l'instauration d'une gestion efficace de la Cotontchad et au développement des capacités institutionnelles et organisationnelles des producteurs.

Pour ce faire, en décembre 1999, le Gouvernement a adopté une stratégie de réforme dudit secteur, ayant pour principal objectif l'amélioration des revenus des agriculteurs. Cette stratégie consiste en un changement institutionnel pour augmenter le pouvoir de négociation des producteurs et ce en (i) renforçant le rôle des associations des cotonculteurs, et (ii) désengageant l'Etat de la production du coton et revoyant la structure industrielle du secteur coton.

Dans le cadre du renforcement du rôle des organisations des paysans, la stratégie est axée sur les actions suivantes :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et d'organisation des producteurs du coton ;
- L'amélioration de l'accès des producteurs à l'information et à la connaissance de l'environnement économique, notamment sur le coton ;
- Une plus grande facilité d'accès des cotonculteurs aux intrants et aux services de gestion ;
- La pleine participation des cotonculteurs à l'élaboration et au suivi du processus de désengagement de l'Etat de l'industrie du coton et de sa réforme institutionnelle.

S'agissant du désengagement de l'Etat, la stratégie de réforme préconise :

- Une séparation légale entre Cotontchad et sa Division Huilerie Savonnerie (DHS) suivie de la privatisation de l'HS autonome ;
- la réalisation d'une étude pour identifier et analyser les scénarii pour la privatisation des activités de Cotontchad ;
- la réalisation de l'analyse ex-ante d'impact social et sur la pauvreté pour les scénarii de privatisation ;
- l'organisation d'un forum des cotonculteurs et d'un forum des investisseurs pour s'assurer que leurs points de vue sont bien pris en considération ;
- la sélection et la mise en œuvre d'un scénario final de privatisation ;
- le lancement d'un suivi ex-post de l'impact du programme de réforme.

4.2.3 Améliorer le capital humain

Cet axe est associé directement aux deux secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation / formation comme objectifs nationaux. On lui associe aussi les objectifs nationaux de lutte contre le VIH/SIDA.

4.2.3.1 Education, formation et alphabétisation

Conformément aux orientations stratégiques définies lors des consultations sectorielles de janvier 2000 pour la période 2000 – 2004, le gouvernement vise à assurer un accès plus large, plus d'équité et plus de performance au système éducatif. Pour ce faire, il compte adapter les infrastructures scolaires, les programmes, moyens et matériels pédagogiques ainsi que l'encadrement pédagogique avec des préoccupations de faisabilité, de durabilité et d'efficacité. La stratégie de l'éducation nationale s'inscrit dans le cadre de l'école pour tous à 2015. Actuellement, il existe 3653 écoles primaires dont 3100 en zone rurale et 209 collèges et 36 lycées. Le taux net de scolarisation est de 57 % pour les enfants entre 6 et 11 ans, 56 % des enseignants sont des maîtres communautaires, et il existe 2700 centres d'alphabétisation.

L'accroissement de l'accès à l'éducation avec la maîtrise des coûts implique la rationalisation de l'offre d'éducation, la promotion de la scolarisation des filles, le développement des écoles communautaires, la promotion du bilinguisme et la création de filières courtes.

Pour l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages, il sera entrepris la rénovation des programmes d'enseignement et de formation, l'édition de nouveaux manuels, le renforcement des compétences des enseignants et le renforcement du système d'évaluation des apprentissages.

Enfin, le renforcement des capacités institutionnelles d'administration, de planification, de gestion et de pilotage passera par :

- le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation du système éducatif ;
- le renforcement du système d'information, de la gestion des ressources humaines et de la communication ;
- le renforcement des capacités d'encadrement, de contrôle et de suivi-évaluation.

Il est prévu d'atteindre un taux d'admission en première année de 90% en 2005-06 (75% pour les filles contre 82 % en 2000) et de 96 % à 2009-10, (85 % pour les filles). L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement permettra d'atteindre un taux de survie en 6^e année de 63 % vers 2006 et 82 % vers 2010.

Parallèlement, le taux d'encadrement devrait passer à un enseignant pour 50 élèves en 2010 pour l'élémentaire contre 74 actuellement, et à un enseignant pour 40 élèves en 2005 et 35 élèves en 2010 pour le secondaire contre 85 en moyenne actuellement. Un ensemble d'actions sera également réalisé en vue d'améliorer les qualifications et les motivations des enseignants.

Cependant, l'amélioration de l'accès et de l'encadrement requiert le recrutement d'un nombre important d'enseignants. Aussi, les dépenses publiques d'éducation seront maîtrisées au niveau du primaire à travers la valorisation de l'emploi des maîtres communautaires dont la proportion dans le corps enseignant passera de 56% en 2000 à 70% en 2006 et à 80% en 2010.

L'amélioration de l'équité dans l'accès à l'éducation sera recherchée à travers un appui aux initiatives communautaires, et leur participation à la gestion et au financement de l'éducation ainsi qu'à travers des interventions ciblées sur les zones géographiques et les groupes sociaux défavorisés (filles, enfants nomades)

Afin de réaliser une éducation universelle de qualité à l'horizon 2015, à la suite de la Table ronde de Genève IV, un programme décennal d'appui à la réforme du système éducatif a été adopté par le Gouvernement et ses partenaires en mars 2002 en vue :

- d'une amélioration significative du taux de rétention dans le primaire ;
- du développement de curricula nationaux, de la formation de la majorité des enseignants communautaires et de la conception de manuels tchadiens ;
- du développement de programmes novateurs de lutte contre l'analphabétisme;
- de l'amélioration de la qualité des apprentissages ;
- de l'expérimentation d'innovations comme la santé et la nutrition scolaires, l'éducation préscolaire et l'éducation à distance ;
- d'une nette promotion de la scolarisation des filles.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à entreprendre les mesures clés de politiques ciaprès :

- a) Un accroissement substantiel de la part du PIB consacrée à l'éducation avec un objectif d'au moins 4 % d'ici 2015.
- b) L'affectation d'au moins 50 % du budget de l'éducation au développement de l'éducation de base.
- c) L'augmentation d'au moins 20% du Budget de fonctionnement de l'Education chaque année, sur toute la durée du programme.
- d) L'affectation d'au moins 50% du Budget de l'Education chaque année au sous-secteur de l'enseignement de base .
- e) L'inscription chaque année au budget de l'Etat et sur les ressources IPPTE, des fonds à transférer au compte du Fonds d'Appui aux Initiatives Communautaires (FAIC)

pour la prise en charge des maîtres communautaires la mise en place de l'Agence pour l'Appui aux Initiatives Communautaires en Education (APICED) ;

f) La création du Centre Nationale de Curricula pour développer des programmes nationaux bilingues devant déboucher sur la production de manuels tchadiens distribués gratuitement à tous les enfants d'ici 2011.

4.2.3.2 Santé

L'objectif général de la politique nationale de santé est « d'assurer à la population l'accès à des services de base de qualité », s'inscrivant ainsi dans la philosophie de l'Organisation Mondiale de la Santé à savoir : Santé Pour Tous sur un horizon aussi rapproché que possible. Les principaux axes de la Politique Nationale de Santé sont :

- i) le développement des services de santé de base de qualité pour la population,
- ii) l'urgence de disposer des ressources humaines de qualité,
- iii) l'amélioration de la gestion du système de santé,
- iv) la poursuite de la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques.

Les objectifs intermédiaires retenus sont :

- Assurer la couverture sanitaire ;
- Développer la politique pharmaceutique ;
- Poursuivre et développer les efforts pour augmenter le taux de fréquentation des centres de santé;
- Développer les ressources humaines ;
- Assurer la gestion du système de santé ;
- Mettre en place des mécanismes contractuels régissant la fourniture des services de santé par des opérateurs privés ;
- Fournir les efforts pour réduire l'impact des maladies endémiques et épidémiques
- Renforcer le système de suivi et d'alerte avancée contre les maladies potentiellement épidémiques (choléra, méningite, tuberculose).

4.2.3.3 VIH/SIDA

Dans le domaine du VIH/SIDA, les actions à mener porteront particulièrement sur la sensibilisation des groupes à risque, mais également auprès des enfants à partir de l'école primaire. Les dispositions seront prises pour que les femmes enceintes puissent subir systématiquement des tests de dépistage, et pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. En effet, en plus de la sensibilisation, le gouvernement s'engage à mener des actions de prise en charge des malades et victimes du VIH/SIDA, y compris l'accès aux anti-retroviraux.

4.2.4 Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables

Cet axe vise les populations les plus démunies et ainsi reconnaît que les politiques générales de promotion de la croissance économique ne suffisent pas pour améliorer les conditions de vie des pauvres. A cet égard, la SNRP repose sur des politiques intégrées visant à créer les conditions de base d'une expansion continue des opportunités économiques et de l'équité dans l'accès à ces opportunités à travers l'ouverture des marchés et le renforcement des capacités. Ainsi, tenant compte du profil de la pauvreté au Tchad, les objectifs nationaux

identifiés au titre de cet axe sont le développement urbain intégré, le soutien aux microentreprises, aux PME et à l'emploi et la mise en place d'un système de protection sociale.

4.2.4.1 Développement urbain intégré

Approfondir la démocratie, réduire la pauvreté et diversifier l'économie hors secteur pétrolier sont les bases de la SNRP qui privilégie dans sa mise en œuvre les politiques intégrant la promotion des secteurs d'activités des pauvres et le ciblage des zones de pauvreté. L'analyse des dimensions spatiales de la pauvreté au Tchad autorise un ciblage géographique de toutes les zones du pays à travers le développement des infrastructures et la promotion de l'explication directe des populations rurales à la mise en œuvre de la SNRP.

En zone urbaine, la SNRP:

- soutiendra l'approche favorisant la constitution des villes moyennes interconnectées par un réseau des routes praticables toute l'année et chacune d'elles accessible à partir des agglomérations satellisées ;
- appuiera les plans d'aménagement du territoire aux niveaux national et régional qui seront complétés à cet effet par les plans de développement des villes ;
- aidera à l'élaboration d'un cadre réglementaire approprié ;
- s'attellera au développement des infrastructures et des services urbains.

4.2.4.2 Soutien aux micro-entreprises, aux PME et à l'emploi

Le soutien aux micro-entreprises, aux PME et à l'emploi consistera à :

- apporter un appui à la gestion et à l'émergence de prestataires de services professionnels. L'appui à la gestion des petites entreprises est la clé d'un développement durable des entités rares et dynamiques. Pour continuer à réduire la prédominance des activités informelles, sera progressivement mis en place un dispositif d'appui au développement de l'offre aux entreprises formelles de prestation de services professionnels pour l'accompagnement de l'entreprise dans les différentes étapes de son existence;
- reprendre les actions de l'ATETIP¹⁴ (Agence Tchadienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public), conciliant la distribution de revenus et la mise en place de l'entretien d'infrastructures de base et/ou sociales ;
- réhabiliter les centres de formation technique et d'apprentissage à travers l'anticipation des besoins de formation et à cet effet, la collecte régulière d'information auprès des entreprises sera menée.
- créer un centre de documentation et d'information économique et technologique.
- dynamiser le système financier à travers la création et le développement d'instruments financiers pour : (i) la mobilisation de l'épargne locale à partir de formules d'investissement et de placement, (ii) les regroupements mutualistes et le microcrédit, (iii) les projets innovateurs : capital risque, (iv) l'équipement des petites entreprises : crédit bail, et (v) le financement du cycle d'exploitation ;
- vulgariser des programmes éducatifs de promotion de la culture d'entreprises en vue de sensibiliser les jeunes participant à des programmes proposés par les centres de formation technique et d'apprentissage ainsi que les jeunes engagés dans la réalisation

_

¹⁴ Entreprise chargée de faire réaliser des travaux HIMO pour le compte de l'État et des collectivités publiques

de micro-projets, micro-activités ou micro-entreprises. Il s'agit d'encourager l'esprit de créativité et de faciliter l'insertion dans le circuit de production.

• améliorer la concertation et la coordination des interventions d'appui aux EMF sur le terrain.

4.2.4.3 Protection sociale

Les mesures de protection sociale peuvent être d'ordre institutionnel (lois, réglementations...) et/ou des programmes et projets. Elles ont pour rôle d'atténuer la vulnérabilité et d'alléger la pauvreté des groupes vulnérables. En ce sens, elles limitent les écarts d'inégalité excessive entre les différentes couches sociales ainsi que les incidences négatives possibles résultant de décision et de choix de politique socio-économique ou des agitations sociales.

En fait, un système de protection sociale efficient doit reposer sur un système d'informations exhaustives sur les risques, les groupes vulnérables, les interventions et les acteurs. Ainsi, une stratégie de protection sociale complète doit reposer sur les trois types d'intervention : prévention, prévoyance et voies de recours en cas de concrétisation de risques.

Au chapitre de la prévention des risques, la stratégie de protection sociale se superpose avec la SNRP dans ses dimensions de promotion d'une croissance forte, soutenue et génératrice d'emplois, politiques monétaire et budgétaire saines, offre adéquate de services sociaux de base

Les actions prioritaires de prévention des risques pourraient s'articuler autour de trois points:

- mener des campagnes IEC sur les mesures clefs de prévention des risques, principalement en ce qui concerne la santé; l'éducation à l'hygiène et à la nutrition et à l'environnement;
- réviser le droit de la famille et le droit foncier dans le cadre de l'amélioration du statut de la femme :
- raffermir la collaboration entre l'Etat et les communautés de base pour accroître l'accès aux services sociaux.

Au chapitre de la prévoyance face aux risques où les dispositifs informels sont plus nombreux et plus efficaces, le rôle du secteur public devrait consister à :

- a) appuyer les dispositifs informels performants existants tels que la mutualisation des risques et les mécanismes donateurs de réponse développés par les communautés face aux catastrophes ou aux dangers chroniques;
- b) adapter la sécurité sociale et le système de pensions de retraite.

Au chapitre des voies de recours, il s'agira:

- a) d'atténuer les effets pervers imprévus des dispositifs informels de réponse aux crises, notamment en décourageant les pires formes de travail des enfants ;
- b) de garantir l'aide de l'Etat en cas de grand sinistre; et ce, en repensant: (i) l'assignation des tâches entre les différents services de l'Etat, (ii) les procédures budgétaires d'allocation des fonds destinés à l'aide en cas de sinistre, (iii) les critères d'éligibilité à l'aide de l'Etat et leur application effective, et (iv) les modalités de prestations de l'assistance sociale.

4.2.5 Restaurer et sauvegarder les écosystèmes

Afin de favoriser le traitement intégré du secteur prioritaire du développement rural qui comprend l'eau et l'environnement, le cinquième axe est pris en charge à travers l'objectif national de développement rural intégré.

Il s'agit de prendre en compte, dans leur intégralité, les problèmes environnementaux sous forme de programme intégré, non seulement en termes de gestion de ressources naturelles, mais aussi comme déterminant de la croissance économique et donc de l'amélioration des conditions de vie des populations.

4.2.5.1 Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources naturelles

Étant donné la vétusté des textes et le manque de ressources humaines, matérielles et financières qui caractérise les services en charge de l'environnement, le renforcement du cadre réglementaire et des capacités est un préalable aux actions à mettre en place pour la gestion de l'environnement.

Le Programme de Formation Information pour l'Environnement (PFIE), qui vise à inculquer aux enfants des écoles primaires, des habitudes de protection et de préservation de l'environnement sur financement de l'Union Européenne arrivé à terme a été repris par le gouvernement.

Pour les quinze prochaines années, les actions à prendre en matière de renforcement des capacités sont :

- promulguer les textes transférant certaines prérogatives de gestion des ressources naturelles aux utilisateurs ;
- mettre en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles ;
- mettre en place un système d'informations environnementales ;
- élaborer un programme national de mobilisation des populations pour l'environnement.

4.2.5.2 Amélioration de la gestion de l'énergie domestique

Dans le cadre de la SNRP, il est prévu de faire le bilan du plan d'action détaillé adopté en 1993 après un séminaire participatif sur le thème de l'énergie domestique et visant les objectifs globaux de la protection de l'environnement.

Il importe de mettre à jour et de consolider les initiatives existantes pour : (i) promouvoir une production viable de bois de chauffe dans les zones rurales autour des principales villes, notamment autour de N'Djaména ; (ii) faire de l'exploitation forestière une source de revenus pour les populations rurales ; (iii) impliquer davantage les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles ; (iv) donner un rôle de régulation à la fiscalité sur le bois et les produits dérivés ; (v) améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'énergie domestique à travers la promotion de fourneaux et autres instruments de génération d'énergie domestique plus performants.

Chapitre 5 Cadrage macroéconomique

Ce chapitre examine les facteurs qui sous-tendent les projections de croissance présentées dans le cadre macroéconomique à moyen et à long terme de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il examine aussi les diverses conditions de réalisation et de maintien des taux de croissance envisagés, en particulier concernant la stabilité macroéconomique et les politiques économiques permettant de la garantir.

5.1 Les sources de la croissance économique

Secteur pétrolier. Le développement des champs pétrolifères de Doba, qui a démarré en 2001, par la construction du pipeline Tchad-Cameroun, est en train de modifier la structure de l'économie tchadienne qui, jusqu'en 2000, était dominée par l'activité agropastorale et le secteur des services. La préparation du projet a donné lieu à une hausse spectaculaire des investissements directs étrangers. Ceux-ci ont eu un impact positif sur les secteurs secondaire et tertiaire, surtout en raison de leurs retombées sur les secteurs des bâtiments et travaux publics et du commerce, où l'on prévoit une croissance annuelle en termes réels de 29 % et 13 %, respectivement, sur la période 2001-2003. En conséquence, le taux de croissance du PIB réel devrait atteindre 11 % environ par an en 2001-2003, après une moyenne annuelle de 2,7 % entre 1995 et 2000. Le commencement de la production effective de pétrole vers l'été 2003 porterait la croissance du PIB à 11,2 % cette année-là. L'essentiel de cette production est destinée au remplissage du pipeline jusqu'à la côte camerounaise et des facilités de stockage et d'exportation de Kribi. Pour cette raison, les projections font apparaître une forte – mais temporaire - hausse du taux de croissance du revenu national, que reflète une hausse du taux d'épargne nationale.

Le démarrage des exportations pétrolières prévu pour début 2004 fera temporairement bondir la croissance du PIB. En 2004, la production initiale représentera 36 points de pourcentage du taux de croissance du PIB total, amenant ce dernier à croître de 42,4%. Cependant, sous l'hypothèse prudente de l'absence de découverte d'autres gisements, près de 80 % des réserves actuelles de Doba - estimées à 917 millions de barils - seront exploitées d'ici 2015 (voir figure 1). Dans le scénario actuel, à partir du sommet initial de 2004, la production pétrolière devrait fléchir de 0,7 % par an entre 2005 et 2009, avant de chuter sensiblement de 14 % chaque année par la suite. Ainsi la part du pétrole dans le PIB diminuerait rapidement, de 31 % en 2004-2009 à 11 % en 2010-2015.

En plus du projet de Doba, qui est exploité par des opérateurs privés, le gouvernement aménage actuellement dans la région de Sédigui un petit champ pétrolifère dont les réserves, estimées à 20 millions de barils, devraient durer 13 ans environ à compter de 2004. Le pétrole brut de Sédigui sera raffiné par une société privée non encore identifiée; celle-ci construira une raffinerie dont la production devrait couvrir près de 50 % des besoins du pays en produits pétroliers. Le gouvernement envisage également diverses possibilités d'exploitation de gaz naturel à Sédigui en vue d'accroître l'offre intérieure de produits énergétiques.

La contribution *directe* de l'exploitation pétrolière à la réduction de la pauvreté devrait être limitée, cette activité hautement capitalistique créant peu d'emplois. En outre, une grande partie du revenu du secteur pétrolier sera destinée au consortium privé international qui en rapatriera l'essentiel. Cela explique le fait que, malgré le bond du PIB réel à 42,4 % en 2004

après le démarrage de la production pétrolière, le PNB réel (qui prend en compte les flux nets du revenu des facteurs) n'augmentera que de 8,9 %. Néanmoins, l'impact *indirect* de l'activité pétrolière sur la croissance et la réduction de la pauvreté sera significatif, d'abord en raison de la hausse des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires permise par les recettes pétrolières, et aussi du fait de la demande accrue de produits des autres secteurs de la part de l'industrie pétrolière et de ses employés. Les recettes pétrolières du gouvernement permettront d'accroître les services aux pauvres, notamment en matière d'éducation et de santé, contribuant ainsi au développement du capital humain. Par ailleurs, le recours aux recettes pétrolières pour développer les infrastructures propres à accroître la productivité stimuleront l'investissement privé et, partant, la croissance et l'emploi dans les secteurs non pétroliers, dont bénéficieront les pauvres. Ces facteurs devraient contribuer à améliorer durablement les conditions de vie de la majorité de la population.

Secteurs non-pétroliers. Le principal défi économique de l'ère pétrolière sera de diversifier et dynamiser tous les secteurs d'activité en prenant des mesures macroéconomiques et structurelles appropriées, pour éviter la dualisation - trop fréquente - de l'économie, où le secteur pétrolier apparaît comme une enclave riche et technologiquement avancée au milieu d'un secteur non pétrolier en retard et stagnant, dans un contexte de pauvreté généralisée.

L'une des premières causes de cette dualisation est la perte de compétitivité qui résulte d'une appréciation indésirée du taux de change réel provoquée par un afflux non stérilisé de devises au titre des recettes pétrolières. Les mesures, qui permettront d'éviter cette situation et que les autorités ont l'intention de mettre en place, sont examinées ci-dessous. Parallèlement, le gouvernement compte : i) appliquer les stratégies envisagées dans chaque secteur, en privilégiant l'amélioration des infrastructures (routes, communications, énergie et gestion des ressources hydrauliques) et du capital humain ; et ii) accélérer les réformes structurelles pour créer les incitations au développement du secteur privé et promouvoir la diversification de l'économie. Sous ces hypothèses, le PIB non pétrolier (c'est-à-dire la valeur ajoutée produite par tous les secteurs, hormis l'industrie pétrolière) afficherait une croissance annuelle moyenne de 8,9 % pendant la période 2003-2015.

La croissance du PIB du *secteur primaire* est projetée à 4,2 % par an entre 2003 et 2015. Dans le même temps, la valeur ajoutée dans le sous-secteur des *cultures vivrières* devrait progresser de 5,6 % grâce à l'amélioration des infrastructures et des services et un meilleur accès aux intrants et à des techniques de production modernes. Ces facteurs devraient rehausser la productivité et la diversification de la production vivrière (fruits et légumes notamment), ainsi que l'utilisation des terres arables sous-utilisées, mais ayant un bon potentiel. La production des *cultures de rente* devrait augmenter de 4,6 % en moyenne par an entre 2003 et 2015, surtout en raison de l'impact positif de la réforme en cours de la filière coton. En outre, ces facteurs favorables à l'agriculture vivrière, de même que le maintien de la compétitivité extérieure, devraient stimuler l'expansion des autres cultures de rente, notamment la gomme arabique et le karité. L'*élevage* devrait croître à un rythme plus faible - 2,9 % en moyenne par an entre 2003 et 2015 - et demeurer principalement extensif. Néanmoins, des gains de productivité sont prévus dans ce domaine, surtout en raison de l'amélioration des infrastructures, l'expansion des services vétérinaires et le développement graduel d'élevage à cycle court.

Le PIB du *secteur secondaire* devrait afficher un taux de croissance moyen de 11 % par an entre 2003 et 2015, la production pétrolière faisant partie de ce secteur. Hormis la production pétrolière, ce secteur devrait progresser de 8 % par an en termes réels sur la même période.

Ces bons résultats découleront de : i) la hausse de la production des usines d'égrenage de coton et des huileries et savonneries utilisant les sous-produits du coton, grâce à la hausse escomptée de la production de coton graine ; ii) la productivité accrue de toutes les unités industrielles due à la baisse des coûts de production résultant de l'amélioration des infrastructures et du développement des ressources humaines ; iii) la croissance soutenue du sous-secteur des BTP du fait des investissements publics et privés envisagés dans les infrastructures ; iv) le développement de nouvelles industries notamment de la transformation des produits agricoles et d'autres activités manufacturières, grâce à un environnement plus propice au développement du secteur privé et au raffermissement de la demande suite à l'augmentation des revenus des ménages ; et v) le développement escompté du sous-secteur minier, notamment de l'or, le diamant et le kaolin.

Le PIB du *secteur tertiaire* devrait enregistrer une croissance annuelle moyenne de 6,5 % en 2003-2015 sous l'effet combiné des facteurs suivants : i) croissance soutenue des secteurs primaire et secondaire ; ii) importants gains de productivité dans les domaines des transports et du commerce grâce à l'amélioration prévue des infrastructures ; iii) «rattrapage» du secteur financier, qui est relativement sous-développé à l'heure actuelle ; et iv) accroissement de la valeur ajoutée de l'administration publique du fait de l'expansion des services publics, surtout dans les secteurs prioritaires.

Équilibre épargne-investissement. Les projections de croissance présentées dans le cadre macroéconomique tablent sur une hausse des investissements en pourcentage du PIB. Dans ce scénario, l'investissement brut total (hors investissements du projet pétrolier) devrait croître de 17,4 % du PIB en 2003 à 18,5 % du PIB en 2015, et serait réparti à parts quasi-égales entre les secteurs privé et public. L'épargne nationale devrait progresser plus rapidement que l'investissement, dans un contexte marqué par la progression des revenus et une amélioration des perspectives de croissance et de stabilité macroéconomique durables. De façon cohérente, le solde des transactions courantes s'améliorerait progressivement grâce à la dynamique des exportations et des importations (voir ci-dessous en annexe). Ainsi, l'épargne nationale devrait passer de 6,5 % du PIB en 2003 à 13,6 % du PIB en 2015. Sur ce pourcentage, 6,5 points seraient attribuables à l'amélioration des résultats budgétaires pendant cette période.

5.2 Conditions nécessaires à la croissance et à la réduction de la pauvreté

Plusieurs mesures seront essentielles pour réaliser une croissance économique forte : i) préserver la stabilité macroéconomique et la compétitivité extérieure ; ii) renforcer la bonne gouvernance ; iii) mener à bien les réformes structurelles nécessaires ; iv) améliorer les infrastructures du pays ; et v) rehausser la qualité de l'offre de main-d'œuvre par le développement des ressources humaines.

En ce qui concerne le renforcement de la bonne gouvernance, le gouvernement a adopté en août 2002 une stratégie de bonne gouvernance annexée au DSRP. Pour ce qui est de l'amélioration des infrastructures, les initiatives envisagées figurent au chapitre 4 du DSRP et sont conformes à la politique budgétaire énoncée ci-dessous, dans le présent chapitre. Le chapitre 4 contient également les intentions du gouvernement en matière d'éducation, de santé et autres services sociaux à la base de la stratégie de développement des ressources humaines, ainsi que les autres réformes structurelles. Le reste du présent chapitre portera principalement sur la dernière condition qui reste à remplir pour promouvoir une croissance économique durable, à savoir la stabilité macroéconomique et les mesures nécessaires pour y parvenir.

5.2.1 Stabilité macroéconomique

La stabilité macroéconomique est caractérisée par i) une inflation faible ; ii) un taux de change effectif réel approprié ; iii) un endettement soutenable ; et iv) des réserves de change suffisantes.

Une inflation faible et stable créera un environnement favorable à la croissance économique; elle réduira l'incertitude concernant l'évolution des prix, facilitant la planification à long terme et, partant, l'investissement; elle créera de surcroit un environnement propice à la croissance de l'épargne du secteur privé, en rendant moins incertain le rendement réel des actifs financiers. Le cadre macroéconomique vise un taux d'inflation d'environ 3 % par an sur la période 2003-2015. Un faible taux d'inflation est également essentiel pour maintenir la compétitivité extérieure, surtout dans le cas du Tchad qui a un taux de change fixe du fait de son appartenance à la zone franc.

Un taux d'inflation supérieur à celui des partenaires commerciaux et des concurrents, entraînerait une appréciation du taux de change réel, et réduirait progressivement la compétitivité des secteurs existants, tout en empêchant l'émergence de nouveaux secteurs. Au contraire, un taux de change réel favorable encouragera une allocation rationnelle des ressources en faveur de la production de biens échangeables et permettra le développement d'activités existantes et nouvelles dans le secteur non pétrolier. En outre, un taux d'inflation faible aura pour effet de protéger directement les pauvres, la plupart d'entre eux ayant des revenus définis en termes nominaux et détenant en espèces leurs avoirs financiers, lorsqu'ils en ont.

Un taux d'inflation faible permettra donc d'éviter une redistribution du pouvoir d'achat ou de la richesse au détriment des pauvres. De plus, un taux d'inflation faible et prévisible permet d'éviter l'effritement, en termes réels, des crédits budgétaires en faveur des pauvres. Enfin, étant donné que bien des pauvres tirent déjà leur subsistance de la production de produits agricoles échangeables - coton et bétail surtout -, une évolution défavorable du taux de change réel réduirait leurs revenus et aggraverait la pauvreté.

Une dette extérieure élevée par rapport à la capacité de remboursement du pays découragerait les éventuels investisseurs nationaux et étrangers, car ils pourraient craindre une augmentation des impôts pour financer le service de la dette ou bien une crise financière pouvant nuire à l'économie. Les pauvres pâtiraient d'un endettement excessif, non seulement en raison des conséquences de l'insuffisance des investissements privés sur les revenus, mais aussi à cause de la compression des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté. Il faudrait en effet consacrer davantage au service de la dette, dont le montant serait tributaire du niveau d'endettement élevé et des taux d'intérêt excessifs que les créanciers imposeraient au pays pour couvrir le risque de défaillance.

Dans le cadre macroéconomique de la stratégie de réduction de la pauvreté, les indicateurs de soutenabilité de la dette devraient s'améliorer considérablement à moyen terme grâce à la production et à l'exportation de pétrole et à l'allégement de la dette au titre de l'IPPTE. L'emprunt extérieur total net (décaissements moins amortissements) devrait reculer progressivement de 172 millions de dollars en 2003 à 90 millions de dollars en 2015, du fait de l'amélioration susmentionnée du solde épargne-investissement. Sur la même période, le ratio de valeur actualisée nette de la dette aux exportations devrait chuter de 266 % à environ 50 % en 2005-2009, période d'expansion des exportations pétrolières, avant de remonter graduellement à 120 % en 2015. Le ratio de services de la dette aux exportations épouserait le

même profil, chutant de 15,3 % en 2003 à environ 2,6 % en 2004-2009, puis remontant à 7,2 % en 2015.

Un niveau suffisant de réserves de change officielles rehaussera la crédibilité du pays et sa capacité de parer à d'éventuels chocs extérieurs, car actuellement, et pour un certain nombre d'années encore, l'essentiel des exportations du Tchad sera limité à quelques produits échangés sur des marchés internationaux instables, et sa production vivrière restera vulnérable aux conditions climatiques adverses. La constitution de réserves de précaution aura un effet salutaire sur l'investissement privé extérieur et intérieur car les investisseurs seront plus confiants dans la capacité du pays à protéger l'activité et la stabilité macroéconomique contre les chocs externes adverses. Autrement dit, le Tchad devra accroître résolument ses réserves de change au cours des prochaines années, dans une perspective de gestion macroéconomiques à plus long terme. Étant donné que les ressources pétrolières du pays commenceront à diminuer au milieu de la deuxième décennie, et comme les secteurs d'exportation et de substitution aux importations mettront un certain temps à s'établir, le Tchad devra recourir pendant quelques années à ces réserves de change accumulées, afin de maintenir une progression adéquate des importations, essentielle à la poursuite des efforts de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour permettre ces futurs débours tout en conservant à tout moment un niveau de réserves confortable pour parer aux chocs éventuels, il lui faudra accumuler des réserves substantielles pendant les premières années de l'ère pétrolière. Ainsi, le niveau des réserves passerait de 5,2 mois d'importations de biens et services hors revenus des facteurs en 2003 à 11,9 mois en 2010. Par la suite, il chuterait graduellement à 7,4 mois vers 2015.

En cohérence avec les objectifs de dette extérieure et de réserves mentionnés précédemment, le déficit du solde des transactions courantes (hors transferts officiels courants) devrait passer du niveau élevé de 46,7 % du PIB par an en 2002–2003 - principalement à cause du niveau élevé des importations pour le projet pétrolier - à 8,6 % en 2004, avec le démarrage de la production pétrolière. En 2005-2009, le déficit courant s'établirait à 3,4 % du PIB en moyenne et serait plus que compensé par les entrées de capitaux privés et officiels, favorisant ainsi l'accumulation des réserves extérieures officielles brutes évoquée plus haut. Le déficit extérieur courant devrait ensuite augmenter avec le tassement des exportations de pétrole pour atteindre 5,2 % en 2015. Comme on ne prévoit pas un accroissement comparable des flux de capitaux, les réserves devraient diminuer progressivement comme indiqué plus haut.

Tout au long de la période 2004–2015, le volume des exportations non pétrolières devrait progresser de 4,3 % par an, conformément aux projections sectorielles susmentionnées. En particulier, les exportations traditionnelles (coton et élevage) progresseraient de 3 % par an en moyenne sur cette période. La stratégie de réduction de la pauvreté table aussi sur une expansion des exportations dans d'autres domaines, tel que mentionné plus haut, dans l'hypothèse du maintien escompté d'un taux de change réel adéquat, de l'amélioration des infrastructures et du capital humain et de la poursuite de la bonne gouvernance et d'autres réformes structurelles. Selon le cadre macroéconomique, les exportations hors pétrole, coton et élevage devraient progresser de 52 millions de dollars EU en 2003 à 100 millions de dollars EU en 2010 et 202,8 millions de dollars EU en 2015 (soit environ 39 % des exportations totales à cette date). Après une baisse de 30 % par an en moyenne en 2004-2005 expliquée par la fin des investissements relatifs au projet Doba, le volume des importations devrait augmenter de 4,6 % par an en 2006-2015. Ceci correspondrait à une diminution progressive de la part des importations dans le PIB non pétrolier, à mesure que les secteurs de substitution des produits nationaux aux importations se développeront dans les secteurs primaire et

secondaire, ce qui est prévisible vu le très faible niveau de développement de ces domaines à l'heure actuelle et la forte dépendance envers les importations.

5.2.2 Les politiques économiques

5.2.2.1 Politique budgétaire

Le Tchad appartenant à la CEMAC, dont le taux de change nominal est fixe, la politique budgétaire devra jouer le rôle principal pour atteindre la stabilité macroéconomique et une croissance équitablement répartie. La politique budgétaire devra ainsi relever les défis inhérents non seulement à une économie ouverte, de petite taille, à faible revenu, et membre d'une zone monétaire, mais aussi ceux découlant d'une manne pétrolière considérable mais relativement limitée dans le temps.

L'analyse des contraintes spécifiques de la politique budgétaire induites par l'existence de recettes pétrolières aboutit au constat suivant :

- Il est nécessaire de veiller à la stabilité des dépenses, en particulier dans les secteurs prioritaires, eu égard à l'hypervolatilité des recettes pétrolières. Des variations de grande amplitude et fréquentes auraient des retombées néfastes sur les conditions de la demande en général ainsi que sur certains postes de dépenses de fonctionnement et d'équipement potentiellement essentiels à la croissance des secteurs autres que le pétrole. En outre, les prestations de services aux pauvres et l'investissement dans le capital humain en seraient pénalisés. Tout ceci aurait des conséquences néfastes sur l'effort de réduction de la pauvreté.
- Il faut éviter tout déséquilibre budgétaire prononcé auquel pourraient donner lieu des projections excessivement optimistes des prix pétroliers et la volatilité intrinsèque de ces prix. Des déséquilibres de cette nature pourraient entraîner un surendettement aux effets néfastes décrits plus haut.
- Compte tenu de la forte augmentation des recettes budgétaires qui accompagnera la période de production pétrolière, il s'agira de veiller à l'utilisation optimale de ces ressources temporaires, pour faire en sorte qu'elles servent au maximum possible à promouvoir une croissance durable et la réduction de la pauvreté, en veillant à éviter tout gaspillage. Des dispositions spéciales doivent également être prises pour que les ressources pétrolières servent uniquement à porter les dépenses allouées aux secteurs prioritaires à un niveau supérieur à ce qu'il était avant l'arrivée des recettes pétrolières.
- Une planification attentive s'impose pour garantir un niveau de dépenses budgétaires adéquat après l'ère pétrolière, les recettes tirées du pétrole étant par définition *épuisables*. Ceci est nécessaire pour maximiser l'effet des ressources pétrolières sur la croissance et la lutte contre la pauvreté, ainsi que pour préserver l'équité entre générations.

Les problèmes susmentionnés ont été observés dans d'autres pays producteurs de pétrole, notamment en Afrique. Le Tchad fera face aux même défis, eu égard en particulier au calendrier prévisionnel des recettes pétrolières (encadré 1, graphique 1), qui se caractérise par d'importantes recettes à compter de 2004, puis une forte diminution à partir de 2010, avec une

remontée de deux années environ au milieu des années 2010, avant une période d'épuisement rapide par la suite.

Encadré 3 : Recettes pétrolières, projections 2004-15

Sur la base des activités d'extraction projetées et d'un cours mondial de l'ordre de 17 dollars EU par baril pour le brut tchadien, les recettes que l'État tirerait de l'exploitation pétrolière seraient en moyenne de 118 milliards de francs CFA (environ 180 millions de dollars EU) par an sur la période 2004–15, dont 4 milliards de francs CFA environ du gisement de Sédigui. Les recettes tirées de celui de Doba comprennent les redevances sur la production, l'impôt acquitté par les sociétés d'exploitation, l'impôt versé par la société d'exploitation de l'oléoduc sur le tronçon tchadien (TOTCO), et les dividendes versés par cette société et la société camerounaise, (COTCO), dont le Tchad est actionnaire. Toutefois, les lourdes charges d'amortissement que devront opérer les sociétés d'exploitation et TOTCO devraient plus que dépasser leur revenu imposable pendant les premières années d'exploitation. Ce facteur, ajouté au profil de production signifie que les recettes que l'État tirera du pétrole varieront sensiblement d'une année sur l'autre, même si les prix du pétrole sont stables.

Pour remédier aux difficultés potentielles liées à la production pétrolière évoquées ci-dessus, le Tchad devra appliquer la stratégie budgétaire suivante :

- a. Premièrement, les recettes pétrolières publiques, qui seront intégralement reportées au budget annuel, feront l'objet d'estimations prudentes basées sur des hypothèses de prix et de taux de change conservatrices. Des projections prudentes des ressources disponibles permettront d'éviter, en période de fléchissement du cours du pétrole, de lourds déficits budgétaires et les perturbations macroéconomiques qui s'ensuivent, ainsi que des ajustements dommageables et difficiles de dépenses publiques importantes.
- b. Deuxièmement, la programmation des dépenses publiques s'inscrira dans le cadre de dépenses à moyen terme qui tiendra compte de la capacité d'absorption de l'économie. Tout excédent de recettes par rapport aux dépenses sera épargné. L'alignement du niveau des dépenses programmées sur la capacité de l'administration publique à mettre en oeuvre des projets, ainsi que sur la capacité de l'économie à utiliser efficacement les prestations de biens et de services 15 contribuera à réduire le risque de baisse de la qualité et de l'efficacité de la dépense publique, et donc de gaspillage des ressources.
- c. Troisièmement, pour que les revenus pétroliers aient un impact maximum sur la croissance et la réduction de la pauvreté, et pour contenir le risque de lourdes dépenses d'équipement ou de consommation non productives, le Tchad appliquera la loi portant gestion des revenus pétroliers (LGRP) votée en 1999, qui constitue un dispositif législatif sans précédent dans un pays producteur de pétrole. Ce texte prévoit l'inscription de tous les revenus pétroliers au budget général et l'affectation des recettes directes (redevances et dividendes) aux dépenses suivantes : i) 10 % versés au Fonds pour les générations futures (FGF); ii) les 90 % restants répartis comme suit : 72 % aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des secteurs prioritaires (santé, éducation, infrastructure et développement rural), 13,5 % aux dépenses générales de

¹⁵ Il s'agit, par exemple, d'éviter de construire des écoles sans tenir compte du temps nécessaire à la formation des maîtres, ou de construire des routes sans prévoir au préalable de mécanisme d'entretien ou sans avoir pris les mesures nécessaires pour éviter l'écoulement des eaux qui peut les endommager en saison des pluies.

fonctionnement et d'équipement et 4,5 % aux dépenses relatives au projet pétrolier du bassin de Doba. Le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétrolier jouera un rôle actif dans le contrôle de la bonne utilisation des revenus pétroliers.

d. Quatrièmement, pour assurer l'équité entre générations, les ressources du FGF: i) serviront exclusivement aux objectifs que visent la création de ce Fonds, à savoir, la constitution d'actifs financiers pour les générations futures; ii) seront investis en actifs à faible risque et de liquidité adéquate; iii) ne seront pas hypothéquées contre des crédits servant à financer des dépenses budgétaires; iv) seront gérées efficacement en recourant, selon les besoins, à une expertise internationale; v) ne seront utilisés qu'après épuisement des réserves pétrolières du pays.

Les modalités précises d'utilisation des revenus pétroliers conformes à ces principes stratégiques [devront être arrêtées à très brève échéance]. Dans cette optique, un cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement à moyen terme est en préparation pour l'ensemble des ministères relevant des secteurs prioritaires. L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie budgétaire susmentionnée exigera l'intensification de l'important effort de renforcement des capacités engagé¹⁶, notamment en matière de prévision des recettes pétrolières ainsi que de préparation et de planification budgétaire.

Durant la période d'exploitation des ressources pétrolières, le gouvernement devra aussi veiller au maintien de l'effort d'assainissement de la situation budgétaire sous-jacente et, partant, assurer la stabilité macroéconomique ainsi que des niveaux adéquats de financement des dépenses prioritaires au-delà de l'ère pétrolière. Dans ce contexte, on prévoit une forte réduction du déficit budgétaire global (hors dons) qui tomberait de 14,1 % du PIB en 2002–03 à 3,5 % du PIB environ en moyenne sur la période 2004–15. Le solde budgétaire primaire de base¹⁷ devrait aussi s'améliorer, passant d'un déficit de 2,7 % du PIB en 2002–03 à un excédent de 1,6 % du PIB sur la période 2004–2015. Ceci concorde avec l'augmentation progressive de la part des dépenses d'équipement financées sur ressources budgétaires propres, conformément aux prévisions de réduction graduelle de la dépendance du pays à l'égard de l'aide extérieure.

L'afflux de revenus pétroliers massifs risque de masquer l'orientation budgétaire sousjacente. A ce titre, il sera utile, pendant la durée des rentrées pétrolières, d'utiliser comme instrument guidant la formulation de la politique budgétaire le solde primaire hors recettes pétrolières, défini comme le solde global des opérations budgétaires, moins les revenus pétroliers et les intérêts nets perçus. Le solde budgétaire primaire hors revenus pétroliers pourrait ainsi être apprécié en fonction du PIB non pétrolier et donc relié à l'assiette fiscale. Le cadre macroéconomique de la stratégie de réduction de la pauvreté prévoit une amélioration progressive du solde primaire non pétrolier en pourcentage du PIB non pétrolier qui passerait d'un déficit de 1,7 % en 2004 à un excédent de 0,6 % en 2015. L'excédent serait maintenu sur les années suivantes.

Cette orientation budgétaire contribuera, à bien des égards, à affermir la stabilité macroéconomique et, partant, la croissance économique et les efforts de lutte contre la

-

¹⁶ Cet effort a été engagé avec l'appui de la Banque mondiale, sous la forme d'un vaste programme de renforcement des capacités lancé en 1999, mais un complément d'assistance technique pourrait être nécessaire dans ces domaines.

¹⁷ Total des recettes publiques (dons non compris) moins total des dépenses publiques (hors paiements au titre du service de la dette et dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures).

pauvreté. Premièrement, par son effet de modération de la demande globale, elle aidera à maintenir, tel que souhaité, le taux d'inflation annuel à un bas niveau, de l'ordre de 3 % à moyen et long terme. Deuxièmement, une amélioration de la situation budgétaire facilitera le redressement des comptes extérieurs et permettra l'accumulation désirée de réserves de change. Troisièmement, la réduction des déficits budgétaires limitera les emprunts intérieurs et extérieurs et permettra donc de perpétuer l'amélioration de la soutenabilité de la dette découlant du démarrage des exportations de pétrole, même après l'épuisement des ressources pétrolières. Quatrièmement, la diminution de la dépendance à l'égard de l'aide renforcera la confiance des investisseurs qui en apprécieront les fruits en termes de stabilité macroéconomique (eu égard en particulier à la volatilité et aux aléas des flux d'aide). Enfin, cette stratégie budgétaire contribuera à protéger les dépenses prioritaires et à les maintenir à des niveaux stables, étant donné qu'il sera plus aisé d'absorber les chocs économiques à court terme en permettant un gonflement passager du déficit dans un contexte de déficit budgétaire sous-jacent de faible ampleur.

Les améliorations prévues de la situation budgétaire sous-jacente résulteront de la pérennisation de l'augmentation des revenus non pétroliers, notamment par le renforcement de l'administration fiscale et l'élargissement de la base d'imposition. Les recettes des impôts et taxes intérieurs augmenteraient ainsi de 3,1 % du PIB non pétrolier en 2002 à 7,9 % du PIB non pétrolier en 2015. Parallèlement, les recettes des taxes sur le commerce extérieur devrait s'accroître à moyen terme grâce à la mise en place du plan de réforme de l'administration douanière récemment adopté par le gouvernement, qui pourrait porter les recettes dans ce domaine de 2,6 % du PIB non pétrolier en 2002 à 5,1 % en 2015. La révision du système en vigueur d'exonération et de dérogation ad hoc, de même que de celles accordées dans le cadre du code d'investissement constituera un volet important de ces efforts. À cet égard, le Tchad pourra s'appuyer sur l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires au développement. De par ces efforts à moyen terme et leur poursuite à long terme, le total des recettes budgétaires augmenterait progressivement de 8 % du PIB non pétrolier en 2002 à 15,2 % du PIB non pétrolier d'ici à 2015. Aussi ambitieux qu'il soit, cet objectif peut être atteint ; il est d'ailleurs inférieur au ratio moyen de recettes au PIB qu'enregistrent les pays d'Afrique subsaharienne à l'heure actuelle (18 %).

En cohérence avec l'orientation budgétaire et l'évolution des recettes décrites ci-dessus, les dépenses totales devraient augmenter de 6,8 % en termes réels en moyenne annuelle sur la période 2004–15. Le scénario macroéconomique prévoit une augmentation annuelle de l'ordre de 8,3 % de la masse salariale civile de l'État en termes réels. Ceci devrait non seulement permettre aux agents de l'État de percevoir une rémunération à la mesure de leurs besoins et, par là, réduire les malversations, mais aussi constituer un facteur déterminant d'amélioration de la prestation des services publics, notamment par l'accroissement de l'emploi public dans les secteurs prioritaires. Les crédits alloués à l'acquisition de biens et de services à des fins civiles et aux dépenses de transferts devraient augmenter, en termes réels, de 12,9 % en moyenne par an sur la période 2004-15. L'investissement public financé sur ressources propres augmenterait de 18,2 % en termes réels sur cette même période, compensant la quasistagnation, en termes réels, de l'investissement financé sur ressources extérieures, et permettant à l'investissement public total de progresser de 5,2 % par an en termes réels.

La quasi-stagnation de l'investissement financé sur ressources extérieures est dictée par la nécessité de préserver la soutenabilité de la dette à long terme, dans un environnement où il est peu probable que le degré de concessionnalité de l'aide octroyée augmente, compte tenu de l'amélioration prévue de la situation budgétaire. Sur cette même période 2004-2015, les dépenses dans les secteurs prioritaires augmenteraient de 15 % par an en moyenne en termes

réels. De ce fait, la part des dépenses prioritaires dans l'ensemble des dépenses publiques devrait être porté de 44 % en 2003 à 68 % en 2015. Cette répartition des dépenses budgétaires constituera un important gage de réalisation d'une croissance durable et d'un emploi équitable des revenus pétroliers profitant aux couches défavorisées. Afin de garantir au mieux cette réalisation, il conviendra de poursuivre l'effort entrepris de renforcement de la préparation du budget et du suivi de son exécution, notamment en ce qui concerne les dépenses visant à réduire la pauvreté (voir encadré 2).

Encadré 4 : Principales actions en cours pour le renforcement du suivi des dépenses dans les secteurs prioritaires

Renforcement de la préparation budgétaire

- Introduction dès 2003 de cadre des dépenses à moyen terme et de budgets programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des travaux publics, du développement rural et de la justice
- Préparation du budget par nature, par fonction et, progressivement, par répartition géographique

Renforcement l'exécution budgétaire

- Mise en application du circuit de la dépense rationalisé et, informatisation provisoire, mais complète dès 2003, de ce circuit
- Développement du circuit intégré de la dépense, via une chaîne informatique unique (système Burkinabé), pour mise en application en 2004.
- Bancarisation progressive des fonctionnaires

Amélioration du suivi de l'exécution budgétaire

- Préparation semestrielle et publication de rapports sur les dépenses dans les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté.
- Production mensuelle de tableaux détaillés retraçant l'exécution budgétaire dans les quatre phases de la dépense
- Revue annuelle des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires, dont les conclusions contribueront notamment à la mise à jour des cadres des dépenses à moyen terme.
- Mise en œuvre d'un plan d'action à court terme pour le suivi des dépenses jusqu'à leur destination dans les secteurs de la santé et de l'éducation.
- Audit semestriel par la Chambre des Comptes de la Cour Suprême des dépenses financées par les ressources dégagées par l'initiative PPTE.
- Soumission au Parlement du projet de loi de règlement pour l'année n-1 avant la soumission du projet de loi de finances et de budget pour l'année n+1

A court et moyen terme, les recettes pétrolières excéderont largement les capacités d'absorption des secteurs prioritaires. Les dépenses dans ces secteurs croîtraient de près de 29 % par an entre 2004 et 2006. ¹⁸ Conformément à la LGRP, les recettes pétrolières ne financeront que la part de ces dépenses excédant le niveau prévu dans le cadre du budget 2002. En application des principes énoncés plus haut, les ressources pétrolières excédentaires seront mises en réserves, notamment à fins de stabilisation. Sur trois ans (2004-2006), ces réserves atteindraient environ 100 milliards de francs CFA.

-

¹⁸ Ces taux sont indicatifs à ce stade. Leur finalisation est en cours dans le cadre de la préparation des cadres des dépenses à moyen terme, dont l'un des objectifs est une estimation affinée des capacités d'absorption de chaque secteur.

Tableau 6 : Dépenses publiques par secteur 2003-2006 *(en milliards de Fcfa)*

(en miliaras ae reja)	2003	2004	2005	2006
Dépenses Hors Dette	307.9	338.3	375.4	414.9
dont: sur ressources intérieures	176.4	190.1	223.3	261.2
Secteurs prioritaires	87.9	102.2	120.9	148.3
Autres secteurs	88.5	87.9	102.4	112.9
Total dépenses financées sur ressources propres	176.4	190.1	223.3	261.2
Dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté	87.9	102.2	120.9	148.3
Santé et Affaires sociales	22.9	26.6	31.4	38.6
Éducation	32.9	38.3	45.3	55.6
Développement rural	16.9	19.7	23.3	28.5
Infrastructure	10.2	11.9	14.0	17.2
Bonne gouvernance	5.0	5.8	6.8	8.4
Dépenses non-prioritaires	88.5	87.9	102.4	112.9
Dépenses civiles non-prioritaires	65.8	64.1	76.4	83.5
Dépenses militaires	22.7	23.8	26.0	29.5
Dépenses courantes	133.8	146.4	168.6	197.0
Dép. prioritaires pour réduct. pauvreté	60.1	70.7	83.1	103.0
Santé et Affaires sociales	17.0	20.0	23.5	29.2
Éducation	30.0	35.2	41.4	51.3
Développement rural	7.2	8.4	9.9	12.3
Infrastructure	2.9	3.4	4.0	5.0
Bonne gouvernance	3.1	3.6	4.2	5.2
Dépenses non-prioritaires	73.7	75.7	85.5	94.0
Dépenses civiles non-prioritaires	51.9	52.7	60.6	65.7
Dépenses militaires	21.7	23.0	24.9	28.3
Dépenses d'investissement sur ressources propres	42.6	43.7	54.7	64.3
Dép. prioritaires pour réduct. pauvreté	27.8	31.5	37.8	45.4
Santé et Affaires sociales	5.8	6.6	7.9	9.5
Éducation	3.0	3.4	4.0	4.9
Développement rural	9.7	11.1	13.3	15.9
Infrastructure	7.3	8.3	10.0	12.0
Bonne gouvernance	1.9	2.2	2.6	3.1
Dépenses non-prioritaires	14.9	12.2	16.9	18.9
Dépenses civiles non-prioritaires	13.9	11.4	15.8	17.7
Dépenses militaires	0.9	0.8	1.1	1.2
Dépenses d'investissement sur ressources extérieures	131.5	148.2	152.1	153.6
Secteurs Prioritaires	130.5	147.0	150.9	152.4
Autres secteurs	1.0	1.2	1.2	1.2

NB : Dans ce tableau, le niveau d'investissement financé sur ressources extérieures correspond pour 2003 aux prévisions de décaissement, et pour 2004-2006, au niveau souhaité de financement extérieur. Un tableau détaillé permettant d'éclater ce montant total entre le montant des décaissements prévus pour 2004-06 par programme et par secteur et le montant des financements à rechercher pour financer les projets/programmes non encore pris en compte est en cours d'élaboration. Une liste partielle de ces nouveaux est présentée à l'Annexe 2 (page 99).

En 2004, les dépenses dans les secteurs non prioritaires seront, comme en 2003, contraintes par le financement disponible (recettes non pétrolières, appui budgétaire extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire), lequel financera aussi les dépenses dans les secteurs prioritaires à concurrence du niveau prévu dans le budget 2002. Malgré une augmentation d'environ 17 % en termes nominaux des recettes non pétrolières, la baisse prévisible des appuis budgétaires extérieurs limitera à 5,9 % en termes nominaux la croissance des dépenses dans les secteurs non prioritaires.

En 2005 et au-delà, le desserrement progressif des contraintes pesant sur les dépenses non prioritaires leur permettrait de croître d'environ 10 % par an en moyenne en termes nominaux en 2005 et 2006. Le déficit budgétaire total hors dons serait stable de 2004 à 2006 à environ 3,5 % du PIB, en très forte amélioration par rapport aux trois années précédentes, pendant lesquelles il s'est élevé à 12,8 % du PIB en moyenne. Ce déficit serait financé par des dons et prêts extérieurs dans le cadre de projets d'investissement en hausse de 4% en 2004, et de 1% en 2005 et 2006, par une poursuite de l'appui budgétaire, notamment l'appui en provenance de l'Union européenne qui pourrait s'élever à 24 millions d'Euros.

Comme indiqué ci-dessus, l'orientation budgétaire envisagée à moyen et long terme est conforme à l'objectif de maintien de l'inflation à un bas niveau et de préservation de la compétitivité extérieure dans un contexte de parité fixe. On ne peut toutefois exclure que l'accélération de la demande globale excède parfois les projections de ce cadre macroéconomique pour des raisons indépendantes de la politique budgétaire. À titre d'exemple, on peut imaginer un afflux massif de capitaux privés lié à des anticipations positives concernant l'économie tchadienne. Cela pourrait conduire à une inflation supérieure à ce que prévoit ce scénario et donc une appréciation du taux de change réel. Le même résultat pourrait découler d'une moindre élasticité de l'offre de certains produits non échangeables, en réponse à l'augmentation des dépenses publiques ou des dépenses des ménages actuellement envisagée. Dans ces cas, la politique budgétaire devra être resserrée de manière à modérer le taux d'expansion de la demande globale et à contribuer à contenir les pertes de compétitivité et éviter l'amorce du « syndrome hollandais ». S'il est difficile de déterminer a priori le degré de resserrement qui s'imposerait, il n'en demeure pas moins qu'il y a un engagement politique à le faire. Ne pas agir de la sorte pourrait se révéler nuisible pour les perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté à long terme.

5.2.2.2 Politiques des secteurs monétaire et financier

Le recours à des instruments de politique monétaire peut aider la politique budgétaire à maintenir l'inflation à un bas niveau et à préserver la compétitivité extérieure. Premièrement, le maintien de conditions monétaires prudentes à l'échelle de la CEMAC, dont le Tchad fait partie, permettra de contenir la demande dans l'ensemble de la zone et contribuera sensiblement à maîtriser la demande au Tchad proprement dit. Deuxièmement, on peut envisager des opérations de politique monétaire dans chaque pays s'il y a une segmentation nationale, ne serait-ce que partielle, du marché de la monnaie et du crédit ainsi que de celui des biens et services. En l'absence d'une telle segmentation, il y aurait en effet peu de risque que le taux d'inflation au Tchad s'écarte durablement de celui des autres pays de la zone.

Dans les conditions actuelles, l'inflation au Tchad pourrait s'écarter de la moyenne de la CEMAC, parce qu'une part importante de la production du pays est non marchande et que la

loi du prix unique ne s'applique pas à ces produits. En outre, le marché du crédit au Tchad n'est pas totalement intégré à celui des autres pays de la CEMAC; ainsi, l'offre de crédit bancaire au Tchad ne peut être aisément utilisée pour répondre aux besoins de financement d'entités bancaires ou non bancaires d'autres pays de la CEMAC. Ceci permet donc d'éventuels afflux massifs de capitaux au Tchad, provoquant une offre excédentaire de crédit et une situation de sur-liquidité dans le pays, qui ne se propagerait pas dans la région, entraînant un excès de demande et de l'inflation dans le pays. Si l'effet est limité au pays en raison du manque d'intégration des marchés, la politique monétaire peut alors avoir une incidence à l'échelon du pays.

Dans ces conditions, les opérations monétaires limitées au pays seront activement mises à profit pour maîtriser l'inflation à un bas niveau et préserver la compétitivité extérieure pendant la période à venir. Cela pourrait s'imposer, eu égard en particulier aux importants revenus pétroliers attendus qui pourraient entraîner, s'ils n'étaient pas stérilisés, un crédit excédentaire et la sur-liquidité dans le pays. S'il est vrai que les flux de devises destinées à approvisionner le Fonds pour les générations futures permettront de le faire partiellement, cette stérilisation ne suffira pas à elle seule, compte tenu de l'ampleur des rentrées attendues. La difficulté tient au fait que, pour le moment, il est prévu de conserver le reliquat des revenus pétroliers sous forme de dépôts auprès de banques commerciales, ce qui entraînerait une forte sur-liquidité des banques tchadiennes.

Le cadre macroéconomique aligné sur la stratégie de réduction de la pauvreté prévoit une expansion de la masse monétaire de 11,7 % en moyenne par an sur la période 2004-2015. Ce taux d'expansion est compatible avec le taux de croissance du revenu national brut disponible (RNBD), meilleure mesure du revenu national que le PIB étant donné les importants transferts de revenu vers l'étranger qui seront effectuées par les sociétés étrangères. Le taux d'expansion de la masse monétaire au sens large devrait néanmoins être légèrement supérieur au taux de croissance du RNBD, en raison du processus de monétisation progressive de

-

¹⁹ Ceci est possible dans le cadre du processus d'élimination progressive du financement des dépenses publiques par la BEAC et son remplacement par des émissions obligataires ou de bons du Trésor, en cours dans la zone.

²⁰ En théorie, le Tchad pourrait aussi envisager la possibilité d'accélérer le remboursement de sa dette extérieure, selon le degré de concessionnalité de la dette en question. Cependant, une telle solution réduirait de façon permanente la taille des réserves accumulées à fin de stabilisation et risquerait de plus de ne pas être conforme aux règles de pré affectations des recettes pétrolières.

l'économie tchadienne qui est prévu. Le programme monétaire vise, comme indiqué auparavant, la constitution de réserves de change durant les années de pointe de la production de pétrole, c'est-à-dire 2004-2010, puis une diminution progressive de cette couverture. Cela permettrait de parvenir à un taux de croissance adéquat du crédit intérieur et des importations, tout en contribuant à maintenir le taux de croissance à un niveau élevé à mesure que les exportations de pétrole fléchiront. Sur la période 2004-2015, le crédit au secteur privé devrait donc s'accroître à un rythme moyen de 10,5 % par an, qui devrait être suffisant pour porter l'activité économique et l'investissement intérieur aux niveaux prévus.

Le système bancaire Tchadien est encore sous-développé. Il ne compte actuellement que cinq banques commerciales et une banque agricole qui n'ont des succursales que dans cinq villes. Cette situation constitue une des causes de la faible mobilisation de l'épargne intérieure et du financement des investissements. Il est escompté que les opportunités d'affaires présentées dans le scénario macroéconomique à long terme décrit ci-dessus permettront au secteur financier de croître et d'étendre progressivement ses activités sur l'ensemble du territoire, permettant ainsi de promouvoir l'épargne et le financement des investissements. L'accroissement du nombre de succursales bancaires à travers le pays facilitera une plus grande monétisation de l'économie, en cohérence avec la baisse progressive de la vitesse de circulation de la monnaie qui est projetée dans le scénario macroéconomique.

Comme déjà souligné, le niveau de développement du secteur financier dépendra de la rapidité avec laquelle le gouvernement, en consultation avec la BEAC, prendra des mesures concrètes visant l'introduction des actifs financiers (bons du trésor, obligations du gouvernement et actions des entreprises) et le développement du marché interbancaire de ces titres. En effet, tout en permettant de stériliser les entrées importantes de devises étrangères, ces nouveaux instruments financiers permettront de mobiliser l'épargne intérieure; celle-ci sera en outre renforcée par la réforme envisagée du système de retraite pour améliorer sa santé financière et le développement du secteur des assurances. Le développement du secteur financier bénéficiera également de la mise en place du cadre juridique favorisant le développement du secteur privé, en particulier dans le domaine de la réalisation des garanties. La combinaison de toutes ces actions et d'un cadre macroéconomique stable caractérisé par des taux d'inflation faibles devraient permettre aux banques de pouvoir accorder des prêts à long terme pour le financement des investissements. La santé financière du secteur bancaire tchadien est actuellement assez bonne ; toutefois, face à l'augmentation prévue de la liquidité dans l'économie, la supervision des banques devra être renforcée pour prévenir un octroi de prêts à risque qui fragiliseraient l'ensemble du système financier. Enfin, après l'adoption récente par le gouvernement du cadre juridique devant régir les activités de la micro-finance, le développement de sous-secteur sera accéléré afin d'assurer l'accès des populations des zones rurales aux infrastructures d'épargne et de crédit.

Chapitre 6 La mise en oeuvre de la SNRP

2003 sera la première année de la mise en œuvre de la SNRP. Cependant, certaines actions en cours d'exécution dans le cadre des programmes sectoriels issus de la Table Ronde de Genève IV seront prises en compte, ainsi que les réformes proposées par la Banque Mondiale dans son Rapport sur les Dépenses publiques en faveur de la Lutte contre la Pauvreté. Il en sera de même pour les actions de la « bonne gouvernance » dans le domaine politique et financier.

L'exécution de la SNRP incombera à chaque Ministère concerné, chacun dans son domaine, mais d'autres partenaires tels que les ONG et le Secteur privé seront associés à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines et secteurs d'intervention et veilleront à attirer l'attention des autorités et de la population sur les exigences comme les difficultés, notamment en matière de respect des droits de l'homme. La réalisation de la SNRP exigera donc une étroite coopération entre l'Etat et la Société civile, tant au niveau national que local.

La SNRP exigera également un renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat et de ses partenaires non étatiques. En effet, l'une des causes de l'échec des programmes antérieurs a été l'insuffisante capacité des services techniques et financiers à réaliser les actions prévues dans le délai imparti et dans les secteurs et lieux préalablement choisis. Se trouve ainsi posé le problème de renforcement des capacités des structures tant publiques que privées devant s'impliquer dans la mise en œuvre de la SNRP. Les actions programmées dans la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance devront contribuer progressivement à résoudre ces problèmes, à condition que celle-ci soit mise en œuvre résolument.

6.1 Les étapes de la mise en œuvre

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté ne pourra se réaliser que progressivement et par étapes. La première période, celle du lancement effectif de la Stratégie, couvrira les années 2003-2005. Elle verra le début d'exploitation des ressources pétrolières assortie de la mise à disposition des fonds de l'Initiative PPTE.

Elle devra alors permettre:

- de lancer des actions préliminaires prioritaires en mobilisant les moyens disponibles (quitte à répartir ceux-ci de façon à répondre effectivement aux objectifs de réduction de la pauvreté);
- d'entamer ou d'approfondir les réformes institutionnelles et organisationnelles indispensables ;
- de mobiliser et de renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre du programme, et en assurant une meilleure coordination et cohérence entre responsables et acteurs des actions :
- d'assurer le pilotage du programme, d'en mesurer l'adéquation et l'opérationnalité et de mesurer et corriger les difficultés rencontrées ;
- de préparer, au cours de l'année 2005, et en prenant en compte les enseignements des actions déjà menées, le programme de la Deuxième Période (2006-2010).

La deuxième période (2006-2010) coïncidera avec la montée des ressources pétrolières, ainsi qu'avec la poursuite de la mise à disponibilité des fonds IPPTE. En outre, cette période tirera profit des réformes lancées depuis 2002, en matière de budgétisation triennale (fonctionnement/investissement), de passation des marchés et de renforcement de la coopération Etat/Secteur privé/Société civile, ainsi que de la décentralisation.

La troisième période (2011-2015) sera programmée sur la base des expériences acquises au cours de la deuxième période et d'une évaluation en profondeur, ainsi qu'en prenant en compte les évolutions et les changements tant au plan national que régional et mondial.

Une matrice des actions prioritaires correspondant à chacune de ces sous-périodes se trouve en annexe et est élaborée sur la base :

- des éléments du diagnostic ;
- des programmes établis par les ministères sectoriels clés ;
- des engagements (ou annonces) d'appui des partenaires.

6.2 Le suivi

La mise en œuvre de la SNRP implique que soit instauré un suivi systématique et régulier pour chacun des axes (et des actions) retenus dès la première année. Ceci implique notamment que :

- les moyens nécessaires sont disponibles pour la réalisation des actions prioritaires retenues ;
- les actions prévues se réalisent de façon satisfaisante ;
- les actions non réalisées ou en difficulté soient revues et corrigées.

Le suivi vise particulièrement à surveiller les tendances des résultats dans le temps et pour certains groupes et certaines zones, à collecter des informations qui permettent d'étudier les facteurs qui déterminent ou empêchent les résultats, et à fournir aux décideurs les informations sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les corrections à opérer pour atteindre certains objectifs. Ce suivi se fera par action et axe stratégique, à l'aide des indicateurs de suivi préalablement établis et admis par tous les intervenants.

Les sources des données quantitatives sont :

- Données administratives et des autres institutions
- Recensement de la population
- Enquêtes auprès des ménages qui sont :
 - o enquêtes sur les conditions de vie
 - o enquêtes sur les dépenses et revenus
 - o enquêtes sur l'emploi
 - o enquêtes démographiques et de santé
 - o enquêtes d'observation et de satisfaction ponctuelle
 - o enquêtes ciblées et enquêtes thématiques.

Les concepts clés dans la comparaison de la pauvreté, comme le seuil de la pauvreté relative et absolue, l'incidence de la pauvreté, l'ampleur de la pauvreté, la sévérité de la pauvreté, peuvent être définis seulement à partir des données quantitatives.

Les données qualitatives recouvrent les sujets suivants :

- les priorités des pauvres à améliorer leur situation désagréger par genre et autres caractéristiques importants de la communauté ;
- la perception des pauvres sur les causes et les conséquences de la pauvreté ;
- les opportunités des pauvres d'améliorer leur destin ;
- les contraintes et obstacles à surmonter pour améliorer la situation des pauvres ;
- les différences entre localités différences entre districts et entre centres urbains et régions rurales ;

• les perceptions des pauvres sur l'accès et la qualité des services, des infrastructures et de la gouvernance au niveau local.

Le suivi de la stratégie de réduction de pauvreté nécessite une combinaison des méthodes quantitative et qualitative. Au stade actuel de la programmation, les enquêtes suivantes sont prévues pour être réalisées :

- Deuxième enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (2003)
- Enquête sur l'énergie villageoise (2003);
- Enquête auprès des usagers des services de douane (2003) ;
- Enquête démographique et de santé au Tchad (2004);
- Suivi des dépenses publiques jusqu'à destination secteur santé (2003) ;
- Suivi du secteur coton (2003);
- Deuxième recensement général de la population (2005).

Le système national de la statistique

Le système national de la statistique, coordonné par l'Institut National de la Statistique, des Etudes économiques et démographiques (INSEED), sera mis à profit pour la collecte des données²¹. Néanmoins, certaines enquêtes qualitatives seront commanditées par le Comité de Pilotage pour recueillir les opinions des populations sur leur perception de la pauvreté. Des instruments de collecte du type de la macro participation permettront au Comité de pilotage de recueillir les perceptions des populations et des groupes organisés (associations de producteurs, groupements féminins, ONG, chefferies traditionnelles, etc.). Un accent particulier doit être mis sur les informations concernant les inégalités régionales et les problèmes transversaux (Sida, guerre, environnement, etc.)

6.3 L'évaluation

L'évaluation de la SNRP consistera à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés initialement, à expliquer les écarts constatés et à proposer des mesures correctives. Elle contribuera à améliorer, l'efficacité des programmes et des politiques en fournissant des informations et propositions d'ajustement et d'amélioration.

La première évaluation de la SNRP est prévue pour la fin de l'année 2004. Cette évaluation encore sommaire permettra déjà de mesurer les grandes tendances qui se dessinent à travers les indicateurs et d'attester la justesse ou l'inadéquation des actions programmées et lancées. Cette évaluation aura comme points de repère les objectifs chiffrés et les données des enquêtes légères réalisées au cours des années 2002 et 2003. Comme pour toute évaluation, il serait souhaitable que celle-ci soit menée par une équipe indépendante pour en garantir l'objectivité.

6.3.1 La préparation du Programme (2006-2010)

Suite à l'évaluation, il sera nécessaire de préparer le Programme pour la Deuxième Période 2006-2010 dès 2004, en se basant sur :

-

²¹ Ne faut-il pas faire référence au « Programme Pluriannuel d'Activités pour 2002-2007 » de l'INSEED (28-11-2001), qui contient notamment un programme sur « les données socio-démographiques et statistiques, suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté » ?

- les leçons de l'évaluation ;
- les évolutions et changements éventuels tant au plan national que régional et mondial ;
- l'augmentation des ressources nationales grâce aux revenus pétroliers (et à l'application de la loi sur son utilisation à 80% pour les secteurs essentiels à la diminution de la pauvreté) ainsi qu'aux retombées de l'IPPTE et à l'amélioration du système de gestion des dépenses publiques recommandées par la Banque Mondiale;
- les progrès et besoins en matière de renforcement des capacités et de la Bonne Gouvernance ;
- le renforcement effectif du partenariat entre Gouvernement, représentation Parlementaire, Société Civile, ainsi qu'une coordination des aides extérieures.

6.3.2 La mise à jour

La SNRP a été élaborée sur la base des données chiffrées parcellaires et relativement anciennes. Sa mise à jour sera faite annuellement pour tenir compte de la disponibilité des données qui seront issues des différentes enquêtes programmées par le système national de la statistique. Cette mise à jour concernera également le recadrage des objectifs selon les résultats obtenus.

6.4 Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de suivi/évaluation à mettre en place s'appuiera autant que faire se peut sur les structures existantes. C'est ainsi que le cadre institutionnel de la SNRP prévoit :

- un Haut Comité Interministériel de supervision de la SNRP,
- un Comité Etat/donateurs,
- un Comité de Pilotage,
- des Cellules sectorielles,
- des Comités départementaux et sous-préfectoraux.

6.4.1 Le Haut Comité Interministériel de supervision de la SNRP

Le Haut Comité Interministériel est chargé d'assurer la supervision de la SNRP. Il est composé des membres du Gouvernement et présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission de faire respecter les orientations politiques du programme et d'en donner de nouvelles orientations, compte tenu des résultats obtenus pendant la période.

Il se réunit une fois par semestre pour suivre l'évolution de la SNRP présentée par le Comité de Pilotage.

6.4.2 Le Comité Etat/donateurs

C'est une structure composée de membres du gouvernement et des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux. Il est présidé par le Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération. Il se réunit une fois par trimestre pour évaluer le déroulement des actions mises en œuvre pour la réduction de la pauvreté sur la base du rapport d'activité du Comité de Pilotage de la SNRP, et résoudre éventuellement les problèmes liés au financement de ces activités.

6.4.3 Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage de la SNRP a pour mission de produire le DSRP et d'en assurer le suivi/évaluation de la mise en œuvre. Il est composé de représentants des différents ministères, de l'Assemblée nationale et des acteurs non étatiques.

Le Comité de Pilotage est placé sous la tutelle du Ministre du Plan, du Développement et de la Coopération (décret N° 331 du 26 juillet 2002). Il dispose d'un Secrétariat Permanent doté d'un Coordonnateur et de six experts. Le Secrétariat Permanent est la structure technique du Comité de Pilotage.

Etant donné que la mise en oeuvre se fera de manière sectorielle, le Comité de pilotage travaillera en étroite collaboration avec les Cellules sectorielles de suivi afin de s'assurer d'une meilleure coordination.

Par ailleurs, à partir des rapports trimestriels des cellules sectorielles, des résultats d'enquêtes qualitatives menées sur le terrain par des groupes ad hoc et des données générales produites par le système national de statistique, le Comité de Pilotage propose au HCI des mesures correctives pour redresser les déviations et faiblesses constatées. Il n'y a pas de hiérarchie directe entre le Comité de pilotage et les Cellules sectorielles de suivi. Néanmoins, il existe des passerelles entre ces structures.

Le Comité de pilotage élaborera une stratégie de communication lui permettant d'élargir la diffusion des informations sur la mise en œuvre et le suivi de la SNRP en utilisant les supports comme les communiqués radio y compris les radios rurales, les journaux, l'Internet etc. Des fora annuels d'évaluation auxquels prendront part les différents acteurs y compris les Associations des pauvres et les partenaires au développement sont également prévus.

6.4.4 Cellules sectorielles de suivi/évaluation

Avec les réunions sectorielles issues de la Table ronde de Genève IV, des cellules de suivi ont été créées dans les secteurs prioritaires. De telles structures pourront être créées dans les ministères et leur mission sera renforcée en y ajoutant le volet «réduction de la pauvreté ». A cet effet, leur mission sera de s'assurer de la pertinence des actions de la SNRP par rapport à leur secteur, du bon déroulement de ces actions sur le terrain, de la disponibilité du budget alloué au secteur et de sa conformité aux objectifs de lutte contre la pauvreté. Chaque cellule de suivi donnera des orientations sur l'utilisation de ce budget.

Les cellules feront parvenir au Ministre concerné et au Comité de Pilotage des rapports trimestriels qui indiqueront clairement les obstacles rencontrés et les proposition de solutions adéquates.

6.4.5 Cellules régionales, départementales et sous-préfectorales

Composées à l'image du comité de pilotage, ces structures locales ont pour mission de suivre la mise en œuvre de la SNRP au niveau de chaque région. Elles produisent des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des différentes actions prévues dans la stratégie. Ces rapports sont transmis au Comité de pilotage.

Dans l'avenir, ce dispositif de suivi sera étendu aux niveaux des cantons et des villages pour assurer une meilleure implication des bénéficiaires au suivi/évaluation de la stratégie. Cela demandera un renforcement des capacités des populations de ces localités décentralisées.

Annexes

Annexe 1 : Matrice des actions prioritaires de la première phase de la SNRP

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
I. I	Promouvoir la bonne gouvernance	•			1
A.Rendre effic	ace et efficient l'administration publique				
Poursuite de la réforme de la Fonction Publique	Réaliser les audits organisationnels et des effectifs des ministères prioritaires	2003	CESRAP	Nombre de ministères prioritaires audités	IDA
•	Auditer les autres ministères	2004	CESRAP	Nombre d'autres ministères audités	
	Appliquer les résultats des audits	2003-2004	CESRAP	Nombre de mesures prises et appliquées	
	Mettre en place un régime de l'emploi compatible avec la SNRP	2003-2005	CESRAP	Loi instituant le cadre entré en vigueur	
	Appliquer le principe de l'avancement au mérite	2003	CESRAP	Loi instituant l'avancement au mérite entrée en vigueur	
	Appliquer le système de motivation des agents de l'Etat, notamment dans les secteurs prioritaires	2003-2005	CESRAP	Réforme de la grille des salaires des secteurs de l'éducation, santé et autres	
Renforcement des capacités des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile	Renforcement des capacités institutionnelles des ministères intervenant dans la mise en œuvre des réformes et des autres ministères	2003-2005	SENAREC et Ministères	Nombre de ministères dont les nouveaux organigrammes sont adoptés et exécutés	IDA
	Relèvement du niveau professionnel des agents de la fonction publique, du secteur privé et de la société civile	2003-2005	SENAREC et ministères	Programmes de formation initiale et continue des agents de l' Etat définis et mis en œuvre	
	Mettre en place un manuel des procédures d'exécution des dépenses publiques	2003	MEF	Manuel élaboré et vulgarisé dans les ministères	
	Renforcer les capacités de l'Inspection générale des finances et de la Cour des Comptes	2003-2005	Primature, MEF SENAREC	Nombre d'agents formés et dotés de moyens adéquats de travail	
Lutte contre la corruption	Créer et rendre fonctionnelle une structure d'instruction des dossiers de corruption	2003-2005	Primature, MJ	Nombre de dossier de corruption instruits	
	Mettre en place un manuel des procédures d'exécution des dépenses publiques	2003	MEF	Manuel élaboré et vulgarisé dans les ministères	
	Renforcer les capacités de l'Inspection générale des finances et de la cour des comptes	2003-2005	Primature, MEF, SENAREC	Publication annuelle d'un rapport de l'IGF et d'un rapport de la Cour des comptes	
	Créer et rendre fonctionnelle une structure d'instruction des dossiers de corruption	2003-2005	Primature	Structure anti-corruption fonctionnelle	
	Faire élaborer des codes d'étique par profession ou secteur	2003-2005	Primature	Codes élaborés et vulgarisés pour les secteurs sensibles	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
B. Améliorer l'env	rironnement juridique				
Crédibilité de l'appareil udiciaire	Procéder à une revue des dépenses du secteur de la justice	2003	Ministère de la justice	Rapport portant revue des dépenses du secteur de la justice disponible	IDA
	Elaborer de façon participative un programme sectoriel justice (après les Etats Généraux)	2003-2004	Ministère de la justice	Programme sectoriel adopté	
	Initier la mise en oeuvre du programme sectoriel justice	2003-2005	Ministère de la justice	Séminaire de lancement	
Garantir la sécurité des personnes et des biens	Sensibiliser les populations et les forces de l'ordre sur les principes fondamentaux des droits de l'homme	2003	Ministères de défense et de sécurité, HCND ADH	Fréquences et supports des campagnes de sensibilisation	
	Exécuter le programme de désarmement des populations civiles	2003	Ministères de défense et de sécurité,	Nombre de campagnes de désarmement organisés, et des villes désarmées	PNUD
	Mettre en œuvre le Plan Stratégique National de lutte Contre les Mines et les Engins Non Explosés.	2003-2005	MPDC, HCND	Superficies (km2) déminées et dépolluées	Allemagne, Canada, Italie, Japon, PNUD, Suisse, UK, USA
	Appliquer de façon stricte la réglementation du port d'arme	2003-2005	Ministère de l'administration du Territoire	Proportion d'armes à port illégal récupérées	
	Mettre en place un code de conduite pour la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs	2003-2005	Ministère de l'administration du Territoire, Médiature, ADH	Code élaboré et vulgarisé en relation avec les chefs traditionnels	
Rendre l'armée nationale blus professionnelle et la ransformer en armée de léveloppement	Poursuivre la mise en œuvre de la politique de démobilisation et de reconversion	2003-2005	Ministère de la défense MPDC	Nombre de militaires démobilisés et nombre de militaires reconvertis	
Parachever la décentralisation et la déconcentration	Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services chargés de la décentralisation et de la déconcentration	2004-2006	Primature Ministère de la Décentralisation (MD)		
	Elaborer un schéma directeur de la décentralisation	2004-2006	Primature/MD		
	Préparer et adopter les textes d'application du projet de loi déjà validé	2004-2006	Primature MD		
	Elaborer et finaliser les différents textes législatifs et réglementaires donnant aux collectivités locales leur autonomie financière	2004-2006	Primature MD		

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
	Assurer la formation du personnel et le perfectionnement des élus	2004-2006	Primature MD		
II. Assurer une cr	oissance forte et soutenue				
A.Stabiliser le cad	lre macroéconomique				
Relever durablement le taux de croissance du PIB réel	Mettre en œuvre les réformes institutionnelles et structurelles convenues (FRPC, CAS)	2003-2005	Gouvernement	Respect des calendriers de mise en œuvre	
	Accroître l'investissement public dans les infrastructures et la formation de capital humain	2003-2005	MEF, MPDC	Niveau de ressources internes allouées à l'investissement et aux secteurs sociaux	
Politiques budgétaires favorables aux pauvres	Accroître le niveau des recettes à travers l'amélioration de l'efficacité des services d'assiette, de liquidation et de recouvrement	2003-2005	MEF	Ratio recettes fiscales sur PIB de	
	Réaliser la revue des dépenses publiques dans les autres secteurs prioritaires	2003	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP		
	Généraliser la revue des dépenses publiques dans les autres secteurs	2004-2005	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP		
	Consolider l'expérience des budget-programmes dans les secteurs prioritaires	20032004 : Education, Santé Infrastructures Développeme nt rural	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP	Intégration des budgets-programmes dans la loi des finances	
	Généraliser les budgets-programmes à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)	2005-2008	MEF, Ministères sectoriels, CP/SNRP	Projet de loi de finances élaboré conformément aux recommandations du CDMT (en particulier, allocation des ressources en fonction des priorités sectorielles)	
	Appliquer effectivement la loi de gestion des revenus pétroliers (LGRP)	2004-2015	MEF, CCSRP, CP/SNRP Parlement, Chambre des Comptes	Allocation budgétaires accrues pour les secteurs prioritaires au sens de la LGRP: Enseignement, 20% Santé et Affaires Sociales, 20% Développe rural (agriculture et élevage), 12% Infrastructures, 12%	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables I	ndicateurs de suivi	Partenaires
				Environnement et eau, 10%	
	Mettre en place un dispositif de suivi informatisé et	2003	MEF,	Dispositif discuté avec les ministères	
	d'évaluation de l'utilisation des ressources du pétrole		CCSRP	dépensiers et fonctionnel	
	Mettre en place un dispositif de suivi informatisé	2003	MEF,	Dispositif discuté avec les ministères	
	d'évaluation des ressources PPTE		CCSRP, CP/SNRP	dépensiers et fonctionnel	
	Apurer les arriérés de la dette intérieure	2003-2005	MEF, CNRT	Pensions régulièrement payées aux retraités, Dette fournisseurs intégralement réglée	
Intégration économique	Participer à l'approfondissement de l'intégration	2003-2005	Primature, MEF	Application au niveau national des	
africaine et insertion	économique africaine, notamment dans le cadre de la		Ministère des Affaires	directives négociées au sein des	
dans l'économie mondiale	CEMAC et du NEPAD		Etrangères et de l'Intégration Africaine	structures d'intégration économique	
	Conduire une politique de balance des paiements compatible avec la préservation de la compétitivité de l'économie	2003-2005	MEF, MPDC, Ministères sectoriels	Accroissement des exportations hors pétrole, Amélioration de la balance des paiement	
Promotion et soutien à la	Créer un guichet unique et le loger à la CCIAMA	2003-2005	CCIAM, MEF,		
création d'entreprise	Creer un guicnet unique et le loger à la CCIAIVIA	2003-2005	MICA		
creation a entreprise	Créer un fonds de garantie	2003-2005	CCIAMA,		
	Creer un fonds de garantie	2003-2003	Banques		
Amélioration des relations entre les entreprises et l' Administration Publique	Créer les tribunaux de commerce	2003-2005	Min Justice	Nombre de Tribunaux de commerce créés et opérationnels	
Développement du	Etendre le réseau bancaire et des assurances à tout le	2003-2005	MEF, BEAC	Nombre d'agences bancaires et	
secteur financier et de la	territoire national		Banques et	d'assurance créées	
micro- finance			Etablissements financiers,		
			Association des		
			Professionnels de Banque		
Améliorer l'accès à la	Multiplier les structures de la micro- finance	2003-2005	MEF, MICA, CELIAF	Nombre de structures de micro-	
micro-finance			REPAFEM	finance créées	
marc imanee	Diversifier les produits et les services bancaires et	2003-2005	MEF, BEAC	Nombre de nouveaux produits créés	1
	d'assurance		Banques et	produits cross	
	a accounting		Etablissements financiers,		
			Association des		
			Professionnels de Banque		
Promotion des	Elaborer et mettre en œuvre le document cadre de	2003-2005	MICA, MEF, CCIAMA,	Document cadre adopté et mis en	
exportations	commerce intégré	2003-2003	Promoteurs économiques	œuvre	
caportations	commerce integre		1 Tollioteurs ecolioniques	wuvit	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables I	ndicateurs de suivi	Partenaires
C. Développer les infi	rastructures de base		-		•
Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines	Recycler et former en nombre suffisant les cadres,	2003-2005	Ministères sectoriels concernés	Nombre de cadres, ingénieurs et autres techniciens recyclés ou formés	
Mise en place d'une armature de base de routes de désenclavement intérieur et extérieur praticables en toutes saisons	Achever la réhabilitation et la construction en cours des routes de désenclavement intérieur et extérieur (2002-2004	МТРТ	Linéaire de renforcement de routes revêtues Linéaires de routes de désenclavement bitumées	
	Finaliser les études et engager au plus tard en 2005 les travaux pour le bitumage des routes Ngoura-Bokoro, Bokoro-Mongo, Mongo-Abéché, Abéché-Adré-Frontière Soudan, Moundou-Doba, Doba-Sarh, Massaguet-Massakory.	2003-2005	МТРТ	Démarrage effectif de la construction des routes citées	
	Poursuivre la réhabilitation des routes en terre du réseau national permanent	2003-2005	MTPT FER		
	Mettre en place un programme de réhabilitation et de développement du réseau des pistes rurales	2003-2005	MTPT, Collectivités territoriales décentralisées	Stratégie nationale des transports en milieu rural adoptée Programme de réalisation de pistes rurales adopté	
Maintenance des infrastructures de transport	Consolider les moyens financiers du Fonds d'Entretien Routier (FER) et ses capacités de programmation des travaux de maintenance	2003-2005	MTP, MEF, FER	Linéaire de routes nationales en bon état, Ressources consacrées à l'entretien routier	
	Créer une d'Agence d'Entretien Routier	2005	МТРТ	Agence créée et opérationnelle	
Amélioration de la sécurité routière	Elaborer et mettre en oeuvre un code de transport des personnes et des biens		MTPT		
	Sensibiliser les populations (IEC en prévention) en matière sécurité routière		MTPT, Ministère de l'intérieur		
Soutien au développement des modes de transport locaux	Mettre en œuvre la stratégie de transport en milieu rural	2004-2005	MTPT, Ministère de l'agriculture	Mise en effective de la stratégie de transport en milieu rural	
Extension de l'accès à l'eau dans le milieu rural	Construire ou réhabiliter 800 forages et 50 puits à grand diamètre par an	2003-2005	Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE)	Nombre de forages et puits construits ou réhabilités	
	Responsabiliser les populations dans la gestion des points d'eau	2003-2015	MEE	% de villages disposant de comité de gestion de point d'eau	
Assainir les principaux	Doter les centres urbains (N'Djaména, Sarh, Abéché,	2003-2005	Ministère de		

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
centres urbains	Moundou, Kélo, Koumra, Pala, Mao) de système intégré de production d'eau potable et d'assainissement		l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, MEE, Mairies, Comité d'assainissement, ONG		
	Créer les VRD Evacuer les ordures ménagères, les déchets industriels et commerciaux et les excréta	2003-2005	MATUH, MEE, MD MAT	VRD créés dans les principaux centres urbains Ordures ménagères Déchets industriels et commerciaux Eaux usées et excréta évacués et recyclés	
Energie	Faire le bilan du programme régional d'énergie solaire en vue d'optimiser sa contribution à un programme national d'énergies nouvelles et renouvelables	2003-2005	Ministère de Mines et de l'Energie (MME), STEE	Bilan du programme de l'énergie solaire disponible, Programme nation d'énergies nouvelles et renouvelables adopté	
	Mettre en oeuvre le programme d'urgence de la STEE				
Postes et télécommunication	Poursuivre la libéralisation du sous-secteur des services à valeur –ajoutée (téléphone mobile, transmission de données, accès à Internet,)	2003-2005	MPT	Accès aux services à valeur ajoutée libéralisé	
	Elaborer et mettre en œuvre un projet pilote de téléphonie rurale		SOTEL Tchad, Sociétés de téléphonie mobile	Projet élaboré et mis en oeuvre	
	Rendre autonome les services postaux et financiers	2003-2005	MPT	Services postaux et financiers autonomes	
Amélioration de la gestion administrative et financière des infrastructures de base	Sélectionner un partenaire stratégique pour le développement de chaque sous-secteur des infrastructures de base (gestion des aéroports du Tchad, énergie, postes, télécommunications)	2003-2004	Ministères compétents, services chargés des privatisations	Partenaires stratégiques sélectionnés pour chaque sous-secteur	
	Placer le développement de chaque sous-secteur des infrastructures de base sous la supervision d'une institution autonome de régulation	2003-2004	Primature, ministères compétents	Institution de régulation en place	
	Négocier avec le partenaire stratégique et sous la supervision de l'institution de régulation un cahier de charges intégrant la définition d'un service universel	2005	Primature, ministères compétents, institutions de régulation, partenaires stratégiques	Pour chaque sous-secteur : service universel défini, cahier de charges adopté	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
	Exécuter les composantes hydraulique agricole et hydraulique pastorale du schéma directeur de l'eau	2004-2006	MEE, MA Collectivités territoriales décentralisées	Aménagements hydro-agricoles disponibles	
	Procéder à d'autres aménagements hydrau-agricoles et pastoraux	2004-2006	MA	Superficies aménagées	
Extension de l'accès aux matériels et intrants agricoles de qualité	Vulgariser les techniques de compostages	2003 -2005	MA MFE	Programmes définis et vulgarisés, Compost disponible	PNUD, FAO AFD, UE, UNICEF BAD, Arabie Saoudite
	Produire localement les matériels et intrants agricoles	2003-2005	MA, MICA	Quantité de matériel et intrants produits	
	Accroître le taux d'équipement agricole et le niveau d'utilisation des intrants agricoles				
Extension de l'accès à des services d'appui de qualité pour les agriculteurs et les éleveurs	Déconcentrer les structures d'appui vers les zones agricoles et pastorales	2004-2005	Primature MA, ME MEF, ADH	Nombre de structures déconcentrées dans les zones agricoles et pastorales	
	Créer les structures de stockage	2003-2005	MA	Silos, magasins, greniers communautaires	
	Mettre en place un système de communication rurale	2003-2005	MC	Radio rurale, lettre paysanne	
Extension de l'accès à un crédit et des services financiers adaptés	Créer et installer des structures de crédit et services financiers	2003-2015	MFE BEAC Autres banques EMF, CELIAF	Nombre de structures créées et installées dans les zones urbaines et rurales	
Diversifier la production agricole	Introduire des nouvelles espèces végétales et animales	2003-2005	MA	Nombre de nouvelles filières	
Amélioration du fonctionnement des circuits de distribution et des marchés de grands produits	Renforcer les capacités des producteurs ruraux	2003-2005	MA, ME MEE, ONDR COTONTCHAD		AFD, FAO BAD, Autres à rechercher
	Renforcer les services d'appui au secteur agricole	2003-2005	MA		
Développer les filières émergentes	Parachever la réforme de la filière coton	2003	MCIA COTONTCHAD	Réforme parachevée	
-	Réhabiliter et poursuivre l'appui à la filière riz	2004-2006	MA		
	Initier des études en vue d'identifier les filières porteuses	2003-2005	MA, MEE, MICA,	Nombre d'études réalisées	
	Poursuivre l'appui à la filière gomme arabique	2003-2005	MEE		AFD
	Développer l'élevage à cycle court	2003-2005	Ministère de l'Elevage		

Renforcer les capacités des organes de gestion de 43

districts

Amélioration de

l'utilisation des

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
Protéger les cultures	Lutter contre les fléaux grands migrants	2004-2006	MA		
	Lutter contre les fléaux endémiques (rongeurs et sauterelles)	2004-2006	MA		
III. Développer le	capital humain				
	ın système sanitaire adéquat				
Accès à des services de santé de qualité sur tout le territoire	Construire ou réhabiliter et équiper 50 centres de santé, 5 hôpitaux de district ou de préfecture et 15 bureaux de district,	2003-2005	MSP	Services de santé de bonne qualité disponibles	
	Former les agents de santé et 600 COSAN/COGES de 600 centres de santé à la participation communautaire et à la gestion des services de santé	2003-2005	MSP	Nombre de centres de santé ayant bénéficié de la formation à la participation communautaire	
	Rendre autonome 10 hôpitaux de district ou de préfecture	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux autonomes avec l'appui technique et les ressources qui	
Améliorer les indicateurs du secteur de la santé	Encourager la création des mutuelles de santé auprès des populations moins nanties	2002-2005	MSP	Nombre de mutuelles créées	
	Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes contre les maladies évitables par la vaccination et contre la malnutrition	2003-2005	MSP	Taux de couverture vaccinale contre les antigènes :+20 points de pourcentage	
	Renforcer le système de suivi et d'alerte précoces contre les maladies endémiques (polio, tétanos néonatal, rougeole) ou potentiellement épidémiques (choléra, méningite, tuberculose)	2002-2005	MSP	Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées dans les zones à haut risque	
	Equiper 600 centres de santé en matériel de suivi des grossesses et des accouchements	2003-2005	MSP	Nombre de centres de santé équipés, de grossesses suivies et d'accouchements assistés	
	Assurer la consultation post-natale dans tous les centres de santé et toutes les maternités	2003-2005	MSP	Nombre de consultation post-natale par structures sanitaire	
	Equiper 25 hôpitaux de district ou de préfecture pour les urgences obstétricales	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux de district ou de préfecture équipés	
	Affecter un chirurgien, 1 anesthésiste et 1 sage-femme par hôpital de district ou de préfecture	2003-2005	MSP	Nombre d'hôpitaux de district ou de préfecture convenablement dotés en personnel qualifié	
	Mettre en place des programmes d'espacement des naissances dans 600 centres de santé et 25 hôpitaux	2003-2005	MSP	Taux de prévalence contraceptive	

2003-2005

MSP, MFE, CCSRP Nombre d'organes de gestion formés

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
ressources affectées au secteur de la santé					
	Elaborer un plan d'action triennal pour le développement des districts sanitaires	2003-2005	MSP	Plan d'action disponible	
	Assurer la supervision et le suivi de 43 districts sanitaires	2003-2005	MSP	Nombre de districts suivis régulièrement	
Lutte contre le VIH/SIDA	Poursuivre et étendre les programmes de dépistage précoce, de prévention (notamment chez les 15-49 ans, les femmes enceintes ou séropositives) et de traitement	2003-2005	Ministère santé publique Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, PNLS, PPLS, CELIAF ADH	Taux d'implantation des services de SIDA dans les établissements sanitaires, Nombre annuel de préservatifs distribués et de campagnes de sensibilisation	
Lutte contre le paludisme	Poursuivre et étendre les programmes de prévention et de traitement	2005-2005	MSP	Taux d'utilisation de moustiquaires imprégnés Nombre de structures sanitaires disposant de services de paludisme	
Lutte contre la malnutrition	Poursuivre et étendre les programmes de supplantation en micro- nutriments, de promotion de l'allaitement maternel et de salubrité des aliments	2003-2005	MSP	Taux d'utilisation de sel iodé Nombre de campagnes de vulgarisation de l'allaitement maternel	
B. Assurer un dével	oppement approprié du secteur de l'éducation	1			
Promotion de l'équité de l'accès à l'éducation et de fréquentation de l'école élémentaire	Construire 3772 classes, en réhabiliter 3000 et les équiper toutes dans les zones ciblées, notamment les zones rurales défavorisées	2002/3- 2005/6	APE	Nombre d'élèves par classe, Proportion d'enseignants qualifiés Proportion de maîtres communautaires	
	Former au moins 7000 maîtres communautaires dans le corps enseignants Réduire de 15 points de pourcentage l'écart dans l'accès à l'école entre les filles et garçons	2002/3- 2005/6 2002/3- 2005/6	APE MEN	Nombre de maîtres communautaires formés Ecarts dans l'accès à l'école entre filles et garçons dans chaque région	
Amélioration de l'efficacité et de la qualité du système éducatif	Créer un Centre national des curricula chargé de développer des programmes d'enseignement spécifiquement tchadiens et bilingues, ainsi que des curricula spécifiques pour des programmes expérimentaux.	2002/3- 2005/6	MEN APE	Le Centre National des Curricula fonctionnel en 2002/2003, Expérimentation des nouveaux programmes à partir de 2005/6	
	Mettre à disposition de nouveaux manuels de lecture, de calcul et de science dans les écoles primaires, secondaires.	2002/3- 2005/6	APE	1 livre de lecture, 1 de calcul et 1 de science par élève dans le primaire 1 livre de chaque matière pour trois élèves dans le secondaire moyen	
	Assurer la formation initiale de 2000 maîtres	2002/3-	MEN	Nombre d'instituteurs, de formateurs,	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
	communautaires dans les ENI, 6400 instituteurs, 480 formateurs d'instituteurs, et du personnel d'encadrement	2005/6	APE	de maîtres communautaires et de membres du personnel d'encadrement formés	
Renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage du développement du système éducatif	Elaborer et mettre en application des manuels de procédures de planification, de gestion, d'évaluation et de suivi des résultats du système éducatif	2002/3- 2005/6	MEN APE	Manuel de procédures en application	
	Former au moins 2000 gestionnaires du MEN et 30 cadres de haut niveau bénéficieront d'une formation de longue durée.	2002/3- 2005/6	MEN APE	Nombre de gestionnaires formés Nombre de haut cadres formés.	
	Rendre 29 délégations départementales de l'éducation nationale opérationnelles en gestion, administration et planification.	2003	MEN APE	Nombre de DDEN opérationnelles en gestion, administration et planification	
	Mettre en place un dispositif pérenne de revue annuelle des dépenses et d'élaboration d'un budget programme à moyen terme	2003	MEN APE	Dispositif opérationnel	
C. Marché du travail					
Adoption par des actions spécifiques du profil des diplômés avec les besoins du marché du travail	Accroître les capacités d'accueil de l'ETFP dont les filières seront plus pertinentes et les enseignants formés et outillés	2005-2006	MEN, APE	Nombre d'élève que peut accueillir l'ETFP	
	Accroître le savoir de base de 15000 jeunes de 8 à 14 ans à travers l'EBNF	2005-2006	MEN, APE	Nombre de jeunes de 8 à 14 ans inscrits à l'EBNF	
	Alphabétiser au moins 50 000 personnes de 15 à 50 ans dont 60% de femmes Expérimenter les curricula bilingues en classes de CP	2002/3- 2005/6 2005/6	MEN ? APE MEN, APE	Nombre personnes alphabétisées Nombre de femmes alphabétisées Curricula bilingue expérimenté	
	Etudier l'offre et la demande de métiers et de main d'œuvre	2003-2005	Ministère de la fonction publique	Rapport d'étude	
	Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de formation professionnelle	2003-2005	Ministère de la fonction publique, MEN, Secteur privé	Stratégie adoptée	
	conditions de vie des groupes vulnérables				
Développement urbain intégré					
	Développer les infrastructures et les services urbains	2003-2005	MAT, MTPT		

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
	Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement des villes	2003-2005	MAT	Plans élaborés et mis en œuvre	
Soutien aux micro entreprises, aux PME et à l'emploi	Appui à la gestion et à l'émergence de prestataires professionnels de services	2003-2005	MEF, MCIA	Nombre de professionnels	
•	Reprendre les actions de l'ATETIP	2003-2005	MPDC		
	Réhabiliter les centres de formation technique et d'apprentissage	2003-2005	MEN, MFPTME	Nombre de centres réhabilités	
	Créer un centre de documentation et d'information économique et technologique	2004-2005	MEF, MCIA	Centre fonctionnel	
	Vulgariser les programmes éducatifs de promotion de la culture d'entreprise	2003-2005	MCIA, CCIAMA		
	Améliorer la concertation et la coordination des interventions d'appui aux EMF	2003	MEF, MCIA		
Protection sociale	Mener des campagnes IEC sur les mesures clefs de prévention des risques	2003-2005	MC, MASF	Nombre de campagnes menées	
	Réviser le droit de la famille et le droit foncier	2003-2005	MASF,MJ	Droits révisés	
	Adapter la sécurité sociale et le système de pensions de retraite	2003-2005	MFPTME,MEF	Sécurité sociale et système de pension de retraite adaptés	
	Appuyer les dispositifs informels existants de réponse aux crises	2003-2005			
	Garantir l'aide de l'Etat en cas de grands sinistres	2003-2005	MEF		
V. Restaurer et sau	uvegarder les écosystèmes				
Renforcer le cadre r	églementaire et les capacités de gestion des re	ssources na	turelles		
	Promulguer les textes transférant certaines prérogatives de gestion des ressources naturelles aux utilisateurs	2003-05	MEE	Textes législatifs et réglementaires adoptés et mis en vigueur	
	Mettre en place des comités locaux de gestion des ressources naturelles	2003-05	MEE	Nombre de Comités, groupements et associations créés	
	Renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des ressources naturelles	2003-05	MEE	Nombre de cadres et agents formés, moyens acquis, nombre de groupements et associations formés	
	Mettre en place un système d'informations environnementales	2003-05	MEE	Base de données sur l'environnement disponible	
	Elaborer un programme national de mobilisation des populations pour l'environnement	2003-05	MEE		
Amélioration de la gestion de l'énergie domestique	Promouvoir une production viable de bois de chauffe dans les zones rurales autour des principales villes	2003-05	MEE, Ministère de l'Agriculture	Superficie de bois de chauffe produite	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
	Faire de l'exploitation forestière une source de revenus pour les populations rurales	2003-2005	MEE, Ministère de l'Agriculture		
	Impliquer davantage les populations rurales dans la gestion des ressources naturelles	2003-2005	MEE, Ministère de l'Agriculture	Textes de suivi du domaine forestier élaborés pour les terroirs	
	Donner un rôle de régulation à la fiscalité sur le bois et les produits dérivés	2003-2005	MEE		
	Promouvoir les fourneaux et autres instruments de génération d'énergie domestique plus performants	2003-2005	MEE	Fourneaux et autres instruments vulgarisés	
	ı vi et l'évaluation périodique de la mise en c	œuvre de la	a SNRP	J	
A. Rôle du suivi-éva					=-
Apprécier le degré de réalisation des objectifs de la SNRP	Réaliser des enquêtes quantitatives et qualitatives	2003-2005	INSEED, Système national de statistique, Comité de pilotage	Rapports d'enquêtes et d'évaluation	
40 40 64 15 15	Mettre à jour la SNRP	2005	Comité de Pilotage	SNRP mise à jour	
B. Cadre institution	nel de suivi-évaluation	•			
Rôle des organisations non étatiques	Participer aux mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNRP	2003-2005	Société civile	Nombre d'actions de réduction de la pauvreté approuvé par la société civile	
Rôle de la décentralisation	Responsabiliser les collectivités locales décentralisées en leur accordant une autonomie financière et l'élection démocratique de leurs responsables	2003-2004	MAT et Primature	Nombre de collectivités territoriales décentralisées dotées de budgets autonomes et des responsables élus démocratiquement	
	Renforcer le rôle des assemblées locales pour l'auto- promotion des collectivités territoriales décentralisés et les populations		Primature MAT	Assemblées locales dotées de pouvoir de décision	
	Ré-instaurer les cahiers de charges des activités des communes (réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs)	2003-2005	Primature MAT	Cahier de charges des communes disponible	
	Permettre la coopération décentralisée entre les communes locales et les communes étrangères (jumelage entre villes)	200 3-2005	Primature MAT	Nombre de Conventions de coopération entre communes locales et communes étrangères signées	
Protection des ressources PPTE et Revenus	Réviser la loi 001/PR portant sur la gestion des revenus pétroliers en y intégrant les ressources de PPTE	2003-2005	MFE, CCSRP, Cour des comptes, Cour	Loi révisée	

Axes/ Objectifs	Actions	Calendrier	Responsables	Indicateurs de suivi	Partenaires
pétroliers contre le phénomène de la corruption	Contrôler et surveiller l'emploi des ressources PPTE et des ressources pétrolières		Suprême, Parlement	Missions et sessions de contrôle effectuées	
Mécanismes d'allocation des ressources	Elaborer annuellement le plafond d'allocation des ressources	2003-2005	Primature, MFE	Plafond des ressources disponibles annuellement	
C. Diffusion des ré	sultats du suivi-évaluation				
Diffuser les rapports de suivi et d'évaluation	Utiliser les médias	2003-2005	CP/SNRP, MC Presses privées	Fréquences d'émissions radiodiffusées et télévisées Nombre d'articles parus dans les journaux	
	Créer un site web	2003-2005	CP/SNRP	Site WEB créé et opérationnel	

Annexe 2 : Liste partielle des nouveaux projets identifiés par secteur pour lesquels le financement est à rechercher dans le cadre de la SNRP²²

Dans l'ensemble, la SNRP sera financée par (i) les *appuis extérieurs actuellement acquis* et (ii) l'affectation des ressources pétrolières conformément à la loi de gestion des ressources pétrolières tel que projeté dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (Tableau 6, page 75). En plus, des financements nouveaux sont recherchés pour les projets d'investissement dont une liste partielle est présentée ci-dessous par axe stratégique. Il faut souligner que ces projets ne commenceront pas tous immédiatement, mais en fonction de leur niveau de préparation, et la plupart s'étaleront sur plusieurs années. Le Comité de Pilotage et les ministères sectoriels ont entrepris un travail d'évaluation complète des projets et programmes par secteur pour une présentation aux partenaires notamment à la table ronde sur la SNRP.prévue dans les mois à venir. Ce travail se fera en cohérence avec les revues des dépenses, les budgets de programmes en cours d'élaboration dans les ministères prioritaires, et le cadrage macroéconomique du DSRP.

Axe 1: Promouvoir la bonne gouvernance

<u>Projet 1</u>: Lutte contre les mines et objets non explosés Description :

- Eviter à ceux qui n'ont rien, de perdre la vie, d'être handicapés et de perdre leur autonomie, de perdre des membres de leur famille ou de les voir devenir des handicapés et représenter une nouvelle charge pour leur famille et leur communauté, de perdre un animal domestique ou de ne pouvoir voyager, accéder aux soins, aux zones de pâturage, à l'eau, à l'éducation ou à l'aide internationale en raison de l'impossibilité de se déplacer à travers des zones rendues dangereuses ou infranchissables en raison de la présence de mines;
- Permettre la mise en œuvre des projets de réhabilitation, de reconstruction et de développement dans les zones où ils sont bloqués par la présence de mines et/ou d'engins non explosés;
- Permettre aux habitants des zones touchées par la pollution de pouvoir (i) se déplacer librement sur des pistes rouvertes et sûres, (désenclavement, accès aux soins, accès à l'éducation, accès aux marchés pour vendre leur production, (ii) accéder à leurs champs, leur zone d'élevage ou à l'eau sans risques, (iii) mettre un terme à l'hécatombe des enfants, des adultes et à celle des animaux domestiques qui constituent souvent la seule richesse de ces populations, (iv) revenir dans leur région d'origine, et (v) mener une vie normale et éviter leur exode vers des zones plus hospitalières;
- Mettre fin aux dépenses de santé dues aux accidents provoqués par les mines et les engins non explosés. Ces accidents ont un coût qui grève et ruine le maigre budget santé des régions concernées;
- Collecter et détruire les mines et les ENE, posés ou abandonnés, sur le terrain ou dans des dépôts, dans des zones sans surveillance, d'où ils peuvent être récupérés par des individus mal intentionnés. Ces mines et ENE, de par leur disposition, contribuent à aggraver le climat d'insécurité qui prévaut dans les régions polluées, leur destruction va concourir à réduire l'insécurité et à consolider la Paix.

²² Un travail d'évaluation complète des projets et programmes par secteur est en cours de finalisation pour une présentation aux partenaires notamment à la table ronde sur la SNRP.prévue dans les mois à venir.

Durée: 14 ans

Coût du projet : 57 724 000 000 Fcfa

Projet 2: Démobilisation et réinsertion des militaires

Description:

• Réinsertion de 4000 démobilisés par an.

Durée: 5 ans

Coût du projet : 15 000 000 000 Fcfa

<u>Projet 3</u>: Collecte d'armes légères et renforcement de la sécurité humaine au Tchad

Description:

• Promouvoir une culture de paix et de la non violence ;

• Renforcer les capacités du Gouvernement à faire face au défi de la prolifération des armes légères.

Durée :2ans

Coût du projet : 162 400 000 Fcfa

Axe 2: Assurer une croissance forte et soutenue

Développer les infrastructures de base

<u>Programme global d'action 4</u>: Bitumage, entretien de routes e- études de faisabilité Description :

- Bitumer 314 km de routes nationales ;
- Entretenir périodiquement 940 km de routes en terre ;
- Construire cinq ouvrages d'art (ponts);
- Faire des études techniques et de faisabilité pour 791 km de routes ;
- Transport aérien (construction parking et bretelle nord, étude du parking sud, études du parking avions légers et étude de mise aux normes OACI pour Faya, Moundou, Sarh et Abéché).

Durée: trois ans

Coût du programme: 101 320 000 000 Fcfa

Accroître durablement la production rurale

<u>Projet 5</u>: Surveillance et lutte préventive contre les ravageurs des cultures Description :

- Contribution à l'accroissement de la productivité agricole grâce à la réduction des pertes occasionnées par les ravageurs ;
- Diminution de l'incidence économique et environnementale des dégâts dus aux invasions des criquets pèlerins et migrateurs ;
- Diminution du risque de recrudescence ;
- Meilleure organisation de la lutte basée sur l'alerte précoce et la connaissance biécologique des grands fléaux migrants;
- Création d'une unité nationale de lutte anti-aviaire basée à N'Djaména et travaillant en étroite collaboration avec les bases phytosanitaires touchées par ces fléaux, les paysans, les projets, les organismes, les sociétés de développement et les ONG.

Durée: 5 ans

Coût du projet : 3 101 000 000 Fcfa

Projet 6: Appui en équipements agricoles et intrants aux paysans

Description:

- Création d'un centre de production massive de matériels légers déjà expérimentés ;
- Fourniture à crédit le matériel agricole aux paysans ;
- Assurance l'autosuffisance alimentaire ;
- Augmentation du rendement et du revenu par unité de surface ;
- Formation des paysans à l'entretien, la réparation et la maintenance de leurs matériels agricoles.

Durée : Six ans

Coût du projet : 35 827 317 600 Fcfa

Projet 7: Semence

Description

- Mise en place de structures, infrastructures et équipements nécessaires pour assurer un développement progressif et durable des productions semencières des principales cultures;
- Renforcement en moyens humains, matériels et techniques des centres de production semencière ;
- Mise en place d'une structure centrale d'animation, de coordination, de programmation et de contrôle de qualité des semences ;
- Formation et recyclage des agents aussi bien dans le domaine de la production semencière que dans celui de la promotion de l'utilisation des semences améliorées.

Durée : cinq ans

Coût du projet : 4 000 000 000 Fcfa

Projet 8: Réhabilitation et appui à l'organisation du casier C de Nya

Description

- Réhabilitation des infrastructures hydrauliques ;
- Organisation des producteurs à mieux gérer le casier ;
- Appui aux riziculteurs dans la structuration de la filière.

Durée : cinq ans

Coût du projet : 1 290 000 000 Fcfa

Projet 9: Développement rural du Kanem

Description

- Appui à la promotion du monde rural ;
- Mise en place du Fonds de développement du Kanem;
- Services financiers de proximité;
- Coordination et gestion de projet.

Durée: neuf ans

Coût du projet : 10 800 000 000 Fcfa

<u>Projet 10</u>: Création de petits périmètres irrigués dans les régions du Chari Baguirmi, Moyen Chari, Salamat, Logone Oriental, Tangilet, Mayo Kebbi

Description:

• Etude de faisabilité (études topographiques, socio-économiques et d'aménagements nécessaires à la réalisation de périmètres gérables par les paysans);

- Exécution d'ouvrages hydrauliques, des pistes de circulation et de magasins de stockage.
- Appui à la structuration des filières

Durée: Trois ans

Coût du projet : 12 775 000 000 Fcfa

<u>Projet 11</u>: Construire et équiper des ouvrages de collecte et de conservation d'eau adaptés dans la zone sahélienne du pays.

Description:

• Augmenter la disponibilité en eau en milieu rural

• Assurer une exploitation durable des ouvrages hydrauliques.

Durée : Cinq ans

Coût du projet : 3 250 000 000 Fcfa.

<u>Projet 12</u> : Aménagement de 14 mares dans les département du Batha Ouest et de Dababa

Description:

- Fourniture aux populations concernées de l'eau en quantité pour le bétail et les personnes
- Amélioration de la situation du cheptel
- Permettre aux populations riveraines de pratiquer de petites activités agricoles autour des mares

Durée: Trois ans

Coût du projet : 1 215 306 300 Fcfa

Projet 13: Vulgarisation et conseil en milieu rural

Description:

- Amélioration des services de vulgarisation
- Professionnalisation de l'agriculture
- Appui à la recherche-développement
- Appui aux organisations professionnelles agricoles
- Redéploiement et renforcement des structures

Durée : Cinq ans

Coût durée: 9 950 000 000 Fcfa

<u>Projet 14</u> : Renforcement des capacités des services centraux et décentralisés de l'agriculture

Description:

- Appui au renforcement des capacités de conception, de contrôle et de suivi des services centraux
- Renforcement des capacités de collecte, d'analyse et de diffusion des données de la Direction de la Production Agricole
- Renforcement des capacités de conception et de suivi de la politique de maîtrise de l'eau
- Appui à la Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale en matière de conception, d'exécution et de suivi des politiques et programmes de formation
- Appui à la Direction de Protection des Végétaux et de Conditionnement
- Appui à la structuration de la recherche
- Renforcement des capacités des Délégations Régionales de l'Agriculture

Durée : Trois ans

Coût du projet : 8 773 632 510 Fcfa

Projet 14: Amélioration de la production cotonnière

Description:

- Renforcement du niveau technique des cotonculteurs ;
- Disponibilité et accessibilité des intrants agricoles et les autres facteurs de production aux cotonculteurs ;
- Professionnalisation des organisations de cotonculteurs.

Durée : Cinq ans

Coût du projet : 7 500 000 000 Fcfa

<u>Projet 15</u>: Mise en œuvre du volet hydraulique villageoise du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Amélioration de la desserte du secteur ;
- Renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire et des capacités nationales ;
- Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques .

Durée : vingt ans

Coût du projet : 103 043 000 000 Fcfa

<u>Projet 16</u>: Mise en œuvre du volet assainissement rural du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Aménagement d'infrastructures de base en assainissement rural ;
- Elaboration et diffusion de campagnes sur les techniques d'assainissement en milieu villageois et sur la relation eau, hygiène, santé ;
- Elaboration de guides sur les techniques d'assainissement en milieu rural ;
- Renforcement des capacités nationales notamment au niveau des artisans.

Durée: vingt ans

Coût du projet : 15 050 000 000 Fcfa

<u>Projet 17</u>: Mise en œuvre du volet hydraulique agricole du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Aménagement hydrau-agricoles, appui aux organisations paysannes;
- Amélioration des connaissances du secteur ;
- Renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire ;
- Renforcement des capacités nationales.

Durée: vingt ans

Coût du projet : 410 975 000 000 Fcfa

<u>Projet 18</u>: Mise en œuvre du volet ressources en eau du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Amélioration des connaissances et du suivi des eaux de surface et des relations avec les eaux souterraines
- Amélioration des connaissances et du suivi des eaux souterraines

- Renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire et des capacités nationales
- Etude et mise en œuvre d'un système d'alerte aux pollutions pétrolières accidentelles
- Renforcement des capacités pour le suivi de l'exploitation pétrolière

Durée : vingt ans

Coût du projet : 14 575 000 000 Fcfa

<u>Projet 19</u>: Gestion durable de la trypanosomiase, des parasitoses gastro-intestinales et des maladies transmises par les tiques au Tchad

Description:

- Déterminer les effets des différents modes d'élevage sur la santé et la productivité des bovines et dromadaires ;
- Identifier les principaux vecteurs de la trypanosomiase et les tiques ;
- Identifier les principaux facteur responsables de la transmission des maladies dans des zones agro-écologiques différentes ;
- Développer des systèmes de contrôle des maladies et de leurs vecteurs moins cher et adaptables aux communautés rurales ;
- Développer les capacités nationales pour mieux les adapter ces technologies.

Durée : trois ans

Coût du projet : 1 891 750 000 Fcfa.

<u>Projet 20</u>: Renforcement des capacités du Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ)

Description:

- Réhabilitation des bâtiments techniques ;
- Réhabilitation et réfection de l'animalerie ;
- Mise en norme et réfection de la salle d'autopsie ;
- Construction d'antennes (4);
- Equipement du laboratoire et des antennes ;
- Construction d'une salle de conférence ;
- Mise à niveau des cadres, formation et spécialisation.

Durée : trois ans

Coût du projet : 1 780 000 000 Fcfa.

<u>Projet 21</u>: Mise sur pied d'un service chargé d'améliorer la qualité sanitaire et hygiénique des denrées agroalimentaires

Description:

- Modernisation du cadre législatif et réglementation en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire ;
- Modernisation de la structure de contrôle analytique en santé animale et en hygiène des denrées ;
- Mise à niveau des compétences et capacités des agents du Ministère de l'Elevage chargé des inspections de contrôle des denrées d'origine animale ;
- Modernisation des structures de production et commercialisation de denrées animales ;
- Améliorer le revenu des professionnels nationaux exerçant dans les secteurs de transformation et de commercialisation des produits d'origine animale ;
- Marketing des produits tchadiens, en mettant sur le marché des produits répondant aux exigences internationales en matière de commerce et d'échange.

Durée : trois ans

Coût du projet: 729 100 000 Fcfa.

Projet 22 : Renforcement de la couverture sanitaire du cheptel

Description:

- Recensement, évaluation des auxiliaires d'élevage déjà formés dans le cadre des projets antérieurs;
- Identification des nouveaux éleveurs à former ;
- Formation initiale et recyclage auxiliaires d'élevage ;
- Formation des formateurs ;
- Suivi des auxiliaires d'élevage ;
- Suivi technique des auxiliaires d'élevage ;
- Suivi technique de la distribution des médicaments vétérinaires et vaccins aviaires ;
- Approvisionnement des auxiliaires à travers les réseaux de distribution des médicaments vétérinaires et vaccins aviaires.

Durée: trois ans

Coût du projet : 4 045 000 000 Fcfa.

<u>Projet 23</u>: Mise en œuvre du volet hydraulique pastorale du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Amélioration des connaissances et des données de base
- Construction de PEPast. Et sécurisation de la transhumance
- Renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire
- Renforcement des capacités nationales

Durée : vingt ans

Coût du projet : 84 115 000 000 Fcfa

Axe 4 : Améliorer les conditions de vie des ménages

Développement urbain intégré

<u>Projet 24</u>: composante hydraulique urbaine du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

Description:

- Amélioration de la desserte du secteur non concédé :
- Amélioration des connaissances du secteur non concédé ;
- Renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire et des capacités nationales.

Durée: Vingt ans

Coût du projet : 113 030 000 000 Fcfa

Axe 5 : Restaurer et sauvegarder les écosystèmes

Renforcer le cadre réglementaire et les capacités de gestion des ressources naturelles

<u>Projet 25</u> : Appui au renforcement des capacités de gestion de l'environnement pour le développement durable

Description:

- Finaliser le Plan National d'Action pour l'environnement en vue de son adoption et approbation ;
- Etablir un mécanisme de concertation, de coordination, et de suivi des actions de gestion de l'environnement ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de coordination, de planification ;
- d'animation et de suivi des actions entreprises dans le domaine de la protection, de la restauration et de la gestion de l'environnement ;
- Finaliser et assurer la mise en œuvre des programmes et projets spécifiques relatifs à la protection, la restauration et la gestion de l'environnement;
- Intensifier des actions de mobilisation sociale et de plaidoyer en faveur de la protection, de la sauvegarde et de la gestion rationnelle de l'environnement.

Durée : Cinq ans

Coût du projet : 3 346 103 750 Fcfa.

Annexe 3 : Objectifs quantitatifs de réduction de la pauvreté

dicateurs Fréquence Service		Service source	Désagrégation	Mode de	Nivea	ux atteints	Objectif
	•			production	Années	Chiffres	à 2006
1- Pauvreté et inégalités sociales							
IDH	Annuelle	PNUD	Nationale	Etude	2000	0,365	0,600
Seuil de pauvreté alimentaire	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1995	194	1\$EU
(Fcfa/tête/jour)							
Seuil de pauvreté globale (Fcfa/tête/jour)	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1997	253	1000
Incidence de la pauvreté alimentaire	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1997	41,6%	38%
Incidence de la pauvreté globale	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1997	43,4%	40
							%
Profondeur de la pauvreté globale	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1997	27,5	25
Consommation par équivalent adulte	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1995	1720	2160
Proportion de la population n'atteignant pas le	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1995	44,2%	30%
minimum calorique							
2-Gouvernance économique et politique							
Dépenses d'investissement/Dépenses totales	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	50%	53%
				administrative			
Taux d'investissement	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	0,09%	0,07%
				administrative			
Taux d'accroissement des dépenses	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	0,07%	0,10%
d'investissement				administrative			
Variation des arriérés extérieurs	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	-1,5	0,0
				administrative			
Part des dépenses d'éducation dans le budget de	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	20%	20%
fonctionnement				administrative			
Part des dépenses de la santé dans le budget de	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte	2001	9,3%	20%
fonctionnement				administrative			
Part du Budget de l'armée dans le budget total	Annuelle	MEF	National	Collecte	2001	23%	10%
de l'Etat				administrative			
Nombre de partis politiques représentés au	Quadriennale	Assemblé Nationale	Nationale	Collecte	2002	15	15

Indicateurs	Fréquence	Service source	Désagrégation	Mode de	Niveau	x atteints	Objectif	
	_			production	Années	Chiffres	à 2006	
parlement				administrative				
Superficie polluée par les mines et	Annuelle	HCND	Nationale	Collecte	2002	1081	1000^{23}	
munitions non explosées en Km ²				administrative				
3-Croissance économique								
PIB au prix constant de 1995(en milliards de	Annuelle	INSEED	Nationale	Collecte	2001	907,4	1870	
FCFA) désagrégé par secteur				administrative				
Taux d'accroissement	Annuelle	INSEED	Nationale	Collecte	2001	8,5%	5,6%	
				administrative				
PIB courant par tête en FCFA	Annuelle	MEF, INSEED	Nationale	Collecte	2001	155290	338954	
_ 				administrative				
Taux de croissance par tête	Annuelle	INSEED	Nationale	Collecte	2001	0,12%	0,05%	
				administrative				
Production céréalière	Annuelle	MA	Nationale	Enquête	2002	1123000 T	1600000 T	
Effectif du cheptel	Annuelle	ME	Nationale	Enquête				
Production halieutique	Annuelle	MEE	Nationale	Enquête	2002	144000 T		
Production gomme arabique	Annuelle	MEE	Nationale	Collecte	2002	2200 T		
				administrative				
Taux d'équipement des exploitations agricoles	Annuelle	MA	Nationale	Enquête/collecte	2000	24%	26%	
				adm.				
4-Education, formation et alphabétisation								
Taux brut de scolarisation dans le primaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1998/1999	80%	90%	
(garçons)				administrative				
Taux brut de scolarisation dans le primaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1998/1999	50%	60%	
(filles)				administrative				
Taux net de scolarisation dans le primaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1999/2000	56,6%	65%	
(garçons)				administrative.				
Taux net de scolarisation dans le primaire (filles)	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1999/2000	42%	50%	
ruax net de secialisation dans le primane (fines)	7 Hilliaciic	1411/14	Tutionale	administrative.	1777/2000	72/0	3070	
Taux net de scolarisation dans le secondaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1998	29%	35%	
(garçons)				administrative				
Taux net de scolarisation dans le secondaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	1998	3%	5%	

_

²³ La réalisation d'une enquête socio-économique prévue en 2003 devrait augmenter le total des surfaces polluées du Tchad de manière significative. Par contre, ce chiffre devrait être sérieusement réduit grâce à la réalisation d'une enquête technique sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs	Fréquence	Service source	Désagrégation	Mode de	Niveau	x atteints	Objectif	
				production	Années	Chiffres	à 2006	
(filles)				administrative				
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24	Annuelle	EIMT	National	Collecte	2001	31%	40%	
ans				administrative.				
Taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24	Annuelle	EIMT	Nationale	Collecte	2000	59,4%	70%	
ans				administrative.				
Taux d'alphabétisation des adultes	Annuelle	EIMT	Nationale	Collecte	1999/2000	25,5%	35%	
				administrative				
Ratio/élèves maître dans le primaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	2001	74	65	
				administrative				
Ratio élèves/ maître dans le secondaire	Annuelle	MEN	Nationale	Collecte	2001	85	40	
1				administrative				
5-Secteur santé, lutte contre le VIH/sida et								
nutrition								
Taux de mortalité maternelle pour 100 000	Annuelle	MSP	Nationale	Collecte	2000	827	700	
naissances vivantes				administrative				
Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000	Quinquennale	MSP/INSEED	Nationale	Enquête	2000	222	150	
Taux de couverture vaccinale des enfants de	Quinquennale	EIMT	Nationale	Enquête	2000	15,2%	23%	
moins d'un an								
Taux de prévalence du VIH/SIDA	Annuelle	PNLS	Nationale	Collecte	2001	5% à 12%	3% à 10%	
				administrative				
Nombre d'enfants orphelins du SIDA	Annuelle	INSEED	Nationale	Collecte	2002	55000	44000	
		MSP		administrative				
Taux de prévalence du paludisme	Annuelle	MSP/DSIS	Nationale	Collecte	2001	20,7%	15%	
				administrative				
Taux de prévalence de la tuberculose	Annuelle	MSP/DSIS	Nationale	Collecte	2000	0,02%	0,01%	
	1		<u> </u>	administrative				
Ratio médecin/habitants	Annuelle	MSP/DSIS	Nationale	Collecte	2000	36000	34186	
	1		<u> </u>	administrative				
Ratio IDE/habitants	Annuelle	MSP/DSIS	Nationale	Collecte	2000	28502	15517	
D : 07777/0		1 fan /n ara	37.1.1	administrative	•	12.02	12000	
Ratio SFDE/femmes en âge de procréer	Annuelle	MSP/DSIS	Nationale	Collecte	2000	13692	13000	
m 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	4 11	MOD/DIGEES	37.7	administrative	1007	11.00/	2007	
Taux d'accouchements assistés par du personnel	Annuelle	MSP/ INSEED	National	Enquête /collecte	1997	11,2%	20%	
médical		DIGEED # CCP	37	administrative	1000	4007	2007	
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans	Quinquennale	INSEED/MSP	Nationale	Enquête	1999	40%	30%	
souffrant de malnutrition								

Indicateurs	Fréquence	Service source	Désagrégation	Mode de	Nivea	ux atteints	Objectif	
	•		8 8	production	Années	Chiffres	à 2006	
Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	Quinquennale	INSEED (EDST, EIMT)	Nationale	Enquête	2000	27,6%	20%	
6- Secteur affaires sociales et protection des groupes vulnérables								
Proportion des femmes dans le Gouvernement	Remaniement gouvernement	Primature	Nationale	Collecte administrative	2002	7,7%	20%	
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement National	Quadriennale	Assemblée Nationale	Nationale	Collecte administrative	2002	5,8%	5,8%	
Nombre d' handicapés formés aux métiers	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	2002	36	100	
Nombre de centres d'appareillage et de réadaptation créés	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	2002	7	15	
Nombre de centres d'éducation des enfants de la rue	Quinquennale	UNICEF	Nationale	Enquête	1999	7	15	
Proportion des personnes handicapées	Quinquennale	OIT	Nationale	Etude, Enquête	1995	7,3%		
7- Habitat et urbanisme								
Proportion des ménages logeant dans un habitat moderne	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1993	3,9%	10%	
Proportion des ménages disposant des latrines	Annuelle	DSIS	Nationale	Collecte administrative	1998	7%	20%	
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable	Quinquennale	DSIS	Nationale	Enquête	1998	27%	30%	
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement Linéaire de routes en terre d'intérêt régional et local (pistes rurales) réhabilitées	Quinquennale	INSSED	Nationale	Enquête	2000	1,4%	3%	
8-Infrastructures économiques de base								
Linéaire de routes nationales bitumées (Km)	Annuelle	MTPT	Nationale	Collecte administrative	2002	557 km	900 km	
Linéaire de routes nationales en terre réhabilitées (Km)	Annuelle	MTPT	Nationale	Collecte administrative	2002	2990 km	3000 km	
Ponts importants reconstruits	Annuelle	MTPT	Nationale	Collecte administrative	-	-	10	
Linéaire de routes en terre d'intérêt régional et local (pistes rurales) réhabilitées	Annuelle	MTPT	Nationale	Collecte administrative	2002	2750 km	3460 km	
Linéaire de routes nationales susceptibles d'être	Annuelle	MTPT	Nationale	Collecte	2002	3550 km	3900 km	

Indicateurs	Fréquence	Service source	Désagrégation	Mode de	Nivea	ux atteints	Objectif	
	_			production	Années	Chiffres	à 2006	
entretenues sur le budget du FER				administrative				
Linéaire de routes en terre d'intérêt régional et local (pistes rurales) entretenues	Annuelle	MTPT	Nationale	Cotontchad	2002	170 km	900 km	
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	1993	1,1%	20%	
Proportion des ménages possédant un téléphone	Quinquennale	INSEED (EDST)	Nationale	Enquête	97	3%	30%	
Proportion des ménages disposant d'un poste radio	Quinquennale	INSEED (ECOSIT)	Nationale	Enquête	96	29%	50%	
Proportion des ménages possédant une voiture	Quinquennale	INSEED (ECOSIT)	Nationale	Enquête	96	1%	20%	
Part de la micro-finance dans le crédit à l'économie	Annuelle	MEF/MCIA	Nationale	Collecte administrative	2001	1,5%	6%	
Proportion de crédits à long terme	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte administrative	2001	2,2%	25%	
Proportion de crédits à court terme	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte administrative	2001	72,5%	50%	
9-Dette extérieure								
Encours de la dette extérieure/PIB	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte administrative	2001	53,9%	40%	
Service de la dette/Exportations								
Service de la dette/PIB								
Variation des arriérés intérieurs (10 ⁹ Fcfa)	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte administrative	2001	10,9	-4,5	
Variation des arriérés extérieurs (10 ⁹ Fcfa)	Annuelle	MEF	Nationale	Collecte administrative	2001	-0,9	0,0	
10- Démographie								
Taux de croissance démographique	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	97	3,1%	2,5%	
Indice synthétique de fécondité	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	97	6,6%	5,6%	
Proportion des jeunes de moins de 15 ans	Quinquennale	INSEED	Nationale	Enquête	97	50,3%	48%	

Annexe 4 :Détail du cadrage macroéconomique

Annexe 4 - Tableau 1 : Quelques Indicateurs Économiques et Financiers, 2003-15

America 4 - Tableau	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
-					riations a	nnuelles d	en %, saų	f mention	contraire				
Revenu National													
PIB à prix courants	16.5	58.1	12.9	7.0	6.4	6.3	3.5	0.9	4.2	3.9	6.8	7.0	7.7
PIB à prix constants	11.2	42.4	15.3	4.4	4.3	4.1	1.1	-2.1	1.1	0.5	3.7	3.8	4.5
Hors production pétrolière	3.7	6.5	6.8	6.7	6.6	6.1	6.2	6.2	6.3	5.9	5.7	5.8	5.9
Production pétrolière		539.0	34.7	0.0	0.0	0.0	-10.4	-24.0	-18.1	-25.3	-9.9	-12.6	-9.2
RNBD à prix courants	11.3	16.7	13.4	10.4	9.4	10.1	12.3	6.0	7.6	8.3	8.0	8.5	8.4
Indice des prix à la consommation (moyenne)	4.3	4.0	4.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Monnaie et Crédit													
Avoirs extérieurs nets 1/	20.3	36.4	36.1	30.3	21.6	24.7	41.9	17.1	8.5	5.4	2.5	0.3	-1.6
Avoirs intérieurs nets 1/	-8.9	-25.2	-20.4	-14.2	-7.8	-11.2	-27.2	-7.9	3.0	3.5	4.3	6.7	9.2
dont: crédit intérieur	-7.8	-24.6	-19.9	-13.7	-7.0	-11.1	-26.8	-7.6	3.5	3.6	4.5	6.9	9.6
Créances nettes sur l'administration centrale	-12.5	-29.1	-24.4	-18.1	-10.9	-14.7	-31.3	-10.7	0.4	0.0	1.0	2.3	3.0
Crédit au secteur privé	4.7	4.5	4.5	4.4	3.9	3.6	4.4	3.1	3.1	3.6	3.6	4.6	6.6
Masse monétaire	10.3	11.3	15.7	16.1	13.8	13.4	14.8	9.2	11.5	8.9	6.8	7.0	7.6
RNBD/masse monétaire (M2) ^{2/}	7.4	7.8	7.6	7.3	7.0	6.8	6.6	6.4	6.2	6.2	6.2	6.3	6.4
Secteur extérieur (en F CFA)													
Exportations, f.a.b	67.8	388.6	13.8	0.8	0.9	1.0	-7.8	-18.3	-12.2	-16.0	-3.4	-4.1	-1.0
Importations, f.a.b	-21.7	-25.4	-18.6	8.6	5.1	8.0	9.3	10.0	8.5	7.2	6.6	6.2	6.0
Volume des exportations	37.0	244.8	26.0	1.0	1.1	1.0	-7.3	-17.1	-11.3	-14.8	-3.3	-4.0	-1.3
Volume des importations	-29.9	-30.6	-17.8	6.9	3.3	6.3	7.5	8.3	6.7	5.3	4.8	4.3	4.1

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
						(en po	oints de F	PIB)					
Ratios de base													
Investissement brut	42.1	18.2	13.1	13.6	13.3	13.7	14.6	16.1	17.1	18.0	18.4	18.8	19.1
Administration centrale	10.9	7.6	7.2	7.1	7.2	7.3	7.8	8.4	9.0	9.5	9.7	9.9	10.0
Secteur privé	31.2	10.6	5.9	6.5	6.1	6.4	6.8	7.7	8.1	8.4	8.7	8.9	9.1
dont: secteur pétrolier	22.8	5.8	0.7	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Épargne intérieure brute	10.5	37.0	38.1	36.2	34.2	32.7	29.1	23.6	20.4	16.8	15.8	14.6	14.1
Administration centrale	-0.8	2.9	3.5	3.2	3.5	4.4	7.1	5.6	4.9	5.5	5.8	6.0	6.3
Secteur privé	11.3	34.1	34.6	32.9	30.8	28.2	22.0	18.0	15.5	11.3	9.9	8.6	7.8
Épargne nationale brute	6.7	8.1	9.4	9.7	9.9	11.0	14.1	13.0	12.7	13.1	13.1	13.3	13.5
Administration centrale	-0.2	3.3	3.8	3.5	3.7	4.7	7.3	5.9	5.2	5.8	6.0	6.1	6.3
Secteur privé	-0.2	3.3	3.8	3.5	3.7	4.7	7.3	5.9	5.2	5.8	6.0	6.1	6.3
Secteur privé	6.9	4.8	5.6	6.2	6.2	6.3	6.8	7.1	7.6	7.3	7.1	7.2	7.2

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Finances publiques													
Recettes	8.3	9.2	9.9	10.1	10.7	11.8	15.2	14.5	14.3	15.3	15.6	16.2	16.7
dont: recettes pétrolières	0.5	3.2	3.5	3.2	3.2	3.7	6.3	4.4	3.2	3.1	2.6	2.5	2.3
Dépenses totales	20.0	13.9	13.6	14.0	14.4	14.8	15.9	17.3	18.4	19.3	19.5	20.1	20.4
Solde primaire courant (-=déficit) 3/	-0.1	3.4	3.9	3.7	3.9	4.8	7.5	6.0	5.3	5.9	6.2	6.3	6.6
Solde primaire de base, hors revenus pétroliers 3/4/5/	-3.4	-2.3	-2.2	-2.5	-2.4	-2.4	-2.8	-2.8	-2.9	-2.6	-2.1	-2.1	-1.9
Solde primaire de base ^{3/4/}	-2.8	1.7	2.0	1.6	1.5	2.0	4.1	2.1	0.7	0.8	0.7	0.6	0.5
Déficit budgétaire global (base engagement) 3/	-11.7	-4.7	-3.8	-3.9	-3.7	-2.9	-0.7	-2.8	-4.1	-4.0	-3.9	-3.9	-3.8
Déficit budgétaire global (base caisse) 3/	-12.5	-4.9	-3.9	-3.9	-3.8	-2.9	-0.7	-2.8	-4.1	-4.0	-3.9	-3.9	-3.8
Financement intérieur	-0.3	-1.5	-1.0	-0.7	-0.4	-1.0	-3.1	-1.1	0.3	0.2	0.3	0.5	0.6
Financement extérieur (déjà acquis)	12.8	6.1	4.9	4.6	4.2	3.9	3.8	3.9	3.9	3.9	3.6	3.5	3.2
Besoin de financement (-)	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit budgétaire global (base engagement, y.c. dons)	-7.0	-1.6	-1.0	-1.3	-1.3	-0.6	1.6	-0.5	-1.9	-1.8	-1.8	-1.9	-1.9
Secteur extérieur													
Compte courant (- = déficit)													
y compris transferts publics	-35.4	-10.2	-3.7	-3.8	-3.4	-2.7	-0.5	-3.2	-4.4	-4.9	-5.3	-5.5	-5.6
hors transferts publics et importations liées au projet Doba	-13.3	-4.7	-3.3	-3.3	-3.5	-2.8	-0.6	-3.2	-4.5	-5.0	-5.3	-5.5	-5.5
Ratio VAN de la dette sur exports 6/	221.9	86.6	52.9	40.3	40.9	43.1	46.7	53.8	65.1	80.8	94.8	107.7	115.0
Avoirs extérieurs bruts en mois d'imports (hors projet Doba) 7/	6.3	7.5	9.2	10.6	11.3	12.4	15.0	15.3	15.2	14.8	14.2	13.3	12.4

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
				(er	n millions	de dollar	s US, saų	f mention	contraire	e)			
PIB nominal	2,654.6	4,200.5	4,751.2	5,096.6	5,431.2	5,779.2	5,983.5	6,034.9	6,285.7	6,528.7	6,976.0	7,463.4	8,035.5
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,600.1	2,529.1	2,856.0	3,056.6	3,251.2	3,456.6	3,578.8	3,609.5	3,759.5	3,904.9	4,172.4	4,464.0	4,806.1
dont: PIB pétrolier (en milliards de FCFA)	104.5	862.9	1,007.5	1,005.2	1,003.3	1,002.5	898.5	682.4	559.0	417.5	376.0	328.6	298.4
FCFA par USD (moyenne de la période)	602.8	602.1	601.1	599.7	598.6	598.1	598.1	598.1	598.1	598.1	598.1	598.1	598.1
FCFA par USD (fin de la période)	668.0	665.5	663.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Population (milieu de l'année, en millions)	8.1	8.3	8.5	8.7	8.9	9.1	9.3	9.6	9.8	10.1	10.3	10.6	10.8
PIB nominal par habitant	329.6	508.9	561.6	587.7	611.0	634.3	640.7	630.4	640.6	649.2	676.7	706.3	741.9
PNB nominal par habitant	315.9	360.7	399.6	430.9	460.7	495.3	542.2	560.4	587.2	620.7	654.8	693.4	734.2
PNB nominal	2,544.3	2,977.2	3,380.8	3,737.0	4,095.4	4,512.8	5,063.6	5,364.3	5,761.7	6,242.7	6,750.3	7,326.8	7,951.9

^{1/} Variation en pourcentage de la masse monétaire au début de la période.2/ Ratio.

^{3/} Hors dons.

^{4/} Le déficit primaire de base est le déficit budgétaire total, moins le service de la dette et l'investissement financé sur ressources extérieures.

^{5/} En points du PIB non-pétrolier.
6/ Calculé à partir de la moyenne des exportations de biens et services non-facteurs au cours des trois années précédentes.
7/ En mois d'importations de biens et services non facteurs.

Annexe 4 - Tableau 2: Produit Intérieur Brut par Secteur, 2003-15

	003-13	par Secteur, 20	icui biui	Annexe 4 - Tableau 2 : Produit In <u>té</u>
2003-15	2011-15 en %)	2004-10 (variations annuelles,	2001-03	
4.2	4.1	4.2	2.9	Secteur primaire
5.4	5.2	5.5	3.2	Agriculture
5.6	5.5		2.0	Cultures vivrières
4.6	4.0	4.9		Cultures industrielles
2.9	3.0	2.9	2.8	Élevage
1.1		1.1	2.0	Sylviculture, pêche, mines
10.1	-2.4	16.4	26.2	Secteur secondaire
7.2	8.7	7.8	12.6	Secteur secondaire, hors production pétrolière
8.0	8.3	7.7	6.5	Industries manufacturières
4.9	4.0	5.2	-1.1	dont: coton fibre
5.9	6.0	6.0	8.3	Artisanat
6.9	5.0	7.8	13.0	Électricité et Eau
6.7	10.6	8.8	31.2	ВТР
	-15.2	28.7	•••	Production pétrolière
6.5	5.9		8.2	Secteur tertiaire
5.6	6.0	5.6	8.1	Commerce, transport
5.6	6.0	5.6	8.1	Commerce
5.6	6.0		8.1	Transport
8.2	5.8		8.6	Administrations publiques
6.6	6.0		8.2	Autres
6.8	2.7	9.1	9.8	PIB total aux coûts des facteurs
6.1	5.9	6.5	7.3	PIB aux coûts des facteurs, hors production pétrolière
	otal)	(En points du PIB t		
24.0	25.6	21.9		Secteur primaire
	17.7	14.4	21.8	Agriculture
	15.6	12.6	19.1	Cultures vivrières
2.0	2.1	1.8	2.7	Cultures industrielles
6.4	6.5	6.1	10.3	Élevage
1.4		1.4	2.6	Sylviculture, pêche, mines
32.7	25.7	40.1	17.0	Secteur secondaire
13.7	16.4	11.2		Secteur secondaire, hors production pétrolière
7.5	8.9	6.2	7.6	Industries manufacturières
0.9		0.8		dont: coton fibre
2.1		1.8	2.5	Artisanat
0.6	0.6		0.6	Électricité et Eau
	4.5	2.6	3.7	BTP
19.0	9.4	28.9	2.5	Production pétrolière
40.2	45.6	34.8	45.1	Secteur tertiaire
20.5	22.9	17.9	25.0	Commerce, transport
17.8	19.9	15.6	21.8	Commerce
2.7	3.0	2.3	3.2	Transport
11.5	13.5	9.8		Administrations publiques
8.2	9.2	7.2	9.1	Autres
3.1	3.1	3.1	3.1	Droits et taxes sur les importations
100.0	100.0	100.0	100.0	PIB total aux coûts des facteurs
			97.5	

Annexe 4 - Tableau 3 : Tableau des Opérations Financières de l'État, 2003-15 ¹ (En milliards de FCFA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales et dons	207.9	310.1	359.0	387.8	425.0	488.9	625.5	607.0	621.8	682.3	735.7	812.8	888.8
Recettes totales	132.2	233.6	281.4	309.6	346.3	409.2	544.8	524.6	537.6	595.7	649.8	723.8	801.6
Recettes fiscales	110.5	133.9	158.7	186.1	215.5	247.9	284.6	326.0	372.9	424.4	481.6	545.9	618.4
Impôt sur le revenu et la propriété	40.2	47.6	56.7	66.4	77.0	88.5	101.7	116.4	133.2	151.6	172.0	195.0	220.8
Taxes sur les biens et services	29.2	34.1	36.6	42.9	49.7	57.2	65.6	75.1	86.0	97.8	111.0	125.8	142.5
Impôts sur le commerce international	39.5	49.9	62.8	73.7	85.3	98.2	112.7	129.0	147.6	168.0	190.6	216.1	244.8
Autres	1.6	2.3	2.6	3.1	3.6	4.1	4.7	5.4	6.1	7.0	7.9	9.0	10.2
Recettes pétrolières	7.2	81.5	99.5	98.9	102.6	129.2	223.8	157.6	118.5	119.6	110.4	113.4	111.3
Recettes non fiscales	14.5	18.2	23.1	24.7	28.2	32.1	36.4	41.0	46.2	51.8	57.8	64.5	72.0
Total Dons	75.6	76.5	77.7	78.2	78.6	79.7	80.7	82.4	84.2	86.6	85.9	89.0	87.2
Dons courants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons PPTE	10.5	8.8	9.3	9.1	8.9	9.2	9.5	9.8	9.4	9.5	6.1	6.3	1.4
Dons projet	65.1	67.7	68.4	69.1	69.8	70.5	71.2	72.6	74.8	77.2	79.8	82.7	85.8
Dépenses totales	319.5	351.5	388.5	428.2	467.5	510.0	569.6	625.8	692.4	752.6	811.6	898.8	982.5
Dépenses courantes	145.4	159.6	181.8	210.4	234.1	257.0	292.1	321.1	353.0	380.4	406.7	456.9	501.2
Dépenses primaires courantes	133.8	146.4	168.6	197.0	220.4	243.1	277.9	306.6	338.2	365.4	391.3	441.2	485.2
Traitements et salaires	57.6	65.4	74.3	84.4	96.0	106.8	118.3	128.6	142.6	155.4	167.6	185.9	206.1
Matériels	29.8	39.7	47.6	58.0	65.3	72.2	85.5	95.8	105.5	113.5	120.4	140.9	156.7
Transferts	17.9	18.3	21.8	26.3	29.2	32.4	38.3	42.5	47.2	51.0	55.1	62.2	67.2
Défense	21.7	23.0	24.9	28.3	30.0	31.8	35.9	39.8	43.0	45.6	48.3	52.1	55.2
Salaires	14.0	15.0	16.2	18.8	19.9	21.1	23.8	26.4	28.5	30.2	32.1	34.6	36.7
Matières et fournitures	7.8	8.1	8.8	9.5	10.1	10.7	12.0	13.4	14.4	15.3	16.2	17.5	18.6
Élections	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accord de paix	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses courants contingentées	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts	11.6	13.2	13.1	13.4	13.6	13.9	14.2	14.4	14.7	15.0	15.4	15.7	15.9
intérieurs	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
extérieurs	9.7	11.3	11.2	11.5	11.7	12.0	12.2	12.5	12.8	13.1	13.4	13.8	14.0
Solde courant	-13.1	74.0	99.6	99.3	112.3	152.2	252.7	203.5	184.7	215.3	243.1	266.9	300.4

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	174.1	191.9	206.8	217.9	233.4	253.0	277.6	304.7	339.5	372.2	404.9	441.9	481.3
Financées sur ressources intérieures	42.6	43.7	54.7	64.3	78.2	96.3	119.3	143.3	173.2	200.6	227.5	258.1	290.5
Financées sur ressources extérieures	131.5	148.2	152.1	153.6	155.2	156.7	158.3	161.4	166.3	171.6	177.4	183.8	190.8
Solde primaire de base (base engagement, n.c.dons) 2/	-44.2	43.5	58.1	48.4	47.7	69.9	147.6	74.6	26.2	29.7	30.9	24.6	25.9
Solde global (base engagements, n.c. dons)	-187.3	-117.9	-107.1	-118.6	-121.1	-100.8	-24.8	-101.2	-154.8	-156.9	-161.9	-175.0	-180.9
Solde global (base engagements, y.c. dons)	-111.6	-41.4	-29.5	-40.5	-42.5	-21.1	55.9	-18.8	-70.6	-70.3	-75.9	-86.0	-93.6
Variation des arriérés de paiement	-10.5	-5.0	-4.0	-2.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Extérieurs (intérêts)	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés de paiement intérieurs	-10.0	-5.0	-4.0	-2.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Float, erreurs et omissions	-2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, n.c. dons)	-200.4	-122.9	-111.1	-120.6	-122.1	-101.8	-25.8	-102.2	-155.8	-157.9	-162.9	-176.0	-181.9
Solde global (base caisse, y.c. dons)	-124.8	-46.4	-33.5	-42.5	-43.5	-22.1	54.9	-19.8	-71.6	-71.3	-76.9	-87.0	-94.6
Financement total	124.8	40.0	33.5	42.5	43.5	22.1	-54.9	19.8	71.6	71.3	76.9	87.0	94.6
Extérieur (net), n.c. financement exceptionnel	46.1	54.7	55.8	56.5	55.7	54.5	53.8	56.0	59.7	62.4	62.1	63.1	65.1
Emprunts	63.4	80.5	83.7	84.5	85.4	86.2	87.1	88.8	91.5	94.4	97.6	101.2	105.0
Fonds pour les Générations Futures	-0.7	-8.2	-9.9	-10.2	-10.5	-10.9	-10.3	-8.8	-7.9	-7.1	-6.9	-6.5	-6.4
Amortissement	-17.0	-17.6	-18.0	-17.9	-19.1	-20.8	-23.0	-24.0	-23.9	-25.0	-28.6	-31.6	-33.5
Variation des arriérés extérieurs (principal)	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement/annulation obtenue	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-4.5	-37.2	-29.3	-20.6	-13.9	-34.1	-110.4	-38.0	10.0	6.9	12.8	21.7	27.3
Système bancaire 3/	-19.2	-37.2	-29.3	-20.6	-13.9	-34.1	-110.4	-38.0	10.0	6.9	12.8	21.7	27.3
Banque centrale	-25.1	-37.2	-29.3	-20.6	-13.9	-34.1	-110.4	-38.0	10.0	6.9	12.8	21.7	27.3
dont: compte de stabilisation	-4.2	-37.3	-18.7	-9.9	-7.1	-28.6	-106.2	-34.8	12.0	8.9	14.8	21.7	27.3
Banques commerciales	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ventes d'actifs	21.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Financement exceptionnel	74.5	17.3	1.8	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2
Banque Mondiale	39.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Union européenne	23.9	11.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD	6.7	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Donateurs bilatéraux	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Initiative PPTE 4/	2.3	2.2	1.8	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déboursements du Fonds	8.6	5.2	5.2	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement supplémentaire (-)	0.0	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

^{1/} A l'exclusion de la fiscalisation des marchés publics.

^{2/} Le déficit primaire de base est le déficit budgétaire total, moins le service de la dette et l'investissement financé sur ressources extérieures.

^{3/} Inclut l'utilisation nette par le gouvernement de ses dépôts bancaires et les remboursements au FMI. A compter de 2003, inclut également l'épargne accumulée aux fins de stabilisation.

^{4/} Assistance PPTE bilatérale.

Annexe 4 - Tableau 4:. Balance des paiements, 2003-15 (en milliards de FCFA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Compte courant, inclus transferts publics	-566.4	-257.1	-106.0	-117.5	-111.2	-94.0	-17.3	-114.1	-165.2	-189.9	-220.4	-246.4	-269.4
Compte courant, exclus transferts publics	-576.9	-265.9	-115.3	-126.6	-120.1	-103.2	-26.8	-123.9	-174.7	-199.4	-226.5	-252.7	-270.8
Compte courant, exclus importations projet Doba	-201.6	-109.2	-85.9	-93.2	-104.7	-87.7	-10.9	-107.5	-159.8	-184.7	-214.2	-240.9	-264.8
Balance commerciale, inclus secteur pétrolier	-268.7	653.1	858.4	842.6	837.0	822.2	697.8	459.6	314.9	156.7	101.4	42.8	3.1
Balance commerciale, exclus secteur pétrolier	-102.1	-112.0	-119.7	-130.3	-145.9	-160.0	-180.3	-202.3	-224.5	-241.3	-254.4	-266.1	-276.1
Exportations, f.a.b.	206.1	1,007.1	1,146.5	1,155.6	1,166.0	1,177.6	1,086.2	887.0	778.7	653.8	631.6	605.7	599.6
dont: exportations de pétrole	74.7	862.9	991.3	989.0	987.2	986.4	882.3	666.3	542.9	401.4	359.9	312.5	282.3
Importations f.a.b	474.8	354.0	288.2	313.0	329.0	355.4	388.4	427.4	463.8	497.1	530.2	562.9	596.5
Importations formelles	412.1	288.3	217.3	236.5	246.7	267.0	293.5	325.4	354.1	379.3	403.6	427.0	450.4
dont: importations du projet Doba	241.3	97.8	13.3	16.1	4.3	4.2	4.2	4.4	3.6	3.5	4.1	3.6	3.0
Importations informelles	62.7	65.7	70.8	76.5	82.3	88.4	95.0	102.1	109.8	117.9	126.5	135.9	146.1
Services, inclus secteur pétrolier (net)	-237.1	-177.9	-146.2	-152.5	-157.6	-168.3	-179.0	-190.0	-191.9	-201.5	-210.9	-232.3	-243.6
Services, exclus secteur pétrolier (net)	-113.6	-127.9	-139.4	-144.3	-155.4	-166.1	-176.8	-187.8	-190.1	-199.7	-208.8	-230.5	-242.1
Crédit	41.1	51.1	55.4	59.4	63.6	67.8	72.0	76.1	81.1	86.4	92.3	98.8	107.1
Débit	278.2	229.0	201.5	211.9	221.2	236.1	250.9	266.1	273.0	287.9	303.2	331.1	350.7
dont:relatif au projet Doba	123.5	50.0	6.8	8.2	2.2	2.1	2.1	2.2	1.8	1.8	2.1	1.8	1.5
Revenus des facteurs (net)	-66.5	-736.5	-823.8	-815.4	-799.6	-757.5	-550.3	-401.1	-313.4	-171.1	-135.0	-81.7	-50.0
dont: Crédit relatif au projet Doba	-54.9	-722.2	-817.1	-817.6	-812.1	-780.3	-583.1	-442.2	-363.4	-226.8	-196.0	-147.7	-120.7
Transferts courants (net)	5.9	4.2	5.6	7.8	9.0	9.5	14.1	17.4	25.1	26.0	24.1	24.9	21.1
Officiel (net)	10.5	8.8	9.3	9.1	8.9	9.2	9.5	9.8	9.4	9.5	6.1	6.3	1.4
<i>dont</i> : dons Initiative PPTE ^{1/}	10.5	8.8	9.3	9.1	8.9	9.2	9.5	9.8	9.4	9.5	6.1	6.3	1.4
Privé (net)	-4 .6	-4.5	-3.7	-1.3	0.2	0.3	4.6	7.6	15.7	16.6	17.9	18.6	19.7
Compte de capital et des opérations financières	524.2	289.6	173.0	179.7	167.4	168.9	172.6	183.9	200.8	212.7	226.8	239.6	249.8
Capitaux à moyen et long terme	528.7	301.8	179.4	187.3	170.9	173.0	175.4	181.8	190.9	201.8	211.7	222.3	234.8
Public	113.8	122.5	124.2	125.6	125.5	124.9	125.0	128.6	134.5	139.6	141.9	145.8	150.9
Transferts en capital	65.1	67.7	68.4	69.1	69.8	70.5	71.2	72.6	74.8	77.2	79.8	82.7	85.8
Dons projets	65.1	67.7	68.4	69.1	69.8	70.5	71.2	72.6	74.8	77.2	79.8	82.7	85.8
Dons Initiative PPTE ^{1/}													
Prêts projets	49.4	62.9	65.7	66.7	66.3	65.4	64.1	64.8	67.6	69.4	69.1	69.6	71.5
Tirages programmés	66.4	80.5	83.7	84.5	85.4	86.2	87.1	88.8	91.5	94.4	97.6	101.2	105.0

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Remboursements	-17.0	-17.6	-18.0	-17.9	-19.1	-20.8	-23.0	-24.0	-23.9	-25.0	-28.6	-31.6	-33.5
Privé	414.9	179.3	55.2	61.7	45.4	48.0	50.5	53.2	56.4	62.2	69.8	76.5	83.9
Investissements directs	412.5	176.2	51.6	57.2	40.4	41.5	43.0	45.4	48.1	53.0	59.7	65.3	71.6
dont: Projet Doba	389.4	150.5	20.4	24.7	6.6	6.4	6.5	6.7	5.5	5.3	6.3	5.6	4.7
Autres investissements	2.4	3.1	3.6	4.5	5.0	6.5	7.5	7.8	8.4	9.2	10.1	11.2	12.3
Capitaux à court terme	-4.6	-12.1	-6.4	-7.5	-3.5	-4.0	-2.8	2.1	9.8	10.9	15.1	17.3	14.9
Secteur privé	2.4	2.6	3.0	3.4	3.8	4.2	5.6	7.1	12.3	11.9	15.6	17.3	14.9
Secteur bancaire	-7.0	-14.7	-9.5	-10.9	-7.3	-8.2	-8.4	-5.0	-2.5	-1.0	-0.5	0.0	0.0
Erreurs et omissions (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-41.5	40.7	76.9	72.4	66.7	85.8	165.7	78.6	43.4	29.8	13.3	-0.3	-13.2
Financement	-33.0	-64.4	-78.7	-73.9	-68.3	-87.5	-167.4	-80.4	-45.3	-31.8	-15.4	-1.8	11.0
Variations des réserves officielles nettes	-31.2	-60.9	-73.9	-70.0	-59.8	-78.8	-159.4	-73.7	-40.1	-29.2	-14.5	-1.8	11.0
dont : Fonds pour les Générations futures	-0.7	-8.2	-9.9	-10.2	-10.5	-10.9	-10.3	-8.8	-7.9	-7.1	-6.9	-6.5	-6.4
Variation des arriérés	-2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement dette publique et arriérés ² /	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation des ressources du FMI (net)	-1.9	-3.5	-4.8	-3.9	-8.5	-8.7	-8.0	-6.7	-5.2	-2.6	-0.9	0.0	0.0
Besoin de financement	74.5	23.7	1.8	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2
Financement identifié	74.5	17.3	1.8	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2
Union européenne	23.9	11.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	39.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque africaine de développement	6.7	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Assistance initiative PPTE	2.3	2.2	1.8	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2
Autres donateurs	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	6.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,600	2,529	2,856	3,057	3,251	3,457	3,579	3,610	3,760	3,905	4,172	4,464	4,806
Solde du compte courant (incl. transferts off.)/PIB $^{\rm 3/}$	-33.7	-9.7	-3.7	-3.8	-3.4	-2.7	-0.5	-3.2	-4.4	-4.9	-5.3	-5.5	-5.6

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde du compte courant (excl. transferts off.)/PIB	-36.1	-10.5	-4.0	-4.1	-3.7	-3.0	-0.7	-3.4	-4.6	-5.1	-5.4	-5.7	-5.6
Solde du compte courant (excl.transf. off. et secteur													
pétrolier)/PIB	-13.3	-4.7	-3.3	-3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoirs extérieurs bruts (en milliards de FCFA)	170	231	305	375	435	513	673	747	787	816	830	832	821
Avoirs ext.s bruts en mois d'import. (incl. projet Doba) 4/	3.0	5.4	8.7	10.0	11.1	12.2	14.8	15.1	15.1	14.7	14.1	13.2	12.3
Avoirs ext. bruts en mois d'import. (excl. projet. Doba) 4/	6.3	7.5	9.2	10.6	11.3	12.4	15.0	15.3	15.2	14.8	14.2	13.3	12.4
Encours de la dette extérieure (en milliards de FCFA) 5/	1,027	1,102	1,173	1,244	1,311	1,376	1,440	1,505	1,573	1,642	1,711	1,780.7	1,852.2
Encours de la dette extérieure/PIB 5/	57.2	38.6	36.1	35.5	35.0	34.5	34.8	36.1	36.3	36.6	35.8	35.0	33.9
Service de la dette/exportations de biens et services 6/	10.8	2.7	2.4	2.4	2.5	2.6	3.0	3.8	4.3	5.1	5.8	6.4	6.7
Ratio VAN de la dette sur exports ^{7/}	221.9	86.7	53.0	40.3	40.9	43.1	46.7	53.8	65.2	80.9	94.9	107.7	115.1

^{1/} L'assistance intérimaire multilatérale au titre de l'Initiative PPTE est enregistrée dans la présentation actuelle.

^{2/} Inclut l'assistance intérimaire multilatérale au titre de l'Initiative PPTE en 2001 et 2002.

^{3/} Basé sur les hypothèses actuelles de décaissement de l'Union Européenne et des donateurs bilatéraux au-delà de 2003.

^{4/} En mois d'importations de biens et services non-facteurs.

^{5/} Avant opération sur le stock de la dette.

^{6/} Service de la dette dû avant assistance intérimaire au titre de l'Initiative PPTE.

^{7/} Calculé à partir de la moyenne des exportations de biens et services non-facteurs au cours des trois années précédentes.

Annexe 4 - Tableau 5 : Situation monétaire, 2003-15

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
						(En millia	rds de franc	s CFA)					
Avoirs extérieurs (nets)	119.5	195.1	278.5	359.4	426.5	513.6	681.4	760.1	802.7	832.9	847.9	849.8	838.8
Banque Centrale	102.8	163.7	237.6	307.6	367.4	446.2	605.7	679.4	719.5	748.7	763.2	765.0	754.0
Banques commerciales	16.7	31.4	40.9	51.8	59.1	67.3	75.8	80.8	83.3	84.3	84.8	84.8	84.8
Engagements ext. à moyen et long-terme	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4
Avoirs intérieurs nets	90.4	38.2	-8.9	-46.9	-71.0	-110.6	-219.4	-255.7	-240.5	-220.7	-194.5	-150.9	-87.1
Crédit intérieur	134.6	83.5	37.6	0.9	-21.0	-60.2	-167.6	-202.6	-184.9	-164.7	-136.9	-91.7	-25.2
Créances sur l'État central (nettes)	46.6	-13.8	-70.2	-118.6	-152.4	-204.4	-329.6	-378.8	-376.7	-376.8	-371.0	-355.7	-334.9
Créances sur le Trésor (nettes)	56.7	-3.8	-60.2	-108.6	-142.4	-194.3	-319.6	-368.8	-366.7	-366.8	-360.9	-345.7	-324.8
Banques commerciales	-12.7	-65.6	-113.4	-153.0	-182.1	-230.6	-353.6	-401.6	-399.5	-399.6	-393.8	-378.6	-357.7
Position vis-à-vis du FMI	69.4	61.8	53.2	44.4	39.7	36.2	34.0	32.8	32.8	32.8	32.8	32.8	32.8
Autres créances sur l'État	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0
Crédit à l'économie	88.0	97.4	107.8	119.5	131.5	144.2	162.0	176.2	191.8	212.2	234.1	264.1	309.7
Autres postes (nets)													
Dont: réévaluation													
Autres postes (nets)	-44.2	-45.4	-46.6	-47.8	-50.1	-50.4	-51.7	-53.1	-55.6	-56.1	-57.6	-59.2	- 61.9
Monnaie et quasi-monnaie	207.5	230.9	267.2	310.2	353.1	400.6	459.7	502.0	559.9	609.8	651.0	696.5	749.3
Circulation fiduciaire hors des banques	120.3	117.5	131.6	149.0	169.8	187.9	215.4	234.9	268.7	288.2	304.6	318.2	326.1
Dépôts à vue	71.7	93.3	111.5	132.5	150.8	174.9	200.9	219.6	239.4	264.5	284.8	311.1	348.0
Dépôts à terme	15.5	20.1	24.1	28.6	32.6	37.8	43.4	47.4	51.7	57.1	61.5	67.2	75.2

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
				(Variatio	n en pource	ntage de la	masse mon	étaire au de	ébut de la p	ériode)			
Avoirs extérieurs (nets)	20.3	36.4	36.1	30.3	21.6	24.7	41.9	17.1	8.5	5.4	2.5	0.3	-1.6
Avoirs intérieurs nets	-8.9	-25.2	-20.4	-14.2	-7.8	-11.2	-27.2	-7.9	3.0	3.5	4.3	6.7	9.2
Crédit intérieur	-7.8	-24.6	-19.9	-13.7	-7.0	-11.1	-26.8	-7.6	3.5	3.6	4.5	6.9	9.6
Créances sur l'État central (nettes) 1/	-12.5	-29.1	-24.4	-18.1	-10.9	-14.7	-31.3	-10.7	0.4	0.0	1.0	2.3	3.0
Créances sur le Trésor (nettes)	-12.6	-29.1	-24.4	-18.1	-10.9	-14.7	-31.3	-10.7	0.4	0.0	1.0	2.3	3.0
Crédit à l'économie	4.7	4.5	4.5	4.4	3.9	3.6	4.4	3.1	3.1	3.6	3.6	4.6	6.6
Crédit à l'économie (variation annuelle)	11.2	10.7	10.8	10.8	10.0	9.6	12.4	8.8	8.9	10.6	10.3	12.8	17.3
Monnaie et quasi-monnaie	10.3	11.3	15.7	16.1	13.8	13.4	14.8	9.2	11.5	8.9	6.8	7.0	7.6
Circulation fiduciaire hors des banques	1.8	-1.4	6.1	6.5	6.7	5.1	6.9	4.3	6.7	3.5	2.7	2.1	1.1
Dépôts à vue	6.3	10.4	7.9	7.9	5.9	6.8	6.5	4.1	3.9	4.5	3.3	4.0	5.3
Dépôts à terme	2.1	2.2	1.7	1.7	1.3	1.5	1.4	0.9	0.9	1.0	0.7	0.9	1.1
Pour mémoire:													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,600	2,529	2,856	3,057	3,251	3,457	3,579	3,610	3,760	3,905	4,172	4,464	4,806
Multiplicateur monétaire	1.4	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8
Vélocité (PIB sur M2)	7.7	11.0	10.7	9.9	9.2	8.6	7.8	7.2	6.7	6.4	6.4	6.4	6.4
Avoirs extérieurs bruts (en % en M2)	82.0	100.1	114.1	120.9	123.1	128.2	146.4	148.7	140.5	133.8	127.6	119.5	109.6

^{1/} Inclut l'utilisation nette des ressources du FMI.

wb166044 C:\SNRP, version approuvée par le HCI, 4 juin 2003.doc June 5, 2003 12:28 PM